Février 1895 N° 14 2e Année

REVUE MENSUELLE

Religieuse, Politique, Scientifique

FAISANT SUITE A LA PUBLICATION

LE DIABLE AU XIXe SIÈCLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 83, Rue de Rennes, PARIS

LA SITUATION PRÉSENTE DE L'ÉGLISE DANS LE MONDE

La magnifique *Instruction Pastorale* que S. E. le Cardinal Langénieux vient de publier (2 février 1895), à l'occasion du Carême, peint admirablement la situation actuelle de l'Eglise, non seulement en France et en Italie, pays où la secte maçonnique multiplie ses assauts les plus formidables à la religion, mais encore dans le monde entier. Le tableau tracé par l'éminent Cardinal-Archevêque de Reims, s'il ne cache pas les maux dont l'Eglise souffre, montre d'autre part, en traits d'une merveilleuse clarté, l'expansion toujours croissante et la vitalité féconde de cette Eglise de J.-C., contre laquelle l'enfer ne saurait prévaloir.

Aussi nous donnons in-extenso ce document si vrai et intéressant et si propre à entretenir l'espoir des catholiques dans le triomphe final.

Nos Très Chers Frères,

Rien n'est triste comme de voir avec quelle indifférence les hommes de ce temps ont assisté à la déchristianisation de notre pays, et comment ils ont pris leur parti des ruines morales et matérielles qui en sont la conséquence. Aujourd'hui, pourtant, sous l'excès du désordre et de l'impuissance, à mesure que la lumière se fait sur l'état présent des affaires, il semble que la France inquiète et fatiguée commence à prendre conscience du mal dont elle souffre ; et l'on se demande si après avoir goûté combien honteux et amers sont les fruits de l'irréligion, elle ne va pas bientôt secouer le joug et se reprendre à ceux qui en l'exploitant l'ont déshonorée.

Malheureusement, il n'y a pas à nous le dissimuler, les bonnes volontés se heurtent, même chez les catholiques, à un sentiment profond de découragement. Epuisés par vingt années d'efforts qui furent insuffisants, les honnêtes gens ont douté de leur propre force, ils se sont peu à peu désintéressés de la lutte, comme s'ils avaient perdu toute confiance en un relèvement possible pour la France chrétienne.

Or, ces défaillances, qui sont funestes, qui nous affaiblissent, qui laissent le champ libre aux ennemis de la Religion, ne sont pas justifiées ; car il est des causes dont nous n'avons pas le droit de désespérer, et la Providence nous a donné assez de marques de sa miséricorde pour nous obliger, malgré tout, à compter sur l'avenir.

Sans doute, les ruines que nous déplorons ne sont pas les dernières. L'année qui vient de s'écouler nous a laissé bien des motifs d'inquiétude et de tristesse. Il y a encore des temps mauvais à passer ; mais l'épreuve aura son terme.

Remarquez-le bien, Nos Très Chers Frères, nos malheurs ont pour cause première la haine des loges contre l'Eglise, et nous souffrons des coups qu'on a voulu lui porter. La lutte qui nous épuise n'est point une lutte politique, c'est une lutte religieuse, — le peuple l'a compris trop tard ; — et si la Franc-Maçonnerie a fait tant de mal à notre pays, c'est pour atteindre la Religion, l'humilier et l'asservir. En sorte que les événements actuels ne font que confirmer une fois de plus l'histoire, quand elle atteste que toujours les destinées de la France sont liées aux destinées de l'Eglise.

Nous partageons maintenant ses douleurs ; mais les douleurs de l'Eglise ne sont jamais sans remède.

Aussi, Nos Très Chers Frères, puisque les circonstances Nous amènent cette année à vous parler des desseins apostoliques de Léon XIII dans le monde, c'est précisément dans les consolantes perspectives qui s'ouvrent devant l'Eglise de Jésus-Christ, dans le fait éclatant de sa vitalité, dans la sereine confiance avec laquelle elle engage l'avenir, et surtout dans la sollicitude dont elle entoure la France, dans l'appui qu'elle en attend, c'est dans cette attitude du Saint-Siège que Nous voulons chercher pour nous-mêmes des encouragements et des raisons d'espérer.

Donc, après vous avoir exposé la situation présente de l'Eglise au point de vue de l'apostolat parmi les nations, Nous vous dirons la part qui nous revient dans l'œuvre spéciale de la régénération des chrétientés orientales, et nous nous demanderons ensuite comment, en travaillant à l'extension de la foi au dehors, nous pourrions contribuer à la faire rentrer dans nos propres institutions et dans nos mœurs.

I.

Celui qui jugerait l'état présent de l'Eglise catholique d'après la condition humiliée et précaire que lui a faite en France une persécution aussi savante que tenace, en aurait une idée bien triste mais absolument fausse. A voir ce qui se passe chez nous, on pourrait croire, en effet, que le catholicisme a fini son temps et que l'Eglise épuisée entre dans une période de décadence au bout de laquelle elle trouvera son tombeau.

Les pouvoirs politiques ont mis à la base de leurs constitutions la négation même de toute foi; religieuse ils ont fait de l'athéisme officiel un principe du gouvernement. Les institutions publiques sont soigneusement laïcisées, c'est-à-dire déchristianisées. La Religion, mise à part de toute vie sociale, n'a plus dans la nation d'existence légale, au sens honnête et bienveillant de ce mot; elle n'y est guère tolérée qu'à titre d'étrangère, d'étrangère méconnue, mal vue, que l'on soumet à toutes les rigueurs d'une législation de suspicion. Elle a perdu les sympathies populaires; son prestige est tombé; son influence sur l'opinion est à peu près nulle. La jeune génération lui échappe, et les hommes qu'elle avait élevés jadis ne lui restent pas fidèles. On les voit secouer son joug chaque jour avec plus d'audace. Enfin, parmi les catholiques, beaucoup ont conservé les habitudes religieuses plutôt que le véritable esprit chrétien; ils ont pris les idées du monde, et se comportent dans la pratique ordinaire de la vie à peu près comme s'ils n'avaient pas la foi.

En vérité, à en juger par ces apparences, il semblerait que l'Eglise romaine n'ait plus la vitalité nécessaire pour infuser aux nations la sève évangélique, et qu'elle soit désormais impuissante à moraliser les peuples.

Mais, Nos Très Chers Frères, gardons-nous ici de l'illusion; gardons-nous surtout du scandale pour notre foi.

N'oublions pas que l'Eglise est militante sur la terre, et que si elle a des garanties de durée et des promesses de fécondité dans son apostolat, elle doit s'attendre aussi à la contradiction et à la persécution. Elle bataille sans cesse; elle poursuit l'œuvre rédemptrice de son divin Fondateur, par la souffrance et par la croix; et, d'âge en âge, elle n'est jamais sans gravir son calvaire sur un point quelconque du globe.

Eh bien! elle traverse en ce moment, chez nous, une de ces phases pénibles. « Le temps « présent est un temps de lutte, et de lutte à « outrance contre l'Eglise, disait naguère « Léon XIII. Ses ennemis, coalisés en une « ligue satanique, excités et dirigés par la « secte maçonnique, ont préparé une formi« dable armée pour livrer à l'Eglise un assaut « suprême, et, selon eux, mortel (1). »

Nous n'avons pas à vous redire comment la Franc-Maçonnerie a su s'emparer peu à peu de la presse, de l'opinion, du pouvoir, de toutes les ressources sociales enfin qui font la force d'un pays (2); mais c'est un fait que, malgré des efforts héroïques de la part des vrais catholiques pour défendre pied à pied, à l'école et dans la vie publique, la liberté religieuse, et pour réagir contre l'athéisme envahissant qui engendre partout la corruption et l'anarchie, c'est un fait que la Franc-Maçonnerie se dresse aujourd'hui toute-puissante en face de l'Eglise et que si jamais elle devait triompher, il semble que ce soit demain.

La France, livrée aux sectes, est en train d'expérimenter sur elle-même s'il est vrai qu'un peuple ne puisse pas vivre sans Dieu, sans foi, sans religion, et elle s'acharne follement à cette expérience impie et criminelle, qui l'humilie et qui l'épuise.

Tout cela, Nos Très Chers Frères, n'est malheureusement que trop évident. Mais il s'en faut que la situation générale de l'Eglise soit aussi lamentable.

L'Italie, sans doute, travaillée par la Franc-Maçonnerie comme la France, s'est révoltée contre le Saint-Siège, et elle est devenue également la proie de l'irréligion. Elle a détruit l'œuvre providentielle de Pépin et de Charlemagne, en arrachant au Pape, avec son pouvoir temporel, l'indépendance qu'ils lui avaient assurée. Esclave des sectes, elle aussi, elle s'est faite, avec le même aveuglement, complice des pires attentats contre la Religion. Et l'Italie catholique souffre des mêmes maux qui désolent notre pays (3). Mais, encore une fois, telle n'est pas la condition de l'Eglise dans l'ensemble du monde. Jamais peut-être l'Apostolat catholique n'a été aussi fécond. Jamais le Saint-Siège n'a exercé sur les nations un ascendant moral plus puissant. Jamais la voix de Pierre n'a retenti avec plus d'éclat et n'a été écoutée avec autant de res-

(1) Discours du Pape, 14 octobre 1894.

(2) Cf. Encyclique *Humanum genus*, sur la Franc-Maçonnerie, du 20 avril 1884. — Encyclique *Præclara*, aux princes et aux peuples, du 20 juin 1894.

(3) Cf. Encycliques *Militans Dei Ecclesia*, du 12 mars 1884. — *Etsi nos*, au peuple italien, du 15 février 1882. — Encycliques du 15 octobre 1890 et du 8 décembre 1892.

pect, même dans les milieux qui ne sont point catholiques. Jamais Pape enfin, en songeant au lendemain, n'a pu tressaillir d'une espérance plus vaste et plus fondée que Léon XIII au déclin de ce siècle.

Les conquêtes de l'Apostolat, vous avez pu en suivre les étapes d'après les relations des missionnaires, et constater d'année en année les progrès du catholicisme dans les pays idolâtres ou dissidents.

Sous le seul Pontificat de Léon XIII, la hiérarchie catholique a été établie en Ecosse, aux Indes, au Japon, dans les principautés danubiennes (1). Dans cette jeune et vaillante Eglise des Etats-Unis, toujours en progrès (2), vingt-trois diocèses nouveaux ont été créés, et plus de trois mille églises bâties. Les dernières tribus sauvages du centre de l'Amérique du Sud sont évangélisées, ainsi que les îles perdues de l'Océanie. En Afrique, tandis que les missions du littoral se développent, les Pères Blancs du Cardinal Lavigerie ont pénétré au cœur de l'immense continent noir. Déjà, dans ces régions hier encore inconnues de l'Europe, les martyrs de l'Ouganda ont confessé leur foi avec un héroïsme digne des temps primitifs de l'Eglise, et bientôt les chrétientés de l'intérieur rejoindront les stations avancées du Haut-Congo et du Zambèze. L'Australie, qui possédait à peine quelques prêtres il y a cinquante ans, compte aujourd'hui plus de vingt-cinq évêques et six cent mille fidèles. La liberté est accordée aux catholiques, en Turquie comme en Suède. Les conversions se multiplient en Angleterre, et l'on peut dire, d'une façon générale, que les peuples se rencontrent dans un même sentiment de respectueuse admiration pour Léon XIII et pour le Pontificat romain. Or, Nos Très Chers Frères, cet élan d'apostolat est loin de se ralentir. L'armée des apôtres se recrute sans cesse; les vocations se multiplient, dans notre France plus encore que partout ailleurs, et l'Eglise catholique, docile à la voix de son Divin Fondateur, confiante en sa promesse, s'en va porter jusqu'aux extrémités de la terre les fruits de la Rédemption pour le salut du monde.

Dans un autre ordre d'idées, depuis quinze ans, le Saint-Siège a entamé avec les Puissances des négociations pacificatrices qui ont rehaussé son prestige et qui lui ont concilié le respect et la confiance des peuples. L'Allemagne a renoncé au Kulturkampf (1); elle a réclamé l'arbitrage du Saint-Siège pour l'affaire des îles Carolines (2). La Belgique troublée par la question des écoles (3), la Suisse (4) et l'Autriche (5) par des divisions religieuses, ont été tour à tour l'objet de la sollicitude du Pape. Des Concordats furent signés avec les Républiques de Colombie (6) et de l'Equateur (7). Léon XIII intervint dans la lutte agraire, si complexe, de l'Angleterre et l'Irlande (8). Il plaida auprès de la Russie la cause des catholiques polonais et entretint des relations suivies avec le gouvernement des Czars (9). Il écrivit aux empereurs de Chine et du Japon, en faveur des chrétiens persécutés (10). Il eut avec le Sultan de Constantinople les rapports les plus bienveillants (11). Il tenta en Espagne (12) et en France (13) de rapprocher les partis politiques et voilà

(1) Cf. Bulle du 4 mars 1878, pour l'Écosse. — Encycliques du 14 septembre 1886 et du 24 juin 1893, pour les Indes. — Bulle du 15 juin 1891, pour le Japon. — Encyclique *Diuturnum*, pour les Slaves et les Bulgares, du 20 juin 1881.

(2) Concile national de Baltimore (novembre 1884). — Institution canonique de l'Université de Washington, 7 mars 1889. — Bref du 24 mai 1891 aux Evêques de la province de New-York, sur la question scolaire. — Encyclique *Quarto abeunte sæculo* du 16 juillet 1891 pour le centenaire de la découverte de l'Amérique. — Création d'une délégation apostolique aux Etats-Unis, en 1893. — Encyclique *Longinqua* aux Evêques d'Amérique, 6 janvier 1895.

(1) Lettres de Léon XIII à l'empereur d'Allemagne, 17 avril 1878, — à l'Episcopat prussien, 9 janvier 1886, — à l'Archevêque de Cologne, 7 avril 1887 : — Visite de l'Empereur d'Allemagne au Vatican, le 23 avril 1893.

(2) Acte pontifical du 13 décembre 188[illegible].

(3) Lettres de Léon XIII au roi des Belges, en août et novembre 1879 et en mai 1880. — Bref du 2 avril 1880. — Lettres du cardinal Nina, secrétaire d'État, du 18 mai et du 8 juin 1880. — Lettre du Nonce, en juin 1880. — Allocution consistoriale du 20 août 1880.

(4) Suppression par le Saint-Siège du Vicariat apostolique de Genève, en 1883. — Convention passée en 1888, entre le gouvernement fédéral et le Saint-Siège.

(5) Encyclique *Quod multum*, du 22 août 1886, aux Évêques d'Autriche. — Encyclique *Sanctissimo officio*, aux Évêques de Bavière, du 22 décembre 1887. — Lettre pontificale du 3 mars 1891. — Encyclique du 2 septembre 1893.

(6) Convention du 31 décembre 1887.

(7) Conventions de 1882 et 1890.

(8) Lettre à l'Épiscopat Irlandais, du 5 août 1892. — Mission anglaise envoyée par la Reine d'Angleterre au Vatican, en 1889.

(9) Lettres au Czar Alexandre II en 1879 et 1880. — Encyclique *Grande munus*, du 30 septembre 1880. — Encyclique *Diuturnum* du 20 juin 1881, à l'occasion de la mort tragique d'Alexandre II. — Allocution du 5 juillet 1881, aux pèlerins slaves. — Négociations avec la Russie en 1880, 1883 et 1888, relatives à diverses affaires religieuses et à la situation des catholiques en Pologne. — En avril 1883, Léon XIII se fait représenter au couronnement de l'empereur Alexandre III. — Lettre apostolique du 19 mai 1882, pour les Ruthènes. — Lettre aux Évêques de Pologne, en 1890. — Encyclique aux Polonais, du 19 mars 1894. — Encyclique *Præclara*, aux princes et aux peuples, du 20 juin 1894.

(10) Lettres à l'empereur de Chine, du 1er février 1885, — au Mikado, du 13 mai 1885.

(11) Négociations au sujet de la question arménienne en 1888. — Encyclique *Paterna caritas*, du 25 juillet 1888, aux Évêques arméniens. — Dons du sultan à Léon XIII, à l'occasion des fêtes jubilaires de 1887 et 1893. — Lettre du Pape au Sultan, du 21 février 1893. — Congrès eucharistique de Jérusalem, en mai 1893. — Lettre du Pape à la suite des conférences sur les affaires orientales, en octobre 1894.

(12) Encyclique *Cum multa sint*, aux Espagnols, du 8 décembre 1882. — Lettre du cardinal Jacobini au nonce de Madrid, du 13 avril 1885.

(13) Lettre de Léon XIII à M. Grévy, Président de la République, du mois de mars 1883. — Encyclique *Nobilissima gallorum gens*, du 8 février 1884. — Lettre au cardinal Guibert, archevêque de Paris, du 17 juin 1885. — Lettre du Cardinal Secrétaire d'État à l'évêque de Saint-Flour, relative au toast du Cardinal Lavigerie. — Bref du Pape à l'archevêque d'Alger (9 février 1892). — Encyclique *Inter sollicitudines*, aux Français, du 16 février 1892. — Lettres aux cardinaux, aux Évêques de Grenoble et d'Orléans. — Lettre à M. le comte de Mun (7 janvier 1893). — Lettre à l'Archevêque de Bordeaux (3 août 1893). — Lettre à l'Évêque d'Autun.

que la Russie orthodoxe vient d'accréditer auprès du Vatican un représentant officiel, comme l'avait fait déjà l'Allemagne protestante (1).

Par deux fois, à l'occasion des fêtes jubilaires de son sacerdoce et de son épiscopat, Léon XIII a vu à ses pieds les délégations de tous les peuples catholiques et de toutes les races de la terre. Il a reçu les hommages de tous les princes et de tous les puissants de ce monde. Il a renoué avec tous les gouvernements des liens que les événements ou les passions humaines avaient rompus.

D'autre part, l'Eglise n'est restée étrangère à aucune des graves questions qui ont agité la société moderne. Elle a pris résolument la direction de ce grand mouvement d'idées et de réformes qui a travaillé notre siècle. Ce n'est point elle qui redoute le progrès : elle le provoque, elle l'appelle de ses vœux ; car il est dans son rôle de rompre les chaînes et d'émanciper les intelligences dans la pleine lumière de la science et de la vérité aussi bien que les peuples dans une saine et juste liberté. Mais, si elle est sympathique aux aspirations de l'époque contemporaine en ce qu'elles ont de fécond et de légitime, elle s'est opposée avec une fermeté inébranlable aux excès perfides ou inconscients des partis extrêmes, qui perdent les meilleures causes (2).

C'est ainsi qu'elle a favorisé l'émancipation des noirs au Brésil en 1888 (3) et donné tout son appui à l'œuvre antiesclavagiste du Cardinal Lavigerie en Afrique (4). C'est ainsi qu'elle a fait entendre de sages conseils aux puissantes associations ouvrières de l'Amérique (5) et qu'elle a tendu la main chez nous aux classes laborieuses, accueillant au Vatican les ouvriers français par milliers pour les honorer d'abord, pour leur donner, dans la splendeur des audiences pontificales, le solennel témoignage de son estime et de son amour (6), entendre leurs justes doléances et répondre ensuite à leur appel, en promulguant, par l'encyclique *Rerum novarum*, sur la condition des ouvriers, la charte d'une restauration chrétienne pour le monde du travail. Enfin, c'est ainsi qu'elle n'a cessé de rappeler à notre génération, dans une longue série d'Encycliques, les principes fondamentaux de l'ordre social, de l'ordre politique et de la vie chrétienne (1).

En même temps qu'elle revendiquait la justice pour les faibles et qu'elle soutenait au dehors cette lutte contre les ennemis de la Religion, l'Eglise veillait avec une sollicitude particulièrement tendre sur la sanctification de ses propres enfants, les ramenant sans cesse aux pensées de la foi et au véritable esprit du christianisme. Léon XIII a rendu un essor nouveau au Tiers-Ordre franciscain (2). Chaque année depuis dix ans, au retour du mois d'octobre, il ravive, par ses lettres si touchantes sur le Rosaire, notre dévotion à la Vierge Marie. Les deux encycliques jubilaires ne sont qu'une exhortation pressante à la piété, à la prière, à la pénitence, à la pratique de toutes les vertus chrétiennes. De toutes façons, il a favorisé le développement de la vie monastique, rappelant les Réguliers à la perfection de leurs origines et ramenant à l'unité, pour leur donner plus de cohésion, les diverses familles des grands Ordres religieux.

Est-ce là tout, Nos Très Chers Frères ? L'Eglise a-t-elle donné de notre temps d'autres marques de sa vitalité ? A-t-elle eu d'autres iniatives, d'autres audaces apostoliques pour attester qu'elle n'est point, comme on a voulu le dire, une institution vieillie et décrépite, vénérable par tout son passé, mais désormais sans avenir ? Bien au contraire, c'est une recrudescence de vie et d'activité qui se manifeste en ce moment dans l'Eglise. Elle a conscience de sa vocation à l'universalité, elle est *catholique*, elle a besoin d'expansion, et le zèle de l'apostolat la presse de courir toujours à de nouvelles conquêtes.

Vous savez quelle est maintenant la préoccupation dominante du Souverain Pontife, comment il fut amené par les événements à tendre la main à l'Orient chrétien, que le malheur des siècles passés a détaché de l'Unité catholique. Vous avez suivi, depuis le Congrès de Jérusalem jusqu'aux récentes conférences de Rome, vous avez suivi avec un intérêt tout spécial les phases de cette grande entreprise, à laquelle notre Eglise de Reims a eu la gloire d'être associée aussi intimement : en ces quelques mois, la question du schisme d'Orient a fait plus de progrès que durant les quatre siècles qui ont suivi le Concile de Florence. Or, il s'agit de tout un monde, de près de cent millions d'âmes à accueillir au bercail de Jésus-Christ. Toutes

(1) Rétablissement de la Légation prussienne auprès du Vatican, en 1882.

(2) Encycliques *Quod apostolici*, sur le Socialisme en 1879. — *Æterni Patris*, sur la Philosophie, du 4 août 1879. — *Humanum genus*; sur la Franc-Maçonnerie, en 1884. — *Providentissimus Deus*, sur les Etudes bibliques, du 18 novembre 1893.

(3) Encyclique *In plurimis*, aux Evêques du Brésil, du 8 mai 1888.

(4) Lettre au cardinal Lavigerie, du 17 juillet 1890. — Encyclique *Catholicæ Ecclesiæ*, du 20 novembre 1890.

(5) Réponse au Mémoire du Cardinal Gibbons sur l'*Association des Chevaliers du Travail*, 29 août 1888.

(6) Discours de Léon XIII, aux ouvriers et aux patrons, à l'occasion des pèlerinages de 1885, 1887, 1889 et 1891.

(1) Lettres Encycliques : *Inscrutabili*, en 1878. — *Arcanum*, sur le mariage, en 1880. — *Diuturnum*, sur le principat politique, en 1881 — *Immortale Dei*, sur la constitution des Etats chrétiens, en 1885. — *Exeunte jam anno* et *Libertas*, en 1888. — *Sapientiæ christianæ*, sur les principaux devoirs du chrétien, en 1890.

(2) Encyclique *Auspicato*, sur le Tiers-Ordre franciscain du 17 septembre 1882.

ces églises dissidentes ont été honorées ; elles ont vu le Pontificat romain venir à elles avec l'Eucharistie qu'elles adorent d'une même foi et d'un même amour. Et les délicatesses infinies de ces premières avances ont laissé dans leur souvenir une impression qui sera féconde. Les relations renouées entre les personnes, les dispositions mieux connues du Saint-Siège, les griefs écoutés avec sympathie, les garanties renouvelées pour le maintien des rites et des privilèges traditionnels (1), les satisfactions déjà accordées, tout cela est de nature à faire tomber peu à peu les préjugés et les méfiances dans les esprits éclairés, puis dans l'opinion. Mais mieux que tout le reste, les actes graves que vient de faire Léon XIII, à la suite de ses conférences avec les Patriarches, les règles nouvelles imposées aux Missionnaires par la Lettre apostolique *Orientalium dignitas Ecclesiarum*, le relèvement prochain des chrétientés unies d'Orient qui en sera la conséquence, tout cela comble les abîmes et prépare les voies pour un retour plus lointain, qui sera complet et définitif.

Certes, elles sont grandioses ces espérances, et elles ne sont pas téméraires. Mais l'Eglise catholique a des visées plus vastes encore. Ecoutez ce que nous répétait naguère Léon XIII dans l'allocution qui résumait les travaux des cinq conférences sur les affaires orientales : « A l'aurore des temps nouveaux, « disait-Il, le Saint-Siège doit reprendre dans « le monde son rôle d'apôtre, non seulement « pour ceux du de dans, mais aussi pour ceux « du dehors. L'œuvre dont Nous venons de « jeter les bases n'est point l'œuvre d'une « illusion humaine, c'est Dieu qui nous « l'inspire.

« Or, le moment paraît éminemment pro- « pice à cette action extérieure de la Pa- « pauté... Mais ne croyez pas que notre solli- « citude apostolique doive se concentrer « tout entière sur l'Orient. Non, l'Orient n'est « qu'un point dans l'ensemble. Il y a encore « la Russie, la Grèce, les pays Slaves, l'Angle- « terre, l'Allemagne, l'Amérique, tous les peu- « ples chrétiens dissidents que des événements « déplorables ont détachés du siège de Pierre.

« A mesure que la lumière s'est faite sur « les origines de ces schismes, l'inquiétude a « grandi dans les âmes ; et, sous l'influence « de cette préoccupation, un mouvement re- « ligieux s'est produit au sein de ces nations « qui les ramènera, à l'heure de Dieu, au « centre de l'unité. » Et, pendant que le Pape parlait ainsi des destinées de l'Eglise, on sentait bien qu'il y avait dans ses paroles autre chose que les intuitions du génie, mais l'assistance et l'inspiration de Celui qui a promis d'être avec Pierre jusqu'à la consommation des siècles.

Quoi encore, Nos Très Chers Frères, voilà l'Extrême-Orient qui s'ébranle à son tour. L'immense empire de Chine, brusquement secoué par la guerre, va sortir enfin de sa torpeur séculaire. Les barrières tombent. Une ère nouvelle commence pour ce vieux monde si jalousement fermé jusqu'alors à notre civilisation, et il est incontestable que, sur ce sol arrosé du sang de tant de martyrs, l'Apostolat catholique verra fleurir bientôt les plus consolantes moissons.

Tels sont, Nos Très Chers Frères, les actes de l'Eglise et ses pensées d'avenir. Voilà ce qu'elle peut et ce qu'elle ose entreprendre. L'Encyclique *Præclara*, du mois de juin dernier, adressée *aux princes et aux peuples*, n'est que l'affirmation puissante des divines énergies qu'elle tient en réserve pour le salut des nations et la magnifique expression de ses espérances.

Qu'ils seraient donc aveugles ou frivoles, ceux qui prendraient occasion de scandale et de découragement dans le discrédit où paraissent tombées chez nous les choses religieuses, et dans la désaffection momentanée des masses populaires. Il y a entre le peuple et la Religion, en France, un malentendu dont le pays, hélas ! souffre tous les jours davantage, un malentendu lamentable qui déchire en deux la nation, un malentendu perfide, sous le couvert duquel une minorité sectaire nous exploite et nous ruine, un malentendu enfin qui ne repose sur rien, que la Franc-Maçonnerie a créé de toutes pièces et dont la victime n'est pas l'Eglise, mais la France elle-même.

Le devoir des catholiques, par conséquent, c'est la tristesse, les saintes colères du patriotisme, les soucis actifs et intelligents du citoyen en face des humiliations de la France, mais aussi la foi, la confiance et la soummission en face de Notre Mère la Sainte Eglise.

II.

Nous avons dit, Nos Très Chers Frères, que c'était dans cette vitalité de l'Eglise et dans son attitude vis à vis de la France que nous trouvions des raisons d'espérer.

Sans doute, à côté du mal qui fait tant de bruit, il y a chez nous une discrète recrudescence de vie chrétienne : les bons sont devenus meilleurs, et bien des mauvais se sont convertis ; la charité catholique opère des merveilles ; le zèle chez plusieurs va jusqu'à l'héroïsme. Mais ces seuls symptômes ne suffiraient point à nous rendre confiance, car ce

(1) Encyclique *Præclara*, aux princes et aux peuples, du 20 juin 1894.

sont là des vertus personnelles, des initiatives privées, des œuvres qui sont à côté de la vie sociale et nationale du pays. Or, des fidèles et des saints, il y en aura toujours parmi nous, tandis qu'elle est longue déjà dans l'histoire, la liste des nations que la Justice divine a frappées pour toujours à cause de leurs péchés.

Au contraire, si l'Eglise du Christ reçoit de nous de tels services qu'ils semblent indispensables à son action dans le monde; si elle persiste à s'appuyer sur nous; si, en dépit de nos fautes, elle va dans la patience, dans la miséricorde, dans la sollicitude, jusqu'à déconcerter les sages et les politiques: si enfin, lorsqu'elle se recueille pour dresser ses plans d'avenir, lorsqu'elle entreprend des travaux apostoliques particulièrement graves qui l'engagent pour le siècle prochain, si elle se tourne vers nous en disant: « O France, ma fille de prédilection, tu seras là encore, tu me seconderas comme jadis, je compte sur toi pour demain! » alors, Nos Très Chers Frères, nous pouvons et nous devons espérer.

Eh bien, malgré nos malheurs et nos ingratitudes, c'est ainsi que nous parle l'Eglise.

Léon XIII, après Pie IX, ne se lasse point de répéter que l'Église ne saurait se passer de la France, ne serait-ce que pour l'apostolat des missions lointaines : elle a besoin du dévouement de nos missionnaires et de notre charité.

Et la condescendance du Souverain Pontife pour notre pays n'est-elle pas devenue une sorte de scandale pour certains esprits, qui ne comprennent point ce qu'ils appellent improprement « la politique du Pape ? »

Mais c'est sur d'autres faits que nous voulons insister.

Nous vous avons fait connaître les desseins apostoliques que le Pape a conçu pour ramener à l'unité les nations dissidentes du monde entier. Il déclare maintenant vouloir nous associer à ces desseins et les réaliser avec notre concours, principalement en ce qui concerne l'Orient.

« Une pareille entreprise, écrivait-Il à la « date du 15 novembre dernier aux Directeurs « de la *Propagation de la Foi* à Lyon et à « Paris, une pareille entreprise exige, vous le « concevez bien, des fondations multiples de « séminaires indigènes pour la formation du « clergé, d'églises, d'écoles, de monastères et « d'institutions de tout genre. Aussi, comme le « Divin Vigneron de l'Evangile, qui, à l'époque « des grands travaux, s'en allait recruter des « ouvriers pour sa vigne, Nous cherchons des « auxiliaires, et Nous aimons, chers fils, à vous « compter parmi les meilleurs. » Et il ajoutait : « C'est Notre volonté que la charge nou- « velle que Nous vous prions d'assumer ne « nuise en aucune façon aux missions catho- « liques, et Nous Nous proposons de recom- « mander solennellement aux fidèles du monde « entier l'*Œuvre de la Propagation de la Foi*, « afin de lui permettre de répondre à Notre « désir en ce qui concerne l'Orient, sans avoir « à restreindre son heureuse influence dans « le reste de l'Univers. »

Cette Encyclique (1) vient d'être envoyée à tous les évêques du monde. Elle leur rappelle les immenses services rendus à la cause religieuse par cette œuvre admirable, déjà louée solennellement par le Pape (2), qui s'est faite en notre siècle la providence des missions catholiques. Elle leur recommande « de faire « tous leurs efforts pour que l'Association de « la Propagation de la Foi prenne la plus « grande extension possible *quanta maxima* « *possit, capiat incrementa* », — Nous sommes « certain, dit-Il, qu'un nombre beaucoup plus « considérable de fidèles donneront volontiers « leur nom et apporteront des offrandes plus « généreuses selon leur fortune, lorsque vous « leur aurez fait clairement comprendre com- « bien cette Œuvre est excellente, combien sont « abondantes les richesses spirituelles qu'elle « prodigue, et quels avantages la cause chré- « tienne peut à bon droit en espérer pour le « temps présent. Et assurément les catholiques « seront profondément touchés quand ils sau- « ront que *rien ne peut être plus agréable à* « *Nous-même, ni plus utile à l'Eglise que de* « *les voir répondre à nos désirs en rivalisant de* « *zèle pour recueillir les ressources qui nous* « *permettront de mener à bonne fin les projets* « *que Nous avons formés pour le bien des* « *Eglises orientales.* »

Sans doute, Nos Très Chers Frères, l'Œuvre de la Propagation de la Foi, qui fut fondée à Lyon en 1822 par une humble fille du peuple, et qui a ses comités directeurs à Lyon et à Paris, est de sa nature essentiellement catholique; elle recueille ses ressources dans tous les pays du monde, et elle soutient les nationalités. Mais, dire que des deux cent quatre-vingt-un millions qu'elle a obtenus de la charité et distribués aux missions depuis sa fondation, cent-quatre-vingt-deux millions lui viennent de France c'est-à-dire à peu près les deux tiers, n'est-ce point avouer que Léon XIII compte surtout sur la France ? C'est pour nous une gloire, et, Nous le répétons, un gage précieux d'espérance; c'est aussi pour nous un devoir plus rigoureux, une raison plus pressante, de répondre à l'appel du Souverain Pontife avec un tel empressement que nulle autre nation ne puisse l'égaler.

Nous laissons à vos prêtres le soin de vous

(1) Encyclique *Christi Nomen*, du 24 décembre 1894.
(2) Encyclique *Sancta Dei Civitas*, du 3 décembre 1880.

expliquer dans le détail l'organisation et le fonctionnement de cette Œuvre. Mais, au nom du Pape, Nous vous conjurons avec instance d'accorder votre prière et votre sympathie à la Propagation de la Foi, de vous en constituer les zélateurs infatigables et intelligents, et de lui apporter au moins votre obole du sou par semaine, afin qu'elle soit à même de satisfaire à ce double désir du Pape : d'une part, faire face aux besoins nouveaux de l'Orient, et d'autre part, ne rien retrancher au budget déjà trop modeste des missions catholiques.

Nous vous recommandons également l'*Œuvre des Ecoles d'Orient*, que l'Encyclique mentionne, et à laquelle tous ces événements rendent une actualité bien opportune.

Quels sont donc les besoins nouveaux de l'Apostolat en Orient, qui préoccupent à ce point le Souverain Pontife?

Les chrétientés orientales catholiques de rites divers sont désignées par le bon sens et par la force des choses pour être le trait d'union naturel entre Rome et l'Orient schismatique. Or, tandis que les communautés dissidentes ont généralement pour elles le nombre, la richesse, l'influence, ces chrétientés unies, minorités impuissantes, sont pauvres et dénuées de tout. Les patriarches et les évêques manquent de séminaires pour former leur clergé ; les prêtres leur font défaut : ils n'ont pas d'églises ni d'écoles ; et l'apostolat qu'ils voudraient exercer sur les nations de rite similaire est paralysé par cet état précaire et humilié. Souvent même, parce qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de leur donner des curés catholiques, ils ont la douleur de ne pouvoir répondre aux avances de paroisses entières qui demandent à rentrer dans le bercail, et qui deviennent alors la proie du protestantisme ; car les missions protestantes se multiplient depuis un demi-siècle, et, dans ces contrées où l'argent est une puissance, elles font des ravages considérables. Les choses en sont arrivées à ce point que, si l'Eglise chrétienne schismatique ne cherche pas sa régénération et sa défense dans la Papauté, elle est menacée de disparaître à bref délai au profit du protestantisme et de l'incrédulité.

Comprenez-vous maintenant, Nos Très Chers Frères, la pensée de Léon XIII ? Il veut s'appuyer sur les chrétientés orientales catholiques qui sont en contact permanent avec les dissidents de même rite, de même langue, de même nationalité. Il veut les relever, afin qu'elles représentent dignement l'Eglise catholique ignorée ou méconnue, et qu'elles deviennent des centres d'union auxquels puissent se rattacher, sans déchoir dans leur propre nation, ceux que la grâce a touchés et qui cherchent la vérité. Il veut honorer en elles les antiques usages liturgiques et disciplinaires de l'Orient chrétien, pour qu'il soit manifeste, par l'évidence matérielle des faits, que le Siège apostolique respecte les rites, et que le retour à l'unité doit exclure toute appréhension d'absorption ou d'asservissement. Il veut enfin leur donner les moyens d'action dont elles sont dépourvues : et, au lieu de créer une Œuvre nouvelle pour les leur procurer, il les demande aux catholiques par la Propagation de la Foi.

S'il était besoin, Nos Très Chers Frères, d'insister davantage pour vous déterminer à seconder, avec tout le zèle que peut inspirer l'amour de Jésus-Christ et de son Eglise, de semblables projets apostoliques, Nous vous rappellerions qu'en Orient, plus encore que partout ailleurs, la France bénéficie de tout ce qui se fait en faveur de la Religion. Non seulement nous avons conservé dans ces régions de vives et fidèles sympathies, mais, à l'exclusion de toute autre nation, la France y exerce sur les catholiques, tant latins qu'orientaux, un droit de protectorat officiellement reconnu par les Puissances. Or, tandis que les catholiques latins de nationalité étrangère, établis en Orient, ne subissent qu'avec peine notre protectorat et tentent de s'y soustraire ; tandis que sous le régime ordinaire des missions latines chaque missionnaire, par un sentiment bien légitime, pouvait mettre son influence au service de son patriotisme et rattacher à sa propre nation, quelle qu'elle soit, les fidèles qu'il groupait autour de lui ; tandis que la propagande protestante travaille au profit politique de l'Allemagne ou de l'Angleterre ; au contraire, l'apostolat selon le rite a pour conséquence d'affermir et de justifier notre situation prépondérante en Orient, car les catholiques orientaux proprement dits se recommandent et ne peuvent se recommander que du Protectorat français. Les soutenir, les relever, favoriser le développement de leurs églises, c'est donc soutenir, relever et développer d'autant l'influence française. Tant il est vrai, encore une fois, que la France, par vocation, est appelée à partager dans le monde les destinées de l'Eglise. Puisse-t-elle ne pas l'oublier plus longtemps et renouer dès maintenant, puisqu'une occasion lui en est offerte, les traditions de dévouement au Saint-Siège qui ont fait jadis sa gloire et sa prospérité.

III

Dans les jours que nous traversons, Nos Très Chers Frères, il est utile, il est nécessaire que les catholiques suivent avec une filiale sollicitude l'action de l'Eglise dans le monde, qu'ils prêtent une oreille plus docile à sa voix, qu'ils aient l'intelligence de ses épreuves

et s'associent à ses espérances, qu'ils sachent enfin, par tous les moyens en leur pouvoir, lui rendre plus facile sa tâche apostolique. Ce sont là de nobles et fécondes préoccupations, qui ouvrent des horizons à la piété, qui dilatent les âmes, donnent une base plus solide à nos convictions religieuses et repoussent bien loin toute pensée de défaillance et de découragement.

L'Eglise, en effet, n'est point une institution spirituelle quelconque, dans laquelle chacun vient chercher à son gré des éléments de sanctification personnelle pour assurer son propre salut; elle est une Société, une Association vivante et puissante, au sein de laquelle circule, avec la grâce de Jésus-Christ, une sève féconde, qui relie les âmes entre elles dans l'ordre surnaturel par la foi et par la charité, mais aussi les cœurs, sur la terre, dans une fraternelle solidarité : elle est *catholique*, vaste comme le monde, principe de vie non seulement pour les individus, mais pour la société, pour les peuples, pour le genre humain tout entier. Que de fois Léon XIII a mis en relief cette vérité que la Religion, même ici-bas, est une source inépuisable de bienfaits, et que l'Eglise offre aux nations les meilleurs éléments de civilisation et de progrès ! Hier encore, il répétait aux Evêques de l'Amérique « qu'elle offre de tels avantages dans l'ordre temporel, qu'elle ne saurait en procurer de plus grands si elle était instituée uniquement pour le bonheur de ce monde (1) ».

Il importe donc, Nos Très Chers Frères, que l'action bienfaisante de l'Eglise ne soit pas systématiquement stérilisée dans une nation, et que les institutions et les mœurs ne soient pas soustraites à l'influence salutaire de la Religion.

N'est-ce point avec les traditions chrétiennes que nous avons vu disparaître de chez nous ces biens depuis si longtemps perdus, l'ordre dans la vie sociale, le respect de l'autorité, la dignité du foyer domestique, la concorde parmi les citoyens, la prospérité dans les affaires, l'antique honnêteté de nos pères, leur loyauté, la paix entre les nations et la sécurité du lendemain? C'est par elles et avec elles que nous les verrons rentrer.

Ah! certes, la rude expérience que la France a subie de l'irréligion et de l'athéisme social a assez duré. Il est grand temps que le pays sorte de ces voies funestes où l'a engagé la Franc-Maçonnerie, et revienne à Jésus-Christ. Mais le pays, ce sont les citoyens, c'est l'opinion publique, c'est nous-mêmes; et, en France, puisqu'ils sont l'immense majorité, n'est-il pas incontestable que le pays, ce sont les catholiques, les honnêtes gens, les hommes de bon sens, ennemis des violences et désireux de la paix? Depuis trop longtemps ils se taisent, ils s'isolent, se tiennent à l'écart des affaires publiques. Qu'ils s'affirment davantage, qu'ils parlent, qu'ils agissent selon leurs convictions ! Que, dociles aux enseignements de Léon XIII, ils n'oubient point que l'Eglise a une mission sociale sur la terre, et que par conséquent la qualité de chrétien ne fait que rendre plus pressants et plus sacrés les devoirs envers la Patrie.

Or, en dégageant la forme légitime du gouvernement de l'œuvre néfaste des partissectaires, l'Encyclique aux Français, du 16 février 1892, a rendu aux catholiques une liberté d'action que des préjugés, des passions et des malentendus entravaient jusque-là; et, d'autre part, elle leur a montré le devoir. « La « grande sollicitude des Français, dit-elle, « doit être d'assurer la conservation de la « Religion catholique, et cela avec d'autant « plus de dévouement qu'au milieu d'eux le « Christianisme devient de la part des sectes « l'objet d'hostilités plus implacables. Sur ce « terrain, ils ne peuvent se permettre ni in- « dolence dans l'action, ni division de partis; « l'une accuserait une lâcheté indigne du « chrétien; l'autre serait la cause d'une fai- « blesse désastreuse (1). »

Libres alors de toute arrière-pensée politique, qu'ils reprennent donc confiance, qu'ils acceptent la lutte, qu'ils usent de leurs droits de citoyens pour mettre fin à la servitude honteuse qui opprime chez nous les consciences; pour réagir contre le scandale et arrêter les ravages de l'impiété; pour revendiquer enfin la liberté de croire en Dieu, d'aimer Jésus-Christ, de prier en paix, de servir les pauvres, de donner à l'enfance une éducation chrétienne, et de vivre selon les lois de l'Eglise sans avoir à subir ni dommages ni suspicions. Ils feront acte de patriotisme autant qu'acte de foi, car jamais dans un pays les intérêts sacrés de la Religon n'ont été plus étroitement confondus avec les intérêts mêmes de la Société et de la Patrie.

C'est ainsi, Nos Très Chers Frères, qu'en portant nos regards plus loin que cette terre de France, si ingrate aujourd'hui pour l'Eglise, sur les autres nations du monde, où la parole du Vicaire de Jésus-Christ rencontre en ce moment tant d'échos, c'est ainsi que nous sommes amenés, malgré nos misères, à envisager notre avenir avec plus d'espérance. Fils de l'Eglise catholique, fiers du rôle prépondérant que la Providence lui prépare pour le bien de l'humanité et pour l'honneur de notre foi « à l'aurore de temps nouveaux », comme parle Léon XIII, nous répondrons à son appel

(1) Encyclique *Longinqua*, du 6 janvier 1895.

(1) Cf. Encyclique *Inter Sollicitudines*, aux Catholiques de France

avec d'autant plus de générosité que nous avons nous-mêmes plus besoin de miséricorde. Nos missionnaires seront les plus nombreux, les plus saints, les plus ardents ; nos aumônes, les plus abondantes, principalement en ce qui regarde l'Orient ; et ce sera cet empressement à travailler à l'extension du règne de Jésus-Christ dans le monde et à la pacification des Eglises dissidentes qui nous méritera la régénération chrétienne de notre propre pays.

† Benoit-Marie, Card. LANGÉNIEUX,

Archevêque de Reims.

LE DIABLE

DANS LA

VIE DES SAINTS

C'est encore à nos abonnés que nous nous adressons. En dehors de la *Tribune* qui leur est réservée, nous désirons créer une rubrique spéciale, pour classer tous les faits de merveilleux diabolique qui se rencontrent dans la vie des saints. Le champ est vaste ; la moisson est facile.

Feuilletez, disons-nous à tous nos amis, les ouvrages d'hagiographie en votre possession ; recueillez spécialement les faits, les épisodes où les saints ont eu affaire au démon ; et envoyez-nous ces récits, avec indication des sources. Nous les reproduirons dans la *Revue Mensuelle*, au fur et à mesure de la réception des communications.

Ce sera là un travail d'intérêt général de premier ordre. Que chacun mette sa bibliothèque à contribution ; et, par des faits, dont l'authenticité a été consacrée par l'Eglise, nous montrerons ainsi les victoires de Dieu et de ses saints. Combien ignorent ces luttes et ces triomphes ! Faisons-les connaître, afin que les égarés de bonne foi, spirites trompés par le diable, victimes de toutes les écoles d'occultisme, comprennent enfin que le Dieu que nous adorons est le seul Dieu, le seul Eternel bon et juste, le seul Tout-Puissant.

Ce travail de tous, une fois paru dans la *Revue Mensuelle*, pourra être classé méthodiquement et former un volume qui, distribué dans toutes les bibliothèques paroissiales, sera toujours lu avec fruit et ne pourra manquer de faire grand bien aux âmes hésitantes.

LE CALENDRIER DU PALLADIUM

L'almanach luciférien, publié dans le dernier numéro de la *Revue Mensuelle*, est celui qui a été promulgué par Lemmi le 25 décembre 1894 (27e jour de la lune Kislev, an 5655 du calendrier des juifs et 25e jour du Xe mois de l'an 000894, selon l'ancienne manière de dater de la haute-maçonnerie universelle).

Ce calendrier palladique est la dernière œuvre d'occultisme luciférien due à Albert Pike (*le Grand Albert*, expression favorite des palladistes) ; la mort le surprit même avant qu'il l'eût achevée. Le docteur Bataille en a parlé sommairement dans le *Diable au XIXe Siècle*, à son chapitre XLIV (second volume, page 910 et suivantes).

Nous rappellerons qu'il y a quarante-sept fêtes principales, (quarante-huit les années bissextiles), divisées en cinq classes, et que, s'il faut en croire Pike, les fêtes des quatre premières classes ont été fixées par Lucifer lui-même.

Quant aux fêtes de la cinquième classe, neuf ont été instituées par Albert Pike ; une dixième, fut instituée par Albert-Georges Mackey, tandis que les Émérites de Charleston travaillaient à compléter l'œuvre de son prédécesseur. Pike, en sus des fêtes principales, avait fixé, en se basant soit sur l'*Apadno* soit sur le *Livre des Révélations*, les jours de fête destinés à honorer environ deux cents diables ou diablesses, qualifiés chefs de légion. Pour ce classement, il se reportait aux légendes apadniques et autres, et il recherchait quel maléach (ange ou saint du catholicisme) était plus particulièrement réputé pour avoir subi des défaites de tel démon vantard ; alors, il inscrivait le nom de ce diable à la date de la fête du saint. C'est ce qu'en palladisme on appelle une « opposition ». Toutefois, Pike et ses continuateurs du Sérénissime Grand Collège ont commis des erreurs dans ce classement ; nous en avons déjà relevé quelques-unes. Mais nous n'avons pas à nous en préoccuper outre mesure ; car ces fantaisies diaboliques, exactes ou erronées quant à la rencontre des dates officielles de l'Eglise, n'atteignent pas les saints du ciel, qui ont été, sont et seront toujours vainqueurs des démons que le Palladisme leur oppose.

Néanmoins, ces oppositions seront peut-être utiles à énumérer. En effet, il nous paraît, sauf erreur, qu'il y a lieu de tenir compte de ces fanfaronnades de diables jusqu'à un certain point, précisément à raison de ce qu'elles nous semblent être le contrepied absolu de la vérité. Si tel démon se vante d'avoir infligé des dé-

faites à tel saint, n'est-ce pas au contraire une indication importante à relever, et n'est-ce pas justement ce saint que redoute ce même démon, non pas plus que les autres saints, mais en particulier pour avoir été chassé de tels et tels possédés par ce saint, ou pour toute autre raison ?

En ces matières si délicates, on ne peut se prononcer. Aussi, nous voulons seulement dire qu'à notre sentiment la dévotion à tel saint peut être d'une indication utile en certaines circonstances où il serait constaté que l'on a affaire à tel démon.

Au surplus, nous n'insistons pas. Les prêtres vertueux et intelligents à qui sont confiés les pouvoirs d'exorcisation sont mieux en mesure que nous d'apprécier la ligne de conduite à suivre pour lier les puissances infernales déchaînées.

C'est à titre de document que nous avons publié l'almanach luciférien, et nous l'expliquons pour faire comprendre quel sens ses inventeurs lui ont appliqué. Nous ne prétendons nullement donner un conseil quelconque ; cela est tout à fait en dehors de notre rôle et au-dessus de notre compétence.

* * *

Le Calendrier du Palladium était à peu près terminé par le Sérénissime Grand Collège des Maçons Émérites de Charleston, à l'époque où se tint le convent souverain du palais Borghèse, dont les deux scrutins ont été un si grand événement pour la haute-maçonnerie.

Le trouble qui suivit l'élection frauduleuse de Lemmi fit perdre de vue cette importante œuvre dogmatique. Lemmi lui-même ne s'en préoccupa guère.

Mais, lorsque les Palladistes Indépendants, c'est-à-dire les démissionnaires, se réunirent à Londres les 29 et 30 novembre 1894 pour essayer de constituer une Fédération luciférienne nouvelle ne reconnaissant pas Lemmi et n'obéissant même à aucun chef supérieur, ceux-ci mirent sur le tapis la question du Calendrier d'Albert Pike. Or, comme ils ne purent, pour les raisons que nous avons exposées dans notre dernier numéro, constituer leur Fédération des Triangles Indépendants, ils votèrent que, du moins, en continuant à pratiquer leur palladisme isolément ou par petits groupes d'amis, ils adoptaient, pour se reconnaître entre eux et distinguer leur correspondance, ce Calendrier du Palladium, inutilisé par Lemmi.

Lemmi y songeait-il de son côté, et n'avait-il négligé de terminer l'œuvre du Grand Albert qu'à raison d'autres occupations plus absorbantes? ou bien ne s'en souciait-il aucunement ? C'est là un point discutable, et d'ailleurs discuté.

Quoiqu'il en soit, il eut certainement connaissance du Congrès Indépendant de Londres, de son résultat et de ses votes. Du reste, il ne restait pas grand chose à faire pour compléter définitivement l'almanach luciférien : quelques dates restées vides à combler au moyen d'oppositions de démons à saints catholiques ; notamment il institua trois fêtes de cinquième classe. Et il promulgua le Calendrier du Palladium avant que les démissionnaires, restés fidèles à Lucifer, aient pu s'en servir entre eux.

Cette situation a pour résultante l'existence de deux calendriers qui ne sont pas absolument conformes ; mais les différences sont très restreintes et d'ailleurs insignifiantes. La principale est que les démissionnaires palladistes qui ont gardé des relations d'amitié et s'entretiennent la main, en attendant de rentrer dans la haute-maçonnerie le jour où Lemmi viendrait à disparaître, ne font pas figurer dans leur almanach la concordance du calendrier israélite. Ils ont maintenu Sybacco, daimon-plongeur, chef de la 5.169e légion, à la date que Pike lui avait fixée, 23 épiphi, 16 juillet, en opposition à saint Vitalien, tandis que Lemmi l'a transporté au 11 pachon, 30 avril, en opposition à saint Eutrope. On le voit, les variations de ce genre sont de peu d'importance, et elles ne sont pas nombreuses. Une plus importante, qui se ferait sans aucun doute, si la Fédération des Palladistes Indépendants finissait par se constituer, avec le programme de miss Vaughan, serait la modification de la fête de l'épagomène quatriennal, correspondant au 20 mars des années bissextiles : Pike et Lemmi à sa suite en ont fait la Solennité des Sept Expiations ; il est évident que les amis de l'ex-grande-maîtresse de New-York ne pourraient maintenir cette fête essentiellement sacrilège, bien qu'elle soit de quatrième classe et, par conséquent, figurant parmi les fêtes d'institution céleste.

Nous suivrons donc, pour nos explications, le Calendrier du Palladium selon Lemmi ; c'est, au surplus, le seul officiel, puisqu'en somme l'intrus du palais Borghèse est le souverain pontife de la secte, définitivement reconnu.

* * *

Dans son décret, signé « *Simon-Ensoph* », Lemmi fait figurer au nombre des motifs qui le décident (traduction de l'original en latin) :

« Une raison qui, sans être la principale, est néanmoins grave et a incité le Suprême Directoire Dogmatique à promulguer sans nouveau retard le Calendrier du Palladium, c'est la nécessité de dérouter l'espionnage des adonaïtes, qui, depuis quelque temps ont été mis en éveil par des inci-

dents criminellement divulgués aux profanes et qui s'attachent à vouloir pénétrer les mystères de la haute-maçonnerie.

« Désormais, toute voûte triangulaire, même manuscrite, ne devra pas porter d'autre date que la date palladique, sans mention du jour concordant de l'ère vulgaire ni d'aucun autre calendrier. »

Cette précaution nous paraît viser surtout les lettres de convocation ; car Lemmi ajoute :

« On datera par quantième du mois, sans mettre le nom du mois, et en indiquant l'année comme auparavant. Exemple : *1er jour du 1er mois de l'an 000895 de la Vraie Lumière*, et rien de plus. Mais, pour les Parfaits Initiés, ce jour signifiera le premier de l'an palladique, c'est-à-dire le 1er pharmuthi (21 mars), et non pas le 1er mars. »

En effet, cela n'était pas trop mal trouvé. Une convocation tombée entre les mains de catholiques et portant, par exemple, avis de réunion pour le *10e jour du 3e mois de l'an 000895 de la Vraie Lumière*, ferait croire à une assemblée devant avoir lieu le 10 mai. En réalité, il s'agirait du 10 payni, soit du 29 mai.

On comprend le rire satisfait de ceux des lucifériens qui se sentent suspectés et qui se diraient : « Surveillez-moi le 10 mai, je m'en moque : le soir du 10 mai, vous ne me verrez pas sortir de chez moi, et vous en conclurez naïvement que je n'appartiens à aucun triangle. »

Notre publication aura donc toujours servi à déjouer cette manœuvre.

Lemmi rend hommage au « Grand Albert », dont il proclame « l'œuvre impérissable », et se dit fier de « mettre à exécution l'un de ces derniers vœux et donner aux 77 provinces triangulaires ce travail magnifique, commencé sous l'inspiration divine, interrompu par la mort, continué par les hommes les plus sages et les plus savants que compte la haute-maçonnerie, et auquel il a humblement coopéré pour l'achever, sans que son propre mérite soit à comparer avec celui des Patriarches de Charleston. »

Lemmi ne donne pas les tableaux, dans son décret.

« Chaque triangle devra dresser pour son usage les douze tableaux mensuels, sur une grande carte manuscrite qui ne sortira pas du local des réunions, en se conformant aux indications qui lui seront envoyées par la Mère-Loge du Lotus de sa Seigneurie ; les Mères-Loges du Lotus recevront ces indications directement, avant le 13 mékir (1er février), des Grands Directoires Centraux.

« Les indications donneront une nomenclature alphabétique des daimons et des maléachs en opposition, avec la date de fête grégorienne du maléach, figurée seulement par deux nombres : l'un en chiffres romains, signifiant le mois selon le calendrier de la superstition romaine, et l'autre en chiffres arabes, signifiant le jour du mois. C'est ainsi que le dressement des tableaux mensuels sera très facile à faire dans les triangles, tandis que la nomenclature des noms, envoyée à part, ne révélerait rien aux profanes, si égarée ou soustraite elle venait à tomber entre des mains ennemies. »

Ceci encore n'était pas trop mal imaginé. Seulement, comme nous avons eu copie du décret simonesque et, d'autre part, la nomenclature alphabétique d'une des Mères-Loges du Lotus, nous avons pu dresser nous-mêmes les tableaux mensuels, aussi aisément que les FF.·. secrétaires des Triangles ; et nous en garantissons la parfaite exactitude.

La nomenclature commence ainsi :

« *Aaber*, 19 ; *Anianus*, XI, 17. »

Il est évident que cela est absolument incompréhensible pour le profane ; mais le parfait initié lit ici :

« Le daimon Aaber, chef de la 19e légion, laquelle fait partie de la 11e grande colonne, commandée par Bacchus dit Léonard, premier grand stratège, à l'aile gauche, dont Astaroth est le prince souverain et général, sera inscrit au 27 athir, ce jour de l'année palladique correspondant au 17 novembre, fête grégorienne du maléach Anianus (saint Aignan, évêque d'Orléans), avec lequel il est en opposition. »

Par suite de ce classement, lorsqu'un Triangle, ayant une tenue le 17 novembre, voudra procéder à des travaux magiques lucifériens, il les ouvrira par des imprécations contre saint Aignan et évoquera Aaber pour lui demander la réussite des manifestations sollicitées. S'il s'agit de grandes évocations, le Triangle se reportera au tableau du mois Athir ; et, comme le 17 novembre (27 athir) est compris dans le 3e décan du Scorpion, on priera le daimon Senciner de prêter son concours à Aaber et d'intercéder auprès d'Astaroth, dont ce Senciner est un des favoris, afin que, si les maléachs s'opposent à la réussite des œuvres placées sous le patronage d'Aaber, le prince-souverain et général Astaroth envoie contre eux Bacchus dit Léonard (chef hiérarchique d'Aaber) et sa grande colonne de 300 légions.

Ce n'est pas tout. Un catholique, qui aurait reçu au baptême le prénom d'Aignan, le reniera en devenant palladiste et se vouera plus particulièrement au diable Aaber ; c'est ce démon

qu'il devra invoquer de préférence, soit en triangle, soit chez lui, en un mot dans toutes les circonstances de la vie. Un palladiste, né catholique ou non, qui sera venu au monde le 17 novembre, considérera le démon Aaber comme son protecteur attitré.

Et ainsi de suite. Le lecteur comprend maintenant que nous n'avons éprouvé aucune difficulté à dresser les tableaux des douze mois palladiques.

Au surplus, avant de les imprimer, nous les avons montrés au F∴ antilemmiste qui nous a fourni les renseignements sur le Congrès de Londres des 29-30 novembre 1894 ; cet ami de miss Vaughan en a reconnu l'exactitude parfaite.

* * *

D'ailleurs, aucune erreur ne peut être commise, du moment qu'on possède la clef. Il n'y aurait de tâtonnement que dans deux cas : 1° pour les fêtes importantes fixes qui tomberaient en coïncidence avec d'autres fêtes importantes, celles-ci mobiles, et alors ces fêtes importantes fixes sont exceptionnellement l'objet d'un déplacement de sept ou de trois jours ; 2° pour les jours mobiles d'année bissextile, mobiles au point de vue de la correspondance avec le calendrier grégorien, et ces jours sont au nombre de vingt, consécutifs. Mais, là encore, aucune erreur n'est possible, attendu que le décret du Suprême Directoire Dogmatique indique ces modifications et doit toujours les indiquer.

En effet, Simon-Ensoph fait les remarques nécessaires :

« Observations. — En cette année bissextile 000895, la fête de Bacchus dit Léonard, fixe, au 25 payni, tombe accidentellement au même jour que la Troisième Grande Fête du Dieu-Bon ; elle est donc renvoyée au 1er épagomène en épiphi. »

Cette première observation mérite d'être expliquée.

La fête régulière du diable Bacchus dit Léonard, gros personnage de la cour infernale, a lieu au 25 payni ; c'est-à-dire au 13 juin, attendu que ledit Bacchus est considéré par les palladistes comme étant en opposition spéciale à saint Antoine de Padoue. Mais, cette année-ci, le 13 juin est le jour de la Fête-Dieu, et Lucifer personnellement est en grande opposition à la solennité chrétienne du Saint-Sacrement : c'est sa troisième grande fête (les deux autres sont, à la Noël, fixe, et au Vendredi-Saint, mobile). Par conséquent, Bacchus doit céder le pas à Lucifer. Néanmoins, comme il doit avoir sa fête quand même, en sa qualité de grand stratège commandant à 300 légions, on la reporte à sept jours, soit au 20 juin ou 1er épagomène en épiphi, et elle est bien fixée là, mais pour cette année seulement, le 20 juin n'ayant d'inscrits que de simples chefs de légions. Si le report à sept jours ne donne pas satisfaction, c'est-à-dire si le septième jour avait une fête de démon de même importance que Bacchus, on ferait le report à trois jours seulement.

Les fêtes reportées sont inscrites *entre parenthèses* sur le calendrier palladique.

Continuons à citer le décret de Lemmi :

« Le Suprême Directoire Dogmatique a dû faire deux autres renvois ; mais ceux-ci émanent du Grand Albert et sont définitifs. Les oppositions de Mammon et de Gusoyn, telles qu'elles résultent du *Livre des Révélations*, ne peuvent être annulées, à raison de leur importance, et d'autre part elles coïncident avec deux des grands anniversaires que nous avons le devoir de célébrer. Pour ce motif, la question est tranchée comme il suit :

« La fête de Mammon, qui aurait dû être inscrite au 29 thoth, sera reportée au 6 paophi ; car le 29 thoth ne peut avoir d'autre fête que la célébration de l'anniversaire du Troisième Coup de Canon.

« La fête de Gusoyn, qui aurait dû être inscrite au 2 mékir, sera reportée au 5 mékir (à trois jours), faute de pouvoir l'être au 9 mékir (à sept jours), puisque ledit 9 mékir est occupé par la Commémoration Alexandrienne. »

Expliquons encore.

Mammon est un diable de haute-marque : grand stratège de la Ve grande colonne, composée de 180 légions. Le *Livre des Révélations* l'oppose à saint Bernard de Clairvaux, fêté le 20 septembre. Mais le 20 septembre est la date anniversaire de l'abolition du pouvoir temporel de la Papauté et de la création du Palladisme. Mammon a donc sa fête renvoyée définitivement à sept jours, soit au 27 septembre, où ne se trouvaient sans doute que des fêtes de diables de moindre importance. Néanmoins, « le daimon Mammon » est gardé en opposition « au maléach Bernard », et saint Bernard de Clairvaux sera toujours l'objet d'imprécations blasphématoires, chaque fois que des palladistes feront appel au diable Mammon.

Gusoyn, aussi, n'est pas la première venue ; c'est une diablesse. Elle est grande stratège de la IXe grande colonne, au centre (commandement général d'Astarté) ; elle a sous ses ordres 129 légions de daimones. D'après les démonographes, elle apparaît sous la forme d'un chameau. Le *Livre Apadno* raconte ses exploits, dans lesquels elle a été surtout secondée par les démones Aclahayr, Colopatiron, Ganga-Gramma, Hahabi, Nephté, Rymerack, Sybalda, Tukiphat, Vovopéru et Zeffar. Le *Livre des Révélations* la présente comme particulièrement hostile « à la maléach Agnès » ; or, sainte Agnès a sa fête catholique le 21 jan-

vier. Mais le 21 janvier est la date anniversaire de l'exécution de Louis XVI ; pour les palladistes, cette date représente l'abolition de la monarchie chrétienne, 2e coup de canon. La fête de Gusoyn aurait donc été renvoyée au 28 janvier (à sept jours), si à cette autre date il n'y avait eu une autre fête importante, qu'Albert Pike ne voulait omettre à aucun prix : nous voulons parler de la fête de sainte Hypathie ou Commémoration Alexandrienne, fixée au 28 janvier en haine de saint Cyrille, évêque d'Alexandrie ; on sait que les palladistes traitent l'évêque Cyrille « d'assassin de la belle et pure Hypathie ». C'est pourquoi, ne pouvant renvoyer à sept jours, on a reporté à trois, aucune fête luciférienne importante ne se trouvant au 24 janvier (5 mékir).

Quant aux vingt jours mobiles d'année bissextile, ce sont ceux du 11 au 30 phaménoth, qui correspondent aux jours du 1er au 20 mars, dans les années ordinaires, et du 29 février au 19 mars, dans les années bissextiles.

La présente année palladique est année bissextile, quoique nommée « an 000895 », parce qu'elle a ses deux derniers mois qui font partie de notre année 1896, dans laquelle février aura 29 jours.

C'est en ces termes que Lemmi a rédigé, au bas du décret, sa troisième observation :

« Nous rappelons que, dans les années bissextiles, le 29 février grégorien oblige à mobiliser vingt jours. Par conséquent, pour cette année-ci, la fête de Flauros n'est plus au 11 phaménoth, mais au 12, attendu que Flauros est en opposition à la maléach Eudoxie ; les fêtes de Barapati et d'Algol ne sont plus au 12 phaménoth, mais au 13, attendu que ces bons génies sont en opposition le premier au maléach Absalon et le second au maléach Simplice ; la fête d'Halphas n'est plus au 13 phaménoth, mais au 14, attendu qu'Halphas est en opposition à la maléach Cunégonde ; et ainsi de suite, vu la nécessité (sauf les trois cas exceptionnels de Bacchus, Mammon et Gusoyn) de célébrer les oppositions dans les jours palladiques correspondant aux jours grégoriens.

« Aussi, le 11 phaménoth se trouve libre aux années bissextiles ; et c'est pourquoi, chaque quatrième année à partir de 1896 (ère vulgaire), le 11 phaménoth, correspondant au 29 février grégorien, sera consacré dans les Triangles au panégyrique du Grand Albert.

« Néanmoins, l'épagomène quatriennal palladique sera conservé tel que l'avait fixé le Grand Albert, c'est-à-dire demeurera placé entre le 30 pharménoth et le 1er pharmuthi, sans préjudice de la fête d'Amon, le vaillant stratège de la colonne 2, si souvent victorieux, maintenue en opposition au maléach Joachim ; mais elle cèdera le pas à la Solennité des Sept Expiations. Les honneurs seront rendus à Amon, à l'ouverture des travaux.

« Enfin, nous faisons observer que cette année la Fête des Incarnations, fête mobile en opposition à l'exécrable Cœur du Traître Maudit, tombe au jour même du Solstice Béni. Or, la Grande Fête de la Nature est immuable, parce qu'elle est fixée, d'après les lois immuables de l'astronomie, et nullement en opposition à une fête grégorienne, d'institution adonaïte. Les deux fêtes se célèbreront donc ensemble, d'autant mieux que leurs cérémonies se complètent admirablement. »

La Fête de la Nature, comme on voit, se célèbre invariablement, dans la haute-maçonnerie, le 21 juin (solstice d'été). Ce n'est pas comme dans la maçonnerie ordinaire, où cette fête solsticiale, plus gastronomique qu'astronomique, est renvoyée au jour le plus commode pour tous les membres de la loge. Cette année-ci, les catholiques feront donc bien d'avoir l'œil ouvert sur les banquets maçonniques qui auront lieu exactement le 21 juin ; il y a là une indication très sérieuse pour découvrir des lucifériens. Il n'y aura aucun doute, si le banquet est androgyne ; car le lecteur comprendra, sans qu'il soit besoin de l'écrire, quel est l'esprit d'opposition palladique au culte du Sacré-Cœur.

*
* *

Ces préliminaires étaient nécessaires pour nous permettre d'aborder avec clarté l'étude du Calendrier du Palladium.

Les mois sont de tradition égyptienne. Ils sont au nombre de douze : *Pharmuthi*, *Pachon*, *Payni*, *Epiphi*, *Mésori*, *Thoth*, *Paophi*, *Athir*, *Chœac*, *Tybi*, *Mékir* et *Phaménoth*. Albert Pike les qualifie de « mois zodiacaux », et dit que « l'année palladique est l'année solaire parfaite, puisque ses mois sont réglés sur le passage du soleil dans chacun des signes du zodiaque. »

Cependant, comme l'année solaire compte 365 jours, sans parler des heures qui réunies par quatre ans donnent l'année bissextile, il a fallu placer quelque part les cinq jours complémentaires.

La commission de la Convention qui institua le calendrier républicain, avait aussi voulu mettre uniformément trente jours à ses mois, et des cinq jours complémentaires elle avait fait les sans-culottides ; ils étaient placés à la fin de l'année, c'est-à-dire en septembre.

Au sujet du jour de l'an républicain, la Convention pataugea quelque peu. Par deux décrets contradictoires (5 octobre et 24 novembre 1893), elle décida que, la République ayant ouvert pour la France une ère nouvelle, le 22 septembre 1792, jour de sa proclamation, serait le point de départ de cette ère, d'autant mieux

que ce jour-là était celui de l'équinoxe d'automne ; et, pour compléter l'innovation, elle décida (ce fut là le second décret) que chaque année du nouveau calendrier commencerait à minuit, avec le jour où tomberait l'équinoxe vrai d'automne, au méridien de Paris. Il en résulta que, sur treize années pendant lesquelles ledit calendrier fut en vigueur, il y en eut huit où l'année ne commença pas le 22 septembre, mais le 23 (an IV, an VIII, an IX, an X, an XI, an XIII, an XIV) et même le 24 (an XII).

Albert Pike n'est pas tombé dans cette erreur. Comme division, il a adopté le calendrier des Mages d'Egypte; mais il n'a pas commencé l'année palladique selon le mode égyptien. En effet, l'année égyptienne s'ouvrait le 1[er] thoth, 23 août de notre ère. Le point de départ à l'équinoxe d'automne ne lui a pas plu davantage. Il s'est dit que « c'est mal commencer l'année solaire que la prendre au moment où le soleil, en plein déclin, donne le jour égal à la nuit, mais pour se précipiter de plus en plus vivement vers le solstice d'hiver, son point terminus décadent. Ne vaut-il pas mieux, au contraire, commencer à l'équinoxe de printemps, jeunesse de la terre fécondée par le soleil, époque où les jours sont en pleine période d'accroissement de lumière, où l'on marche à grands pas vers le point terminus ascendant de l'astre vivifiant? Ce jour de l'an fixé à la naissance du printemps ne parle-t-il pas mieux que tout autre à l'imagination ? »

Restait la question des jours complémentaires ou épagomènes, au nombre de cinq. Sur leur placement, les astronomes de l'occultisme sont divisés. Les uns, adoptant tout à fait le système des Mages d'Egypte, les placent entre *Mésori* et *Thoth*, c'est-à-dire à la fin de l'année selon l'antique mode égyptien. D'autres, à l'avis desquels Pike s'est rangé, estiment qu'il vaut mieux les intercaler entre les six premiers degrés du Cancer, attendu, disent-ils, que c'est à ce moment (solstice d'été, que les jours sont le plus longs, si bien que « le soleil semble s'arrêter quelque peu avant de redescendre vers le Capricorne (solstice d'hiver). »

C'est cette méthode de placement des épagomènes qui a amené Albert Pike à donner au Calendrier du Palladium un mois de 35 jours, le mois *Epiphi*, et c'est ainsi que nous avons vu dans le tableau cette intercalation :

1[er] jour d'épiphi = 1[er] degré du Cancer.
2[e] jour d'épiphi = épagomène.
3[e] jour d'épiphi = 2[e] degré du Cancer.
4[e] jour d'épiphi = épagomène.
5[e] jour d'épiphi = 3[e] degré du Cancer.
6[e] jour d'épiphi = épagomène.
7[e] jour d'épiphi = 4[e] degré du Cancer.
8[e] jour d'épiphi = épagomène.
9[e] jour d'épiphi = 5[e] degré du Cancer.
10[e] jour d'épiphi = épagomène.
11[e] jour d'épiphi = 6[e] degré du Cancer.

Néanmoins, comme dans le système d'Albert Pike on emploie le nombre du degré zodiacal pour désigner en même temps le quantième du mois, — ce qui concorde très bien pour tous les autres mois, — pour épiphi, la signification n'est plus la même. Ainsi, nous savons qu'épiphi commence au 19 juin : supposons qu'une lettre de convocation palladiste invite à une tenue qui doit avoir lieu « le 5 épiphi » ; cela ne signifiera pas 5[e] jour d'épiphi (23 juin), mais bien « jour d'épiphi correspondant au 5[e] degré du Cancer », soit 27 juin. Pour désigner les 20, 22, 24, 26 et 28 juin, on dit en style palladique : « le 1[er] épagomène en épiphi, le 2[e] épagomène en épiphi », etc. Au contraire, pour tous les autres mois, quand on dira, par exemple : « le 5 pharmuthi », « le 19 pachon », cela signifiera bien le 5[e] jour de pharmuthi (25 mars), le 19[e] jour de pachon (8 mai), puisque le 5[e] jour de pharmuthi correspond exactement au 5[e] degré du Bélier, puisque le 19[e] jour de pachon correspond exactement au 19[e] degré du Taureau, etc., etc.

Quant à l'épagomène quatriennal, qui ne se trouve que dans les années bissextiles, on le place à la fin de l'année palladique, comme on l'a vu au tableau de phaménoth. Mais on ne dit pas : « l'épagomène de phaménoth » ; une convocation pour le 20 mars 1896, année bissextile, portera simplement : « Tenue à l'ép.·. quat.·. 000895. »

***

Les jours de semaine en opposition à la semaine profane sont d'une correspondance aisée à saisir.

Luciferdi, jour consacré à Lucifer, correspond à notre dimanche ; *Astartédi*, jour consacré à Astarté, au lundi ; *Baaldi*, jour consacré à Belzébuth ou Baal-Zéboub, au mardi ; *Hermèsdi*, jour consacré à Hermès, au mercredi ; *Arieldi*, jour consacré à Ariel, au jeudi ; *Astarothdi*, jour consacré à Astaroth, au vendredi ; et *Molochdi*, jour consacré à Moloch, au samedi.

Ces sept jours de semaine n'appartiennent pas au Calendrier Palladique proprement dit. Ils ne sont jamais employés dans les lettres de convocation. Dans les procès-verbaux, lorsque par hasard on s'en sert, et c'est très rare, on abrège de la façon suivante :

« Ldi, A1di, Bdi, Hdi, A2di, A3di, Mdi. »

Pour la désignation de ces jours, Albert Pike ne s'est pas préoccupé de créer des oppositions aux usages catholiques : car, s'il en eût été autrement, Astartédi aurait correspondu au samedi, puisque la daimone Astarté

est opposée par l'*Apadno* à la Sainte Vierge; Baaldi aurait correspondu au mercredi, puisque Baal-Zéboub est opposé à saint Joseph en second lieu (c'est à saint Michel, en premier lieu); Pike n'aurait pas manqué d'imaginer un Phalldi en opposition au vendredi, jour du Sacré-Cœur. Il n'en a rien fait.

Ces jours de semaine ont été fixés en rapport à la correspondance des astres, selon le système de la magie palladique. A ce sujet, il est bon de rappeler le tableau d'Albert Pike, divulgué par le docteur Bataille :

LUCIFER

Astre correspondant : *le Soleil*. — Jour favorable : *le dimanche*. — Robe blanche, broderies en soie rouge vif pourpre. — Métal : or. — Pierrerie : rubis. — Guirlandes : laurier, héliotrope, tournesol. — Parfum : encens mâle. — Fruit : orange.

BAAL-ZÉBOUB

Astre correspondant : *Mars*. — Jour favorable : *le mardi*. — Robe couleur de feu, broderies en soie grise. — Métal : acier (c'est-à-dire le fer combiné avec du carbone et du silicium ou du manganèse). — Pierrerie : améthyste. — Guirlandes : absinthe, rue. — Parfums : cinname, safran, santal rouge. — Fruit : raisins.

ASTAROTH

Astre correspondant : *Vénus*. — Jour favorable : *le vendredi*. — Robe bleu-azuré, broderies en soie vert-pré. — Métal : cuivre rouge. — Pierrerie : turquoise. — Guirlandes : olivier, myrte, mêlées de roses et de violettes. — Parfums : nard de lavande, myrrhe, gingembre, opopanax. — Fruit : grenade.

ASTARTÉ

Astre correspondant : *la Lune*. — Jour favorable : *le lundi*. — Robe blanche, broderies en soie jaune d'or. — Métal : argent. — Pierrerie : perles. — Guirlandes : armoise, belles-de-nuit, boutons d'or. — Parfums : santal blanc, camphre, ambre jaune, semence de concombre pulvérisée. — Fruit : pomme.

MOLOCH

Astre correspondant : *Saturne*. — Jour favorable : *le samedi*. — Robe brun-foncé, broderies en soie de couleur orangée. — Métal : plomb. — Pierrerie : onyx. — Guirlandes : cyprès, frêne, ellébore noir. — Parfums : diagridium, scamonnée, alun, soufre, assa-fœtida. — Fruit : pêche ou amandes amères.

HERMÈS

Astre correspondant : *Mercure*. — Jour favorable : *le mercredi*. — Robe verte, broderies en soie blanche d'argent. — Métal : mercure, combiné avec du stibium ou antimoine. — Pierrerie : agate. — Guirlandes : narcisse, marjolaine, mercuriale. — Parfums : benjoin, macis, styrax. — Fruit : noisettes.

ARIEL

Astre correspondant : *Jupiter*. — Jour favorable : *le jeudi*. — Robe écarlate, broderie en soie violette. — Métal : étain. — Pierrerie : émeraude. — Guirlandes : figuier, chêne vert dit yeuse, grenadier. — Parfums : ambre gris, graines de paradis. — Fruit : figues.

En palladisme, on ne tient donc compte des jours Luciferdi, Astartédi, Baaldi, etc., qu'au point de vue des évocations, dites *grandes évocations*. Les petites évocations, on le sait, sont les appels aux trépassés; les grandes, au contraire, s'adressent aux esprits du feu, et, comme l'a fort bien expliqué le docteur Bataille, dont les révélations, on ne saurait trop le répéter, sont de plus en plus confirmées chaque jour, les plus importantes évocations palladiques sont celles qui ont pour but d'obtenir l'apparition de Lucifer lui-même ou de ses six premiers démons dans la hiérarchie.

Le tableau ci-dessus, extrait du *Rituel des Evocations* d'Albert Pike, s'applique aux grandes évocations dites du premier ordre. Il indique les jours réputés les meilleurs pour obtenir les faveurs de tel ou tel des sujets éminentissimes esprits du feu; le costume que doit revêtir le chef évocateur (robe avec broderies, de telle couleur, et, au front, bandeau de la même couleur que la broderie de la robe); le métal de la plaque attachée au bandeau; la pierrerie incrustée dans la plaque de métal; les guirlandes autant que possible naturelles, devant servir à l'ornementation de la salle du Grand Triangle où se feront ces évocations; les parfums à brûler de préférence, et les fruits à offrir à l'esprit évoqué.

*
* *

Si les jours Luciferdi, Astartédi, etc., n'appartiennent pas d'une façon directe au Calendrier Palladique, il n'en est pas de même des génies zodiacaux.

Ceux-ci sont au nombre de vingt-quatre : douze daimons et douze daimones, qui se partagent la présidence des mois palladiques, étant affectés par couple aux douze signes du zodiaque.

Une courte prière ou invocation au génie indiqué par l'almanach luciférien sert, en conséquence, à ouvrir les travaux triangulaires, après que tous les assistants ont été reconnus parfaits initiés; cette invocation

n'empêche pas les autres adressées à divers esprits, selon les circonstances. On ferme les travaux avec une invocation au même génie zodiacal, sans préjudice d'autres prières également.

Ces invocations aux génies zodiacaux sont une innovation, dont Pike avait formé le projet en travaillant au Calendrier du Palladium, mais qui ne prend date que du jour de la promulgation dudit Calendrier. Il est probable que les Palladistes Indépendants (les antilemmistes démissionnaires), qui diabolisent isolément ou en petits groupes d'amis, ont adopté cette innovation, attendu qu'elle fait partie de l'œuvre personnelle du Grand Albert, et non de celle de Simon.

Les génies du Bélier sont : le daimon *Sataaran,* qui préside aux quinze premiers degrés du signe et est ainsi invoqué en pharmuthi du 21 mars au 4 avril, et la daimone *Sahariel,* présidant aux quinze derniers degrés, invoquée en pharmuthi du 5 au 19 avril.

Les génies du Taureau sont : le daimon *Bagdal,* présidant aux quinze premiers degrés, invoqué en pachon du 20 avril au 4 mai, et la daimone *Araziel,* présidant aux quinze derniers degrés, invoquée en pachon du 5 au 19 mai.

Les génies des Gémeaux sont : le daimon *Sagras,* présidant aux quinze premiers degrés, invoqué en payni du 20 mai au 3 juin, et la daimone *Saraïtiel,* présidant aux quinze derniers degrés, invoquée en payni du 4 au 18 juin.

Les génies du Cancer sont : le daimon *Phakiel,* présidant aux quinze premiers degrés du signe et aux cinq épagomènes, invoqué en épiphi du 19 juin au 8 juillet, et la daimone *Rahdar,* présidant aux quinze derniers degrés, invoquée en épiphi du 9 au 23 juillet.

Les génies du Lion sont : le daimon *Sératiel,* présidant aux quinze premiers degrés, invoqué en mésori du 24 juillet au 7 août, et la daimone *Sagham,* présidant aux quinze derniers degrés, invoquée en mésori du 8 au 22 août.

Les génies de la Vierge sont : le daimon *Schaltiel,* présidant aux quinze premiers degrés, invoqué en thoth du 23 août au 6 septembre, et la daimone *Iadara,* présidant aux quinze derniers degrés, invoquée en thoth du 7 au 21 septembre.

Les génies de la Balance sont : le daimon *Grasgarben,* présidant aux quinze premiers degrés, invoqué en paophi du 22 septembre au 6 octobre, et la daimone *Hadakiel,* présidant aux quinze derniers degrés, invoquée en paophi du 7 au 21 octobre.

Les génies du Scorpion sont : le daimon *Riéhol,* présidant aux quinze premiers degrés, invoqué en athir du 22 octobre au 5 novembre, et la daimone *Saïssaïel,* présidant aux quinze derniers degrés, invoquée en athir du 6 au 20 novembre.

Les génies du Sagittaire sont : le daimon *Saritaïel,* présidant aux quinze premiers degrés, invoqué en chœac du 21 novembre au 5 décembre, et la daimone *Vhnori,* présidant aux quinze derniers degrés, invoquée en chœac du 6 au 20 décembre.

Les génies du Capricorne sont : le daimon *Semakiel,* présidant aux quinze premiers degrés, invoqué en tybi du 21 décembre au 4 janvier, et la daimone *Sagdalon,* présidant aux quinze derniers degrés, invoquée en tybi du 5 au 19 janvier.

Les génies du Verseau sont : le daimon *Arcker,* présidant aux quinze premiers degrés, invoqué en mékir du 20 janvier au 3 février, et la daimone *Ssakmakiel,* présidant aux quinze derniers degrés, invoquée en mékir du 4 au 18 février.

Enfin, les génies des Poissons sont : le daimon *Vacabiel,* présidant aux quinze premiers degrés du signe, invoqué en phaménoth du 19 février au 5 mars dans les années ordinaires et du 19 février au 4 mars dans les années bissextiles, et la daimone *Rasamasa,* présidant aux quinze derniers degrés du signe et à l'épagomène quatriennal, invoquée en phaménoth du 6 au 20 mars dans les années ordinaires et du 5 au 20 mars dans les années bissextiles.

* * *

Le mois palladique est divisé en deux onzaines « dites Onzaines des Arcanes » et une septaine dite « la Divine Septaine ». Onzaines et septaine sont séparées, au quantième 23, par un jour dit d'isolement ou encore « Jour de l'Examen de Conscience ». Le mois d'épiphi, qui a exceptionnellement 35 jours, s'ouvre en outre par « les 5 Jours Joyeux », dont le médius est le jour du Solstice Béni (solstice d'été, 21 juin).

Cette division du mois n'a pas trait aux travaux des Triangles; elle guide le culte privé du palladiste fervent. Car le luciférien, on ne l'ignore plus aujourd'hui, a ses pratiques de « piété », sa dévotion à rebours. Le triangle est le temple, l'église satanique, où l'on se réunit pour les cérémonies de l'occultisme pratiqué en commun ; mais, au surplus, la religion officielle du diable comporte tout un ensemble de pratiques de dévotion luciférienne, auxquelles se livre chez lui l'adepte zélé, le fanatique à qui la liturgie des assemblées secrètes ne suffit pas. Ces fanatiques, absolument égarés, sont plus nombreux qu'on ne suppose; ce sont ceux qui, dans les triangles, trouvent toujours qu'on s'occupe

trop de politique internationale ou de questions administratives de haute-maçonnerie, et, qui, lorsque l'ordre du jour porte autre chose qu'une initiation, voudraient voir les tenues entièrement consacrées aux évocations, œuvre de grand-rite et autres diableries.

L'explication, au moins sommaire, des deux Onzaines des Arcanes, du Jour de l'Examen de Conscience, et de la Divine Septaine, fera l'objet du prochain article.

Procès de la « France Libre »

La *France Libre*, vaillant organe antimaçonnique de Lyon, est poursuivie par deux francs-maçons, les FF.·. Perraud et Perrelon, qui ne nient pas être fils de la *Veuve*, mais qui prétendent que la divulgation de cette qualité leur a porté un préjudice.

L'affaire est venue le 15 mars devant le Tribunal civil de Lyon ; le procès n'étant pas correctionnel, le compte rendu des débats est autorisé.

Nous reproduisons ce compte rendu d'après la *France Libre*, nos des 17 et 18 mars; les plaidoyers de Me de Saint-Auban et de Me Jacquier, défenseurs de notre confrère, sont *in-extenso*.

PLAIDOIRIE DE Me ROBIN

Le porte-paroles de Perraud et Perrelon se demande si nous avons usé d'un droit en parlant de ses clients ou si nous avons pris une licence engageant notre responsabilité ?

Perraud et Perrelon sont des gens paisibles et Me Robin trouve évidemment que nous avons eu grand tort de troubler leur quiétude.

Perrelon et Perraud avaient le droit d'être francs-maçons et francs-maçons clandestins. La *France Libre* les a privés de ce droit, d'où réparation nécessaire par quelques pièces de cent sous.

Me Robin estime qu'en faisant droit à la demande de ses clients, le tribunal sauvera de nos coups redoutables tous les autres francs-maçons que nous avons l'intention d'atteindre. Me Robin nous connaît mal et s'illusionne.

L'orateur nous fait l'honneur de reconnaître que notre campagne est couronnée du plus éclatant succès.

Merci, Monsieur l'avocat, cette constatation est pour nous un précieux encouragement, et nous continuerons avec ardeur.

Nous avons, continue Me Robin, un plan de campagne savamment ordonné et courageusement exécuté. La *France Libre* est tenace : elle veut la bataille contre les francs-maçons et elle se bat jusqu'à la victoire. *Remerci*, Me Robin. C'est bien ça.

Nous jetons en pâture les F.·. à la malignité publique. Les listes se succèdent par tranche, tous y passeront (nous l'espérons bien); car, dit Me Robin, c'est une déclaration de guerre définitive et sans merci, et la première victime frappée à mort, c'est Perraud, organiste à l'église Saint-Paul, et par cumul, organiste des Loges, auxquelles il est affilié comme Rose-Croix.

Par charité chrétienne, le curé de Saint-Paul voulait conserver le Rose-Croix dans son église.

La persévérance de la *France Libre* a eu raison de la charité du prêtre et Perraud est expulsé de l'église, car il refusa de se démettre de son titre de Rose-Croix.

En effet, la *France Libre*, qui a quelques notions de théologie, a rappelé que c'était une question de conscience pour les catholiques de ne pas frayer intimement avec les excommuniés des loges, fussent-ils musiciens !

Ainsi mis en présence de son devoir et de son bon cœur, le curé de Saint-Paul a dû sacrifier Perraud à son devoir.

Certes, le sacrifice a été dur pour M. le curé. Il a écrit à Perraud une lettre qui atteste le déchirement qu'il éprouve à se voir contraint à une telle séparation. Mais la *France Libre* exigeait. Il fallait se soumettre.

M. Perraud a donc perdu sa place par suite des agissements de la *France Libre*. Depuis trente ans, il était à ce poste d'organiste où, après avoir gagné 500 francs par an, il avait un traitement annuel de 350 francs, avec un casuel qu'on peut estimer à environ 200 francs. C'est donc, depuis sa révocation, une perte sèche de près de 1.000 francs. Sa demande de 3.000 francs de dommages-intérêts ne saurait donc être taxée d'exagération.

A l'égard de Perrelon, la campagne, moins longue, n'a pas été moins brutale.

L'accuser de communiquer à des tiers les documents qu'il imprimait, c'était faire à sa réputation un tort difficilement évaluable en francs et en centimes, mais que l'indemnité de 2.000 francs demandée ne compensera certes pas.

Alors, l'honorable avocat nous amuse un moment par la chasse aux responsabilités qui fut faite. Le gérant se dérobe, se cache sous sa paille. M. Gonnet se dérobe. C'est un caissier qui encaisse et ne décaisse pas. C'est quasi plus mystérieux qu'au Grand Orient, déclare l'avocat, au fond sans en être bien sûr.

Ici apparaît l'article 1382 du Code civil, que le cheveu de l'accusation tient suspendu sur la tête des prétendus coupables qui ont *abusé de leurs*

DROITS (c'est le texte de l'orateur), et atteint *dans leurs œuvres vives* de pauvres innocents.

Sub lege libertas, dit l'emphase du code et celle du codifiant. C'est assez de dévorer un homme politique ou un fonctionnaire par jour, il faut laisser en paix le menu fretin, et se borner à discuter *en artistes* des artistes. C'est peu, mais c'est tout ce que nous permet notre accusateur patenté, qui, lui, ne se permettrait pas de publier les listes des membres des congrégations — ce qu'après tout nous n'aurions pas le mauvais goût de lui reprocher.

Et en avant les épithètes ! Notre œuvre est mauvaise, malveillante, méchante, haineuse, antisociale (?).

Après tant d'adjectifs, il eut été mesquin d'écraser sous un poids pareil la seule *France Libre* : on a compris dans le massacre l'*Univers, grand comme son titre*, et, tous deux, nous sommes tombés sous le coup du fameux article 1382, balayés par le souffle puissant de l'orateur.

Me de Saint-Auban va nous dire ce qu'il faut penser de la théorie de Me Robin.

Voici la plaidoirie *in extenso* du maître incontesté du barreau français.

PLAIDOIRIE DE Me DE SAINT-AUBAN

Messieurs,

Le journal la *France Libre*, hebdomadaire se trouve assigné par deux plaideurs : un organiste, M. Perraud, et un imprimeur, M. Perrelon. Ces messieurs lui reprochent d'avoir révélé au public leur qualité de francs-maçons et d'avoir ainsi éloigné leur clientèle catholique. Ils lui demandent, en vertu de l'article 1382 du Code civil, réparation du préjudice que leur cause la vérité. Ils soutiennent que la publication des listes maçonniques tombe sous le coup des lois ! Je crois arriver aisément à vous démontrer le contraire.

J'ai l'honneur de plaider contre l'organiste qui voulait pédaler à la fois dans sa loge et à l'église et qu'on a contraint d'opter entre l'une et l'autre. Mon éminent confrère et ami, Me Jacquier, dont l'admirable parole a laissé à Paris de vibrants souvenirs, plaidera contre l'imprimeur.

J'ai hâte d'aborder le fait. Je me dispense donc de répondre aux observations dernières de mon honorable contradicteur, Me Robin. Je ne recherche pas si l'ex-gérant de la *France Libre* était, comme il l'a dit, un *gérant de paille* : avis m'est que la paille est la matière dont, plus ou moins, sont fabriqués tous les gérants (Rires). Je ne recherche pas non plus si le caissier du journal que je défends est, comme l'affirme l'adversaire, un caissier *qui encaisse mais ne décaisse pas* : cela doit être un peu l'idéal de tous les caissiers (Rires).

Quant aux listes maçonniques, je ne puis dire qui les a portées à la *France Libre ;* mais je puis indiquer d'où elles viennent : du *Grand Orient*. Me Robin devrait l'assigner comme complice ! (Rires). D'abord, il y trouverait ce qu'il cherche : une *caisse !* Reste à savoir si cette caisse ne ressemble pas aux autres, et si son idéal, à elle aussi, n'est pas *d'encaisser sans décaisser* (Hilarité).

Je dégage l'affaire de ces considérations, et j'aborde le vrai débat.

En arrivant, hier soir, dans votre belle ville — que j'aime, d'abord parce qu'elle est belle, ensuite parce qu'on y trouve des hommes de grand talent — j'ai lu avec surprise dans les colonnes d'une honorable feuille, « que la *France Libre* m'avait prié de venir pour, *sous couleur de défense*, dauber sur la franc-maçonnerie ; ce qui avait obligé Me Hubbard à venir aussi afin de me donner la réplique ».

Je regrette vivement que cette inexacte information ait dérangé de si loin mon aimable et *vénérable* confrère... (Hilarité générale). Je n'ai nulle intention, croyez-le, de dauber, ni sur la franc-maçonnerie en général, ni en particulier sur la loge du *Parfait Silence* (puisqu'il s'agit, en l'espèce, de la loge du *Parfait Silence*). J'observerai à son égard un silence *plus que parfait*, et Me Hubbard devra garder pour une occasion meilleure ses réfutations *en trois points* (Hilarité générale).

Car, outre que la raillerie n'est ni de mon humeur ni de mon style, je crois peu convenable de déguiser en plaidoirie un discours étranger aux débats.

De la Franc-Maçonnerie, je ne dirai donc que ce que l'article 1382 du Code civil, invoqué contre nous, m'obligera d'en dire.

Pourquoi, d'ailleurs, « dauber sur elle » ? Elle a des enfants terribles qui s'acquittent de cette mission ! *Trente-troisièmes* à qui, sur le retour de l'âge, le fardeau du secret confessionnel paraît trop lourd ! Ou ex-préfets de police qui rendent leur petit tablier et, pour parler à la *Veuve*, oublient de mettre les gants qu'ils ont soin de conserver lorsqu'il s'agit des congrégations (Rires).

Je laisse donc le dieu Lemmi tranquille, et je fais simplement de l'histoire.

Il y avait une fois un Lyonnais nommé Perraud. — Ce n'est pas un conte de fée ; mais, vous allez le voir, c'est presque aussi invraisemblable !

Notre Perraud adorait la musique. Il apprit à jouer de l'orgue. Mais l'orgue ne lui suffit pas ; il voulut apprendre aussi à jouer du *triangle* (rires) ; et voilà comme, en même temps qu'organiste, Perraud devint Rose-Croix !

Au musicien doué d'une ambition raisonnable,

la *Veuve* assurerait une très convenable carrière : on fait beaucoup de musique dans la Franc-Maçonnerie :

Le motif en est simple :

Ainsi que, l'autre jour, le disait fort justement l'honorable M. Ribot à la tribune parlementaire, la *Franc-Maçonnerie est une religion*, et c'est précisément parce qu'elle est elle-même une religion, qu'elle ne peut souffrir les autres ! La politique, l'intérêt, les compétitions, l'appétit, n'expliqueraient pas sa fureur d'intolérance : la foi seule peut l'enfanter ! Oui, l'idéal maçonnique est une foi — une foi dont la foi catholique constitue l'opposé, le contraire, la négation. Et c'est pourquoi la foi catholique apparaît à la foi maçonnique comme un sujet d'abomination. Pour la Loge, l'Eglise n'est pas seulement la concurrence sociale, la *maison d'en face*, la *maison qui n'est pas au coin du quai* : elle est pis que cela : elle est le temple de l'erreur, la maison de l'hérésie ! Lisez les rituels, les discours des convents, des *tenues* blanches ou noires (il y en a de toutes les couleurs !) (rires) ; vous y retrouvez l'allure des homélies théologiques ; un parfum bizarrement sacerdotal s'exhale de ces formules au tour sacré ; et des phrases dévotieuses, des mysticismes d'expression donnent le sentiment très net qu'on vénère là un dogme, tout au moins un profond symbole — lequel, au juste ? je l'ignore, car — et c'est mon unique reproche — la franc-maçonnerie est une cachottière qui n'aime guère à révéler aux *profanes*, aux *mécréants*, le sens précis de ses mystères, ni la liste de ses dévots !

Mais, quoi qu'il en puisse être, elle est une *religion*. Or — c'est à quoi je voulais en venir pour les besoins de mon procès — comme toute religion, c'est-à-dire comme toute doctrine, qui dans une mesure quelconque, satisfait à sa manière la poésie du rêve humain, elle ouvre à la musique un vaste champ d'inspirations. Un organiste trouve chez elle de quoi improviser suffisamment pour vivre, sans aller pédaler à l'église, comme ambitionne de le faire le cumulard M. Perraud : Je n'en veux d'autre preuve que la procédure où je vois la caisse du *Parfait Silence* rétribuer l'harmonieux talent du demandeur.

L'histoire de la musique dans les Loges aurait de quoi tenter un psychologue doublé d'un mélomane. Un curieux document, découvert en furetant sur les quais, me fournit la description d'une de ces solennités mélodieuses qui charment les oreilles et le cœur des FF.·. On célèbre le jubilé d'un gros notable. « A l'entrée du vénérable vieillard — je cite — des chants se font entendre. » Puis le vénérable vieillard prononce un petit discours. Puis on entend de nouveaux chants. Autre discours. Autres chants. La chose a dû se prolonger : nos vêpres ne sont pas si longues... (hilarité). Enfin, « après un dernier chœur exécuté par les Frères, le vénérable prononce à haute voix une prière, puis les Frères se réunissent autour d'une table dressée au milieu d'un beau jardin... » Rien ne donne de l'appétit à un franc-maçon comme la musique... (Rires).

Je lis dans la même brochure qu'il s'est formé des corps de musiciens, de chanteurs et de chanteuses *(qui doivent appartenir à des familles maçonniques)* pour desservir les Loges. Le but de ces sociétés est d'exécuter des chœurs et des symphonies pendant les fêtes et les réunions maçonniques.

Qui doivent appartenir à des familles maçonniques : Vous remarquez la condition — d'ailleurs dictée par le bon sens !

La Franc-Maçonnerie prétend imposer des *vénérables* à nos orgues ; mais quant à livrer les siens à des *profanes ;* elle n'a garde d'y songer !

Elle n'a d'ailleurs pas besoin du concours de nos paroisses.

Elle s'honore d'avoir un personnel de premier ordre. En Allemagne, elle est, dit-elle, la créatrice des sociétés de chant. Elle revendique Mozart, dont la *Flûte enchantée* aurait eu pour but de célébrer ses mystères. Si j'en crois son *Livre d'or*, elle remonte bien plus haut : elle revendique Orphée ! (Rires). Oui : Orphée aurait fondé une loge maçonnique dont il fut naturellement le musicien ! (Hilarité). Orphée n'ayant d'ailleurs pas eu l'occasion de briguer les fonctions d'organiste dans une de nos paroisses, il n'a pu créer de jurisprudence applicable à notre procès... (Hilarité générale).

Pour le bon M. Perraud, c'est une autre histoire. Le bon M. Perraud veut pédaler partout ! Comme Rose-Croix, il a, j'en suis certain, des convictions très fermes ; mais, comme organiste, il est vraiment d'un scepticisme effrayant ! (Rires). Il est prêt à souffrir toutes les *antiennes*. Peu lui importe dans quels *tuyaux !* Jubilé du curé, jubilé du vénérable, il célèbre le tout avec le même entrain ! Les *coups de maillets* excitent son improvisation à l'égal des coups de sonnettes ! Le *Te Deum* ne le trouve pas moins gai que les *batteries d'allégresse ;* et, après avoir, dans la loge du *Parfait Silence*, accompagné de son grand jeu la *Cène des Rose-Croix* (je vous renvoie au Rituel), il s'en va, de son pied léger et avec la même verve, accompagner à la paroisse, la Communion Pascale !... (Hilarité générale). Il n'y voit pas le moindre inconvénient !

Par malheur, la *France Libre* n'a pas sa manière de voir.

Je n'ai pas à faire ici l'apologie des catholiques de la *France Libre*. Peu importent leurs opinions : toutes les opinions sont libres. Ils n'aiment guère les juifs ; mais ils ne sont pas les seuls ! (Rires). Ils trouvent les francs-maçons funestes : beaucoup pensent comme eux ! Ne retenez qu'un point : ce sont des catholiques — des vaillants, des sincères, dont la foi agissante repousse la vile mollesse des lâches capitulations. Ils tiennent virilement le drapeau de leurs croyances, et, comme l'heure actuelle ressemble à un champ de bataille, ils portent des coups vigoureux.

Ces *catholiques*, lesquels, dans une question *d'ordre catholique*, n'ont pas outrepassé leur *droit de catholiques*, ont estimé que l'indécence de certains cumuls outrageait la logique et le tact.

Ils ont écrit au curé de Saint-Paul : « Votre organiste est un F.·. » Le conseil de fabrique a vérifié le fait, et il a tenu à l'organiste le petit discours suivant : « Mon cher monsieur, avec la meilleure volonté du monde, on ne saurait musiquer à la fois dans deux maisons dont les gammes sont si différentes ! Choisissez l'orgue où l'on vous paie le mieux, et consacrez-vous exclusivement à ses tuyaux. »

Mis en demeure de choisir, le bon M. Perraud a choisi l'orgue de la loge, — ce qui signifie simplement que la musique est mieux rétribuée au *Parfait Silence* qu'à l'église Saint-Paul et que le budget maçonnique est plus gros que celui des cultes.

Jusqu'ici, rien que de très normal. Mais où le conte de Perraud devient un conte fantastique et tourne même, tant soit peu au compte d'apothicaire, c'est quand l'organiste cumulard demande à la *France Libre* réparation du préjudice que lui cause le choix qu'il a fait !

Notez que son choix était libre. Il pouvait choisir l'église. Il a choisi la loge : est-ce notre faute à nous ?

Lisez la *France Libre* (numéro du 10 février 1894) :

« Nous n'avons jamais demandé le renvoi du F.·. Perraud, mais simplement voulu faire comprendre, — *ce qui était d'ailleurs une question de bon sens autant que de théologie, — qu'il y avait incompatibilité absolue entre l'église et la loge, entre les fonctions d'organiste et celles de Rose-Croix.* »

Voilà le point de fait.

Voici maintenant le point de droit :

Un conseil de fabrique, institution catholique chargée de la sauvegarde d'intérêts catholiques, a-t-il pu légitimement croire qu'il était de son devoir d'interdire certains cumuls, et d'empêcher que le serviteur rétribué d'une loge ne fût en même temps le serviteur rétribué d'une paroisse ?

Si tel était le devoir du conseil de fabrique, le devoir d'un journal *catholique* était de lui fournir le moyen d'accomplir le sien.

Et, si le journal catholique a rempli un *devoir*, *a fortiori* il a usé d'un *droit*.

Et s'il a usé d'un droit, il ne tombe pas sous le coup de l'article 1382.

Pourquoi ?

Parce que s'il a usé d'un *droit*, il n'a pas commis de *faute*, et qu'un *fait* doit être une *faute* pour motiver l'application du texte visé.

Ecoutez Demolombe :

« Et d'abord, disons-nous, l'existence d'un fait est la première condition de la responsabilité civile. «

Mais de quel fait ?

Est-ce uniquement d'un simple fait, même **dénué de faute,** d'un fait purement matériel ?

On serait peut-être porté à le penser ainsi à la première lecture de l'article 1382 :

« *Tout fait* quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage... »

Il semblerait, d'après cette rédaction, que l'expression principale du texte consiste précisément dans ce mot : *fait*, qui domine toute la phrase.

Mais une telle interprétation serait certainement inexacte.

Elle se trouve, en effet, immédiatement démentie par la fin de ce même article, qui est inséparable du commencement et qu'il faut, bien entendu, prendre tout entier.

Or, l'article ajoute ces mots qui, bien que placés en seconde ligne et en quelque sorte secondairement, déterminent le vrai sens et la signification nécessaire du texte tout entier :

« Oblige celui par la **faute** duquel il est arrivé à le réparer. »

Il faut donc que le fait matériel soit le résultat d'une **faute.**

C'est-à-dire qu'il faut, en outre, cette seconde condition à laquelle nous allons arriver : la **faute, l'imputabilité.**

Cela est l'*évidence*.

Et peu importe qu'il y ait un dommage souffert, si le fait dommageable ne peut être imputé à **faute.**

Ecoutez Demante :

« Le chapitre II du titre sur les engagements qui se forment sans convention, traite de la responsabilité des faits dommageables. Le principe de la matière est dans l'article 1382, développé ensuite par l'article 1383. Il se résume ainsi : *Chacun doit réparer le dommage causé par sa faute.* **Dans la formule un peu longue de l'article 1382, le mot capital est le mot *faute*, bien que le mot *fait* commence la phrase, ce qui pourrait induire en erreur et faire accepter, trop légè-**

rement sans doute, qu'un simple fait dénué de faute entraîne une responsabilité.

« Puisque la responsabilité découle de la *faute*, il faut se fixer sur le sens de cette expression. On entend par là une action ou une omission d'action contraire au droit d'autrui. D'où cette conséquence que *tout fait dommageable n'est pas une faute*. Car un fait qui *cause à autrui un dommage* peut être l'exercice *d'un droit*. Il faut que l'acte puisse être *reproché* à celui qui l'a commis. »

Or, pour reprendre le langage du droit, je soutiens que le fait reproché aux catholiques de la *France Libre* est un fait *dénué de faute*, partant un fait qui n'entraîne aucune responsabilité. S'il a causé un dommage, le dommage est légitime, puisqu'il a pour cause l'*exercice d'un droit*.

Et, m'adressant, non à la foi des catholiques, mais au bon sens de tous les esprits droits, sans dauber le moins du monde sur la Franc-Maçonnerie, ni chercher les mérites respectifs de la *Loge* et de l'*Eglise*, je demande s'il n'y a pas entre l'*Eglise* et la *Loge* un tel antagonisme qu'on ne saurait en même temps les habiter toutes les deux, et si, raisonnablement, qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre, le maître de céans n'a pas le droit et le devoir d'obliger à déguerpir le locataire assez stupide ou assez indélicat pour prétendre s'installer à la fois dans l'une et dans l'autre? (Marques d'assentiment prolongées).

Ce sont mes adversaires qui vont répondre à la question. J'interroge les *convents*, les *journaux*, les *bulletins maçonniques* : tous sont d'accord avec les *mandements*, les *sermons* et les *encycliques* pour constater l'abîme infranchissable qui sépare l'Eglise de la Franc-Maçonnerie !

C'est une guerre implacable, guerre sans trêve ni merci ! Nulle paix ! nul armistice ! Ce sont deux opposés, deux contraires : il faut que l'*une* tue l'*autre ! Ceci* détruira *cela : ceci* et *cela* ne peuvent coexister.

La coexistence de l'*Eglise* et de la *Loge*, c'est le problème de la quadrature du cercle : c'est la saisissante image de l'*impossibilité !* Gardez tous vos convictions ; mais proclamez cette évidence !... (Mouvement prolongé).

Oui, l'église *Saint-Paul* (cette église n'est ici que le symbole de l'Eglise), l'église Saint-Paul avec ses fabriciens, son curé, ses fidèles, son orgue, les hymnes qu'on y chante, les morceaux qu'on y joue, tout cela, pour la maison d'en face, pour la loge, (elle aussi, un symbole !) où M. Peraud pédale, une fois les vêpres finies, tout cela c'est le *cléricalisme !*

Je parle le langage de la franc-maçonnerie. Que dit-elle du *cléricalisme ?* Et, pour elle, que signifie ce mot ?

« Formons-nous en phalange serrée contre l'ennemi ; et l'ennemi, vous le savez, c'est le *cléricalisme*. Chassons l'ignorance et la superstition, répandons la lumière, faisons la France libre et éclairée, rendons lui son rang à la tête de la civilisation. »

(Discours du F.·. Friquet pour l'inauguration du temple et la réouverture de l'assemblée constituante de la grande loge Symbolique écossaise, 26 mars 1880. — *Bulletin maçonnique, 1880*, p. 16).

« L'ennemi de l'humanité, c'est le cléricalisme ; l'ennemi, *c'est le prêtre*, à quelque religion qu'il appartienne ; l'ennemi, c'est celui qui ose prétendre être l'intermédiaire entre l'inconnu et les hommes. Toutes les religions sont des organisations despotiques, destinées à peser sur la conscience humaine et à lui enlever cette liberté que nous revendiquons pour tous. *Il faut donc que le monde soit débarrassé des prêtres.* »

(Discours du F.·. Colfavru, président du Grand Orient de France, à la tenue convoquée à Genève à l'occasion du tir fédéral). — *Bulletin maçonnique, 1887*, page 196.)

Soit. Mais peut-être, alors, le prêtre a-t-il le droit de remercier l'organiste qui n'a d'autres certificats que ceux du F.·. Colfavru ?

Ainsi que l'écrit à bon droit mon sympathique et distingué confrère, M. Paul Nourrisson, avocat à la Cour de Paris (*La Franc-Maçonnerie et la paix sociale*), le mot *cléricalisme* opère la concentration de tous les enfants de la *Veuve*.

Il existe en France quatre « puissances » maçonniques :

Le grand orient de France.

Le suprême conseil du rite écossais ancien accepté.

La grande loge symbolique écossaise.

Le suprême conseil du rite de Misraïm.

Ces quatre fédérations se proposent le même but : au banquet du convent de 1892, le F.·. Blatin, président du *Convent*, porta ce toast : « Aux maçons qui ont les mêmes *idées*, les mêmes *affections* et les mêmes *haines*, et qui sont représentés à ma droite par le F.·. Gonnard qui représente... le suprême conseil écossais, et par le F.·. Fontaine, délégué de la grande loge symbolique. Toutes les fois qu'il s'agira de marcher contre notre éternel ennemi le **cléricalisme**... tous les francs-maçons français se trouveront unis. » (*Bulletin du Grand Orient*, 1892, n° 519.)

Or, quel est ce **cléricalisme** qui réunit, dans une ardeur commune, et les FF.·. de la France et ceux du monde entier ?

C'est le **catholicisme** ! Pour un initié, les deux mots sont synonymes.

Ecoutez :

« *Le sujet que je vais traiter est le fond même de toutes les questions à l'ordre du jour.*

« *La distinction entre le* **catholicisme et le cléricalisme** *est purement officielle, subtile,* **pour les besoins de la tribune;** *mais ici, en Loge, disons-le hautement pour la vérité : le* **catholicisme et le cléricalisme ne font qu'un.**

« Et déjà je n'ai plus besoin d'insister sur l'importance capitale de cette question que je veux examiner avec vous : le catholicisme est-il vrai ? »

(F.·. Courdaveaux, professeur à la Faculté de Lille. Tenue de la loge l'Etoile du Nord. — Lille, 8 mai 1880. — *Chaîne d'Union,* 1880, p. 199.)

« *En France, il serait puéril de nier que la question cléricale est avant tout une question religieuse.* »

(Convent de 1892. — *Bulletin du Grand-Orient*, 1892, p. 504.)

« La F.·. M.·. est la seule association qui puisse lutter contre le catholicisme. »

Discours prononcé à la tenue blanche de la Loge Nantaise *Paix et Union.* — F.·. M.·. démasquée, avril 1894, p. 71.)

Après avoir exposé à sa façon les doctrines de l'Eglise, M. Courdaveaux ajoute :

« Quel plus triste tissu de contradictions pourrait-on imaginer ? »

Il expose ensuite la conception de Zoroastre, et termine ainsi :

« Voilà la conception de Zoroastre. A nos lecteurs de décider entre elle et la conception chrétienne, quelle est celle qui est la plus logique en même temps qu'elle répond le mieux aux besoins de notre sens moral et de notre cœur. »

(*Sur quoi reposent les prétentions politiques de l'Eglise,* 1884, par R. Courdaveaux, professeur à la Faculté des lettres de Douai. p. 42.)

Voulez-vous savoir l'opinion du F.·. E. Arago sur le culte catholique?

« Quant aux *mômeries de l'Eglise,* celui qui y croit et qui les pratique est un *sot*, et celui qui n'y croit pas et les pratique est un malhonnête homme. »

(Discours du F.·. Emmanuel Arago, sénateur, le 30 octobre 1876. — *Journal de la Maçonnerie universelle,* 1876, p. 172.)

Voyez-vous, Messieurs, le F.·. organiste Perraud, notre demandeur, improvisant sur l'orgue de Saint-Paul, pour édifier les oreilles des *sots* qui croient aux *mômeries* célébrées par ses fioritures? (Hilarité).

Voici comment le F.·. Desmons, sénateur, vice-président du G.·. O.·., appréciait le dogme de la Trinité. Vous verrez, d'ailleurs, que le F.·. Desmons n'abolit la Trinité que pour en mettre une autre à la place :

« Il y a dans l'Eglise un dogme absurde, qu'on appelle la Trinité. Ce dogme, nous sommes unanimes à le repousser. Mais il est une trinité qui doit être sacrée pour nous, Frères Maçons : c'est celle de nos trois rites représentés ici, dans cette magnifique réunion : le Rite de Misraïm, le Rite Ecossais et le Rite du Grand Orient de France, qui doivent s'unir étroitement de cœur pour lutter contre l'ennemi commun, cet ennemi que tout à l'heure, dans sa magnifique conférence, nous signalait le F.·. Gonnard, cet ennemi qui a pour but de combattre **partout la lumière et la vérité.** »

(Discours du F.·. Desmons, pasteur protestant, vice-président du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. à la Grande Loge Centrale, le 21 décembre 1886. — *Memorandum* n° 93, 4e trimestre 1886, p. 40.)

Pour le F.·. Amiable, ancien membre du Conseil de l'Ordre, l'Eglise catholique est une pieuvre qu'il faut détruire :

« Actuellement, les trois autres églises officielles ne résistent pas à la séparation. L'Eglise catholique, au contraire, se cramponne au Concordat. **Elle a été opprimée,** *elle l'est encore dans* **une certaine mesure** et s'en plaint très haut ; mais elle en prend son parti, parce que l'oppression qu'elle subit lui donne les moyens d'exercer à son tour une oppression plus grande. Etre servile pour dominer, telle semble être sa devise : *omnia serviliter pro dominatione*.

« Comme ce travailleur de la mer, dont notre poète national a fait une grande figure, la France, ce travailleur du progrès, est enlacée par un poulpe gigantesque. Vainement elle détruirait quelques-uns des innombrables suçoirs, elle couperait tel ou tel tentacule. Pour échapper à l'étreinte mortelle, elle n'a qu'un parti à prendre : *trancher la tête de la pieuvre.* »

(*La séparation de l'Etat et de l'Eglise,* brochure, par le F.·. Louis Amiable, ancien membre du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·., p. 65 et 66),

Pour le F.·. Yves Guyot, la religion c'est la folie :

« Voltaire, Diderot, les encyclopédistes avaient posé nettement la question religieuse en prenant pour mot d'ordre : écrasons l'infâme...

« **Alors, la religion, c'est la folie ? Parfaitement, du plus au moins. Le rôle du prêtre**

est de systématiser, d'entretenir, de surexciter cette folie.

« Tandis que nous élevons des hôpitaux pour guérir les fous, que nous payons des médecins pour les soigner, devons-nous entretenir des églises pour entretenir la folie, payer des prêtres dont la seule fonction est de l'exciter et de l'exploiter ? »

(*Etudes sur les doctrines sociales du christianisme*, par Yves Guyot.)

Pour le F∴ Montagu, l'Eglise, c'est le diable :

« Synthèse rationnelle du catholicisme : Jésus a usurpé le pouvoir divin, il s'en est servi pour affirmer des choses fausses et faire croire qu'il faisait des miracles ; il a légué ce pouvoir à son Eglise qui en fait un usage **diabolique**. »

(*Cours de Philosophie scientifique*, par le F∴ A. Montagu, p. 189.)

Pour le F∴ Le Royer, ancien président du Sénat, « La foi est le dogme de la déchéance humaine. »

(Discours du F∴ Le Royer aux Loges réunies de Lyon, le 2 août 1868. *Monde maçonnique*, 1868, p. 213.)

Donc, pour la franc-maçonnerie, qu'est-ce que le *cléricalisme ?*

C'est le *catholicisme !*

Et qu'est-ce que le *catholicisme?*

C'est l'*idée de Dieu !*

En doutez-vous ? Ecoutez le toast du F∴ de Lanessan à la fête solsticiale donnée par la L∴ *Clémente Amitié*, le 13 mars 1880 (*Monde maçonnique*, avril 1880, p. 502) :

« Oui, nous devons écraser l'infâme ; mais l'infâme ce n'est pas le cléricalisme, l'**infâme c'est Dieu !** »

S'autorisant d'un mot de Stuart Mill, le F∴ Gonnard déclare à la Grande Loge Centrale, le 27 décembre 1885, qu'il ira en enfer plutôt que de reconnaître la bonté de Dieu (*Memorandum*, n° 89, 4e trimestre, 1885, p. 30.)

Voilà ce que dit la prose de la franc-maçonnerie.

Voici ce que chante sa poésie :

Que ces mitrons de sacristie
Se nourrissent d'Eucharistie,
— Ça ne porte pas à la peau, —
Qu'ils avalent seuls leurs boulettes,
Et que ces pasteurs sans houlettes
N'aient plus à tondre de troupeau ! (*Ref.*)

Malgré leurs ruses, leurs bricoles,
Si nous les chassions des écoles,
Tous ces débiteurs de versets :
Si de Paris nous chassions Rome,
Chaque Français serait un homme,
Et l'univers serait français ! (*Ref.*)

Disons au Pape, au porte-mitre :
« *Vade retro*, charlatan, pitre !
Va vendre ailleurs ton oraison,
Va-t-en, pornographe biblique ;
Nous voulons vivre en République
Et n'adorer que la Raison. » (*Ref.*)

(Chanson chantée, parait-il, dans les Loges parisiennes, à des banquets donnés en 1883.)

Rien, d'ailleurs, ne m'autorise à croire que la musique de ce chef-d'œuvre soit due à l'inspiration de Perraud, notre Rose-Croix (Hilarité).

Remarquez que je lis tout cela sans l'ombre d'une colère. Je ne blâme rien — ce n'est point ma tâche, ici, de blâmer. Je ne polémique pas ; je constate — pour les besoins de mon procès.

Je n'apprécie pas le but auquel tend la maçonnerie ; je dis simplement : voilà le but !

« Le but, dit une résolution citée par M. Copin-Albancelli, *doit être de déchristianiser la France par tous les moyens, mais surtout en étranglant le catholicisme peu à peu, chaque année, par des lois nouvelles contre le clergé... d'arriver enfin à la fermeture des églises.* »

« *Dans ces édifices élevés de toutes parts, depuis des siècles, aux superstitions et aux suprématies sacerdotales, nous serons peut-être appelés, à notre tour, à prêcher nos doctrines, et, au lieu des psalmodies cléricales qui y raisonnent encore, ce seront les maillets, les batteries et les acclamations de notre Ordre qui en feront retentir les larges voûtes et les larges piliers.* » (*Bulletin du Grand Orient*, 1883, p. 645). — Ces paroles, chaleureusement applaudies, ont été prononcées au *convent* de 1883, par le F∴ Blatin, orateur du *convent*. *Le F∴ Blatin*, dont l'idée fixe est la désaffectation des églises au profit de la franc-maçonnerie, vient, je crois, d'être nommé *président du conseil de l'Ordre du Grand Orient*.

Quand ce vœu mirifique s'accomplira, le F∴ Perraud, triomphant, reprendra possession de l'orgue de Saint-Paul. Malheureusement pour lui, la loge du *Parfait Silence*, ayant l'orgue de la paroisse, ne gardera pas le sien, de sorte que l'idéal du F∴ Perraud, qui est de jouer sur deux orgues, ne sera pas réalisé... (Hilarité).

Oui, Messieurs, textes en main, voilà le but maçonnique ! Et, pour l'atteindre, on ne reculera devant rien ! Aucune tyrannie ne coûtera, car on est des *sectaires* et non des libertaires :

« *Nous, francs-maçons, sommes-nous des libertaires ? Non, nous sommes des sectaries.*

(Compte rendu du **Convent** de 1891. — *Bulletin du Grand Orient*, 1891, p. 433.)

C'est clair ! Nous voilà prévenus !... (Mouvement prolongé.)

Je crois que j'en ai assez lu pour justifier les

termes des encycliques ! Le pape dénonce la franc-maçonnerie comme une secte « criminelle » : quoi de plus normal ? On trouve toujours criminel qui veut vous assassiner ! Ce n'est pas même de la discussion : c'est l'instinct de la légitime défense. On comprend que l'Eglise fulmine contre l'irréconciliable ennemi ; elle aura beau fulminer : l'Eglise ne dira jamais de la Loge tout ce que la Loge a dit de l'Eglise ! C'est l'âpre lutte sans merci : l'encyclique *Humanum Genus* s'écrie qu'il faut en finir avec la secte, comme la rage de la secte s'écrie qu'il faut en finir avec le catholicisme.

Et le secret de la secte faisant sa force, pour lui ravir sa force, le catholicisme tâche de lui ravir son secret. Le catholicisme ordonne à ses fidèles de dénoncer les soldats de la secte ; il leur en fait une obligation essentielle : il veut connaître l'ennemi, pour que cet ennemi mortel qui le chasse de tant d'endroits, ne pénètre point par surprise dans ses dernières citadelles où il deviendrait un espion. Le Temple d'Hiram se recouvre d'un voile obscur. L'Eglise veut déchirer ce voile pour que la lumière de Dieu déjoue cette obscurité !

Vous reprochez aux catholiques d'agir méchamment, lorsqu'ils appellent *franc-maçon* quelqu'un qui l'est ?

Hélas ! Que de fois vous avez appelé *cléricaux* des gens qui ne l'étaient pas !

Souvenez-vous de tous les pauvres employés, de tous les pères de famille que cette épithète meurtrière a privés de leur pain quotidien !

Et des longues théories de magistrats qu'elle a fait descendre de leur siège !

Ah ! si tous ceux qu'elle a ruinés faisaient des procès à la *Veuve*, ses deniers n'y suffiraient pas. (Longue sensation.)

Et notez qu'entre les catholiques et vous, il y a une double différence :

La première, c'est que, quand vous traitez quelqu'un de *clérical*, c'est-à-dire de *chrétien* (pour vous, c'est la même chose !), vous formulez une opinion qui n'est qu'un écho de vos haines, au lieu que, quand les catholiques traitent quelqu'un de *franc-maçon*, ils ne disent pas leur avis : ils publient un document !

La seconde, c'est que quand vous traitez quelqu'un de clérical, c'est-à-dire de chrétien, et que, à cause de cela, vous le chassez de la République, vous chassez un Français de la maison commune — au lieu que, quand les catholiques chassent de leur paroisse un monsieur qui est franc-maçon, ils chassent un intrus d'une maison qui est la leur !

Tenez ! vous faites un mauvais procès ! Et si vous le gagnez, tant pis pour votre dignité !

Comment ! Vous êtes franc-maçon : vous devriez vous en faire gloire, car à moins d'être hypocrite, on doit se faire gloire d'être ce que l'on est. Et parce qu'on révèle votre titre d'honneur, vous criez qu'il *pleut sur le Temple*, et vous ouvrez vos parapluies !... (Hilarité générale.)

Vous conseillez à vos adeptes (je cite un de vos journaux) d'engager « avec *méthode et esprit de suite*, une *bonne série de procès* » pour soumettre les indiscrets à la loi du *Parfait Silence !*

Vous ourdissez, au fond des loges, tout un plan de procédure pour demander à la justice de protéger votre *secret* — votre trésor, celui qui vous garantit tous les autres !

Reportons-nous à ce passage cité par la Revue *La Franc-Maçonnerie démasquée*, à ce passage de vos bulletins où vous dites :

« Il faut intenter aux journaux catholiques des procès civils pour diffamation et calomnie.

« Il faut poursuivre en dommages et intérêts les *prédicateurs coupables d'avoir conseillé publiquement le désabonnement aux feuilles maçonniques...* »

Et ceci, messieurs, ceci que j'hésite à lire, qui vous met au front la rougeur d'une honte, qui paraît incroyable à force d'impudeur :

« Il faut engager tous ces procès devant les tribunaux dans lesquels nos frères sont assurés de la majorité... » (Exclamations et mouvement prolongé dans l'audience.)

Oui, messieurs, si j'en crois la revue que je citais tout à l'heure (numéro 162 — 19 juin 1893, p. 155), on lit ces choses dans les bulletins de la Maçonnerie !

On veut arracher à des juges, auxquels on fait cet outrage de croire qu'on est sûr d'eux, un arrêt condamnant au silence la chaire du catholicisme, lui défendant de dénoncer aux foules les bouches qui traitent Jésus de fou ou de scélérat ! Ah ! oui, quand on rêve cela, on a raison de crier que l'on est des *sectaires*, et non des *libertaires !*

Si vous n'étiez pas des sectaires — les sectaires du silence et de la dissimulation, au lieu de protéger par tous les moyens possibles un secret, louche par le seul fait qu'il est secret ; au lieu d'ériger le secret en pacte fondamental, de l'imposer à tous les grades de vos initiations, de laisser échapper des aveux pareils à celui-ci : « Nous devons agir avec le plus de discrétion possible, puisque nous avons à traiter des questions *qui nous sont même interdites par la constitution*, » — (Bull. du G.·. O.·., 1893, p. 272) ; au lieu de fulminer contre les bavards qui vous compromettent ; au lieu de chercher par quelle voie vous arriverez à soustraire au dépôt légal vos bulletins, où le profane puise de si jolies choses — (Bull. du G.·. O.·., 1893, p. 499 et 547 ;) — si vous n'étiez pas les esclaves du secret, si vous ne lui deviez

pas et la fortune et la puissance, vous seriez les premiers à vous montrer aux yeux des foules, et, bien loin d'abriter dans la nuit le nom de vos adeptes, vous obéiriez à celui de vos Frères qui émettait le vœu suivant :

« J'ai bien souvent entretenu nos lecteurs de l'utilité qu'il y aurait, pour la franc-maçonnerie française, de posséder un dictionnaire tenu à jour, qui donnerait les noms de tous les maçons avec leurs qualités civiles et leurs demeures. On est d'autant plus fort, d'autant plus respecté, d'autant plus habile que l'on ne craint pas de montrer ce que l'on est. »

L'auteur de ce projet est un *trente-troisième ;* si j'en crois mon copiste, il s'appellerait Hubbard.

Me Hubbard. — Ce n'est pas moi !

Me de Saint-Auban. — Alors je vous demande pardon ; ce n'est pas Hubbard ; c'est Hubert. Mon copiste écrit très mal ! (Hilarité générale.)

Oui, au lieu d'intenter de pareils procès, vous publieriez vous-même le *Bottin de la Franc-Maçonnerie.* Si vous ne le faites pas, on le fera pour vous. Aujourd'hui, ce Bottin est devenu indispensable. Le franc-maçon sait qui est catholique : il faut que le catholique sache qui est franc-maçon. Tout citoyen, quel qu'il soit, doit choisir en pleine lumière son fournisseur ou son organiste, comme son avocat ou son député. Le franc-maçon qui, pour surprendre une clientèle, met son triangle dans sa poche, et puis demande au tribunal de l'aider, par un jugement, à garder cette clientèle, demande au tribunal protection pour l'escroquerie !

Messieurs, vous comprenez l'esprit de cette plaidoirie : je ne cherche pas le moins du monde à égratigner la *Veuve :* je n'en veux pas à sa figure ; je n'en veux qu'à son masque : qu'elle arrache son masque, ou on le lui arrachera ; nous voulons la voir, cette *Veuve,* qui prétend épouser le peuple ; il faut que le peuple la voie : quand le peuple l'aura vue, si le peuple la trouve belle, le peuple l'épousera... (Hilarité générale.) Mais, pas de noces clandestines : il pourrait y avoir *erreur sur la personne,* et le mariage serait nul... (Hilarité.) Article 180 ! Vous invoquez le code civil : le voilà au bon endroit, à l'endroit qui vous est applicable !

Le *triangle* aspire à la domination du monde ; qu'il se révèle au monde !

Qu'il imite la croix, sa rivale : qu'au lieu d'habiter les caves, il aille habiter les hauteurs !

« En voyage — a écrit Hello, l'immortel voyant — l'orsqu'on aperçoit des montagnes échelonnées, un instinct très fort pousse l'homme à chercher le dernier plateau et lui promet que son ascension sera récompensée là-haut par l'horizon qui se découvre. Le voyageur monte, et quand il est au sommet, dans certains pays, il rencontre une croix ! Les hommes avaient placé une croix là-haut, parce que la montagne était haute et parce que la vue était belle. La hauteur et la beauté avaient appelé la Croix sur la montagne. Nous sommes avertis que là où l'homme respire largement et voit de haut, il y a place pour une croix. »

Hello a vu juste.

L'histoire de la Croix se confond avec l'histoire des hauteurs. Du Sinaï au Golgotha, les hauteurs prédisent la Croix, la symbolisent, la saluent. Et c'est une chaîne d'Himalayas que grandit aux yeux de la terre l'épopée de sa genèse, de ses luttes, de ses triomphes !

C'est sur les hauteurs que les premiers voyants de la Croix allèrent chercher ce Décalogue, qui reste la partie immortelle de toute législation. C'est sur les hauteurs que se transfiguraient ses prophètes, que leurs visages devenaient plus brillants que le feu, leurs habits plus purs que la neige. C'est sur les hauteurs que s'alluma l'auréole de ses martyrs. C'est sur les hauteurs, celles de Paris ou de Lyon, comme jadis celles de Jérusalem ou de Rome, qu'elle se dresse encore aujourd'hui, et quand vos coryphées insultent Montmartre ou Fourvière, leur colère est obligée de se tourner vers les hauteurs ! Oui, quels que soient le moment et l'endroit, c'est des hauteurs que la Croix parle aux hommes ! C'est des hauteurs que son supplicié jeta le cri qui a rempli le monde ! Et le testament surhumain, le legs sublime du précepte : *Aimez-vous les uns les autres !* vraie source, unique source de tout progrès politique et social, du précepte qui, mieux compris, mieux obéi, guérirait tant de douleurs, tant de misères, tant de larmes, du précepte d'où, quelque jour peut-être (si le destin de la planète ne la condamne pas aux affres d'une attente éternelle), jailliront les formes futures, les formes égalitaires et libertaires que rêve l'espoir enfiévré de la foule, de la foule dolente et souffrante, chantée par Beaudelaire, — ce testament surhumain, ce legs sublime, où vibrent toutes les noblesses du cœur de l'humanité, porte un nom qui dit tout : *Le sermon sur la* **Montagne**.

Oui, l'histoire de la Croix, c'est l'histoire de la montagne, l'histoire de l'azur, de la clarté, des purs espaces, des limpidités lumineuses, de tout ce qui rayonne et vibre dans la gloire du soleil !

Ah ! ceux qui visent la Croix savent, du moins, comment l'atteindre : la cible s'offre à leurs coups dans la lumière du plein air !

Que le Triangle imite donc la sublimité de ces audaces ! Qu'au lieu d'interdire à la Croix les processions, il s'avance comme elle, porté par ses *vénérables* revêtus de leurs chasubles et de leurs

petits tabliers, parmi les multitudes, dans l'atmosphère ensoleillée que célèbrent les vers de Brizeux,

Par les landes, les prés, les verts taillis de hêtres,

... au milieu des cantiques des hommes et parfums — ces cantiques des fleurs !

Qu'il garde ses doctrines, ses aspirations et ses rêves ! Libertaire je suis, libertaire je reste. Je l'ai dit en plaidant pour Jean Gravre ; je le répète ici en plaidant pour la *France Libre*. J'ai ma foi dont j'espère la victoire triomphale ; mais la foi d'autrui m'est sacrée. Seulement, je confesse au grand jour : que les autres confessent de même !

Au vent, dehors, tous les emblèmes ! Que les drapeaux se déploient dans l'espace, pour que, librement, le peuple choisisse et salue ses couleurs ! Au lieu d'amasser les nues, inondons nos cités de lumière !

On vous demande un jugement qui protège les ténèbres : messieurs, j'en attends un qui sera un hommage au soleil !... (Applaudissements.)

PLAIDOIRIE DE Me HUBBARD

Nous réclamons toute l'indulgence de nos lecteurs et du public en général pour Me Hubbard (Gustave-Adolphe), de Pontoise. Etre ce qu'il est et se voir obligé de plaider après Me de Saint-Auban, est une situation pénible, qui lui donne droit à une indulgence sans mesure.

Oyez les raisonnements de l'avocat des Loges :

« Ce secret que Me de Saint-Auban a reproché à la franc-maçonnerie n'est que la discrétion que se promettent réciproquement des hommes heureux de se réunir pour philosopher, loin du tumulte et des préjugés populaires.

Si le catholicisme est plus ouvert, il n'en fait pas moins peser la plus lourde des tyrannies sur les esprits, et il aspire aujourd'hui à rétablir sa domination par la menace matérielle, traquant le commerçant, le travailleur, dans leurs intérêts absolument temporels. On n'a plus les bûchers de l'Inquisition, mais on n'a des moyens plus savants, plus modernes, qui permettent de rendre nulle la liberté de penser, si chèrement conquise. A la place du feu et du bras séculier, on a la menace de la faim.

C'est en menaçant les humbles dans leurs plus immédiats besoins matériels, que l'Eglise romaine étend son influence. »

Quand nous vous disions que c'était pauvre, pauvre à faire pitié.

C'est à ce point dénué de toute logique, qu'Hubbard lui-même sent que c'est insuffisant pour sa mauvaise cause, et ne trouvant rien de meilleur, il aborde la série des injures vulgaires, des injures moisies, toujours les mêmes, qui servent aux loges. On fait ce qu'on peut !

Me Hubbard nous accuse de poursuivre une campagne de haine ; il sait bien que non ; c'est une campagne de défense, et si les loges n'avaient pas eu la prétention de nous interdire l'exercice libre de notre religion, nous laisserions bien volontiers les maçons tranquilles dans leurs repaires.

« La République doit être tolérante pour tous ! s'écrie l'avocat-député. »

Mais oui, et c'est pour cela que nous nous étonnons de ne la trouver intolérante que pour nous.

Hubbard termine par une tirade où la colère lui fait perdre toute mesure :

« Quant à cette parole formelle de Me de Saint-Auban : la prédominance de la croix dans le monde, permettez-moi de faire quelques réserves :

« Si la croix se trouve sur toutes les hauteurs, c'est qu'elle les a prises depuis qu'elle domine le monde ; si la croix recherche les montagnes, c'est parce que du haut de la montagne il est plus facile de tenir les gens sous le joug. Vous avez infligé à Paris *Notre-Dame de la Galette* et à Lyon Notre-Dame de Fourvière, tandis que nous représentons ceux qui souffrent. » (Exclamations.)

Vrai, Me Hubbard, vous êtes bien imprudent de parler de galette, quand vous et vos amis avez trempé dans ces grandioses escroqueries où les Français ont perdu la leur. Nous préférons avoir donné à la France Montmartre et Fourvière que Panama et les chantages, que Cempuis et tous les scandales qui ont fait de notre pays un mauvais lieu.

Me Hubbard, ne parlez pas de ce que vous avez donné à la France. C'est malpropre, voyez-vous.

PLAIDOIRIE DE Me JACQUIER

L'heure avancée à laquelle la bienveillance du tribunal veut bien me permettre de prendre la parole m'impose un premier devoir, celui d'une stricte brièveté. Aussi bien, qu'aurai-je à dire, Messieurs, que mon confrère de Saint-Auban n'ait déjà dit, et excellemment, avant moi ?

Tout d'abord, je vous demande la permission de remercier nos confrères du barreau de Paris de l'audience parfois un peu houleuse, mais si particulièrement émouvante et si pleine d'intérêt, à laquelle ils nous ont donné la joie d'assister. Quand nos clients (je parle de ceux que nous défendons, Me de Saint-Auban et moi), ne pourraient invoquer à cette heure que cette circonstance atténuante, le tribunal, à coup sûr, leur en tiendrait compte.

Me de Saint-Auban, en finissant, nous a parlé des sommets : plus que personne, il en a le droit; car, il a des ailes pour les atteindre. Et, si je me retourne de l'autre côté de la barre, j'y vois des hommes dont les idées sont séparées des nôtres par des fossés qui, en réalité, sont des abîmes; mais qui savent, eux aussi, les exprimer dans un langage que le tribunal, dans la diversité de sa forme, a apprécié à sa juste valeur.

Mes honorables confrères se sont expliqués sur les procès dont nous sommes saisis et les ont résumés dans leurs grandes lignes.

Chacun d'eux y a mis sa passion, sa foi, son cœur. Si le *Credo* n'a pas été le même, chacun y a chanté avec la même ardeur.

Bien plus modeste sera le rôle que je viens remplir.

De quoi s'agit-il? De l'article 1382 et de son application.

Dans quelles conditions?

D'un côté, deux plaignants, parlant le langage civil, deux demandeurs, MM. Perraud et Perrelon: de l'autre, deux défendeurs, MM. Lacollonge et Gonnet.

L'un demande 3.000 francs, l'autre 2.000 de dommages-intérêts.

Y sont-ils fondés?

Pour M. Perraud, d'abord. De quoi se plaint-il? En son nom, que plaide-t-on?

Deux choses :

Premièrement : Vous avez imprimé, dit-on, avec une insistance particulière, qu'il appartenait à l'organisation maçonnique lyonnaise.

Secondement : Vous ne vous êtes pas contenté de le dire et de le rappeler; vous l'avez répété de telle façon qu'il a perdu, à cause de vous, sa place et qu'il en a, par suite, subi un préjudice moral et matériel irréparable.

Sur ce premier point, je pose la question de façon très nette.

Si M. Perraud n'appartenait pas à la maçonnerie lyonnaise, je ne rechercherais pas si le fait d'attribuer faussement à quelqu'un la qualité maçonnique constitue ou non le délit de diffamation ou d'injure.

Je dirais qu'il y a une *faute*, et que l'article 1382 peut être invoqué : le procès, je le comprendrais. Mais je ne comprends pas, je le déclare en toute sincérité, le procès d'aujourd'hui.

Voyons! Si demain on publiait dans vos journaux que je suis un catholique convaincu, un clérical impénitent, que j'appartiens à une conférence de Saint-Vincent-de-Paul, que je porte le cierge aux processions en qualité de confrère du Saint-Sacrement, est-ce que je songerais à vous poursuivre?

Mais, si j'étais assez mal avisé pour le faire et pour demander des dommages-intérêts en vertu de l'article 1382, le tribunal qui m'écoute ne tarderait pas à me faire comprendre mon erreur.

Eh bien! poursuit Me Jacquier, pourquoi deux poids et deux mesures, et ce que vous pouvez dire de nous, pourquoi ne le dirions-nous point de vous, si, dans nos affirmations, nous respectons la vérité et la scrupuleuse exactitude des faits? Pourquoi rougissez-vous de ce que vous êtes? Pourquoi vous obstinez-vous à porter sur votre visage un masque, ce qui n'est ni de la bravoure, ni de la franchise?

Quand on a des opinions, il faut en avoir le courage et les savoir afficher au grand jour!

Or, il n'est pas douteux que, contrairement à ces affirmations, M. Perraud n'ait appartenu comme membre actif aux loges lyonnaises, que dis-je, il a appartenu à la plus influente d'entre elles, à la loge du *Parfait Silence*, où il a conquis un grade élevé, celui de Rose-Croix. Ah! je sais bien qu'il a, le jour de son initiation, promis de ne rien révéler : « Que des flots de sang jaillissent de mes veines, que les épines me servent d'oreiller, que mon âme soit torturée si jamais je viole le secret de nos promesses. »

Mais en quoi mes clients auraient-ils commis une faute en divulguant ce qui, encore une fois, n'est que l'expression de la plus indiscutable vérité?

Me Jacquier passe ensuite à l'examen de la seconde question : « La *France Libre* n'a-t-elle pas engagé sa responsabilité civile en insistant, comme elle l'a fait, jusqu'à ce qu'elle ait obtenu le renvoi de M. Perraud? »

Il montre ce que, dans cet ordre d'idées, les susceptibilités du demandeur ont à la fois de contraire au bon sens, à la logique, à sa propre dignité.

Est-ce qu'il ne tombe pas sous le sens, en effet, qu'on ne saurait servir deux maîtres et, sans une profonde dissimulation, chanter à la fois Jéhovah et Hiram, accompagner les hymnes à Dieu, à l'Eucharistie et les romances immorales ou sacrilèges, comme celles que Me de Saint-Auban a citées tout à l'heure?

Mais toutes les carrières ont leurs incompatibilités et leurs exclusivismes : on ne peut pas porter l'habit de deux paroisses, il faut choisir son râtelier, la sagesse des nations l'a rappelé dans vingt formules différentes, mais toutes également vraies.

Et puis, quel sujet de troubles pour les confiants et les simples! Comment : la chaire de Saint-Paul vibre encore des dernières excommunications de Léon XIII contre la franc-maçonnerie, et le prêtre a à peine fermé la bouche, que, des orgues, c'est

un Rose-Croix qui sonne le signal de la prière et entonne le Credo de la foi catholique?

C'est là une contradiction qui ne saurait se supporter.

C'est bien d'avoir une famille à nourrir, des enfants à élever, du pain à gagner, mais c'est quelque chose aussi que d'être conséquent avec soi-même et de savoir mettre dans sa vie une suite, sans laquelle il ne saurait y avoir de dignité.

M. Perraud devait donc choisir, — et dès lors qu'il occupait dans la hiérarchie de l'Eglise un poste officiel, c'était le droit du journal de signaler le scandale d'un cumul qui était un défi porté à la conscience catholique. On a dit que l'art n'avait pas de patrie, ni de Credo; c'est une calomnie : on ne fait pas tour à tour passer dans le cœur humain un hymne et un blasphème; on est avec le Christ ou avec Satan, avec la loge ou avec l'Eglise.

Au surplus, poursuit Me Jacquier, est-ce que nos adversaires se gênent autant que cela? Qu'on les compte donc, ceux que l'on a frappés pour leur religion. Magistrats, percepteurs, instituteurs, fonctionnaires de tout ordre, de tout rang, dont le seul crime était d'aller silencieusement assister à la messe du dimanche ou d'envoyer leurs enfants à l'école catholique. Le martyrologe est long de ceux qu'ils ont écrasés, immolés à leur haine et à leurs préjugés.

Hier encore, est-ce que l'on ne dénonçait pas avec indignation un vaillant officier général, parce qu'il avait eu l'audace d'assister, en uniforme, à l'inauguration d'un cercle militaire où la foi avait sa place?

Est-ce que la loge, en particulier, s'est jamais gênée pour faire ce qu'elle appelle la police de la République?

Non, ce n'est pas de la persécution que fait la *France Libre*, elle a soulagé sa conscience et celle de beaucoup de catholiques.

On vient se réclamer de la charité chrétienne, cette vertu qu'aiment, en effet, nos adversaires. Me Hubbard, en particulier, en a parlé avec une onction vraiment sacerdotale.

Eh bien, oui, sans doute, il faut avoir cette vertu; mais il ne faut pas qu'elle aille jusqu'à la faiblesse ou à la pusillanimité.

Donc le journal n'a fait qu'user de ses droits, et le F.·. Perraud ne peut s'en prendre qu'à lui-même de ce qui lui est arrivé. Sa situation est aujourd'hui moins lucrative, mais elle a l'avantage d'être plus nette et plus logique. Il pédale pour Hiram, au moins il n'y a plus de dissonnance, et la *France Libre* peut garder sur son compte le plus parfait silence.

M. Jacquier passe alors au cas du F.·. Perrelon. Celui-là est évidemment un habile ou un sot.

Un sot, s'il croit faire prendre au sérieux son procès; un habile, s'il ne veut qu'essayer de s'en faire quelque argent.

Comment vient-il dans le procès en ce qui le concerne?

C'est bien simple. Un jour on trouve dans la boîte du journal un exemplaire du *Bulletin hebdomadaire des Loges de Lyon de tous les rites*. On parcourt le numéro; en bas était écrit : « Imprimerie Perrelon, cours Gambetta » et au dos *envoi de F.·. Perrellon*.

On écrit alors l'article poursuivi, dans lequel, par manière de moquerie, on raconte qu'on doit cette indiscrétion à une communication du F.·. Perrelon, et on accompagna désormais la *France Libre* de ce nouveau titre : « Moniteur de la franc-maçonnerie lyonnaise », on ne pouvait s'y tromper.

Si le F.·. Perrelon eût, en effet, communiqué quoi que ce soit, si surtout il eût promis de continuer les communications, on se fût bien gardé de le révéler au public. Or, voici que Perrelon prend peur ou paraît prendre peur.

Lui qui a dû cependant traverser la chambre d'épreuve, qui, maintes fois, a bravé la pointe des poignards vengeurs, il se sent troublé; il affirme qu'on l'accuse de crimes abominables, de la divulgation des secrets maçonniques, et d'abus de confiance, et se voit déjà frappé par la vengeance des FF.·.

Et il fait son procès.

Heureusement ses blessures ne sont pas mortelles, et personne ne s'est mépris sur son compte.

Il parle des clientèles qu'il a perdues. Lesquelles? cléricales ou maçonniques? Il faudrait bien fournir à cet égard quelques semblants de justification. Or, voulez-vous que je vous les expose en détail. On a crié bien haut que, par suite de la trahison dont il avait été victime, ce malheureux F.·. Perrelon avait perdu, avec la confiance, la clientèle des loges.

En effet, si depuis l'assignation nous suivons le bulletin, on voit qu'il s'imprime à l'Imprimerie spéciale, rue Garibaldi, 45, et qu'il est expédié par Perrin, rue Tronchet, 63. Eh bien! allez faire l'expérience! cherchez cette imprimerie, en effet toute spéciale, dont il vous a été parlé.

Le 45 de la rue Garibaldi, et le 63 de la rue Tronchet, ne sont pas autre chose que les deux entrées du temple maçonnique; et si vous consultez l'indicateur Henry, vous verrez que Perrin en est le gardien.

Quant à une imprimerie, des presses et un bulletin, il n'y en a jamais eu trace. C'était le stra-

tagème inventé pour faire croire à un préjudice souffert.

Vous repousserez donc la demande.

La franc-maçonnerie a déclaré la guerre à l'Eglise.

Elle attaque journellement et publiquement ses mystères, ses dogmes et ses miracles. Il est tout naturel que l'Eglise se défende. Elle le fait loyalement, à visage découvert, sans subterfuge et sans masque. Que ses adversaires en fassent autant!

C'est ainsi que les luttes s'honorent et que les victoires se font estimer.

Autrefois, quand les chevaliers descendaient dans le champ clos, ils portaient un casque qui protégeait leur visage; mais leurs couleurs flottaient à leur côté, et c'est en plein soleil que le tournoi s'achevait. Que les chevaliers du compas et de l'équerre imitent leur exemple. Qu'ils soient des maçons *francs*; nous continuerons à les combattre. Du moins, pourrons-nous commencer à les estimer.

Et puisqu'ils ont joué à la fois des orgues et du triangle, ce double jeu n'aboutira qu'à une inintelligible cacophonie.

Le tribunal le leur dira par son jugement.

LA MÉDAILLE DE SAINT BENOIT

Nous continuons à reproduire, d'après les bulletins officiels, les récits des faits édifiants et merveilleux, dus à la protection et à la médaille de saint Benoît.

*
* *

ZAHLÉ (Syrie), 28 février 1893. « .....J'ai pu constater bien souvent l'effet miraculeux de la médaille de saint Benoît contre toute influence diabolique, morale ou physique.

« Il y a un an, je donnais des missions dans le diocèse de Balbeck et j'eus l'idée d'employer la médaille de saint Benoît, non seulement pour les maux physiques, mais aussi contre toute obstination ou endurcissement moral qui provient souvent de l'influence néfaste du démon.

« A Rap-Balbeck, grand village dont les habitants sont en général d'un tempérament de feu et très difficiles à traiter, il y avait tout un parti qui s'était fâché avec le curé et ne mettait plus le pied à l'église depuis 6 mois. Le nombre de gens qui formaient ce parti se montait à 60 hommes avec leurs parents, mais ils se ralliaient tous au chef de leur famille, un vieillard de soixante-dix ans, en sorte que, si on pouvait le gagner, tous ses partisans le suivraient. Je donnais alors une mission. J'allai donc chez lui avec le curé. Les récriminations commencèrent de part et d'autre. Je pris alors une médaille de saint Benoît que je plongeai, sans rien dire, dans un vase d'eau, et j'en fis boire à tous les gens présents. Vingt minutes après la réconciliation fut faite et depuis lors, environ un an et demi, ils ont continué à fréquenter l'église comme si de rien n'était.

« On vint me dire aussi qu'il y avait eu querelle et coups entre un père et son fils, que le père voulait tuer celui-ci; en tout cas, il ne voulait pas même lui permettre d'entrer dans la maison. J'y allai et, après de longs pourparlers, voyant que tout était inutile, je pris une médaille, la plongeai dans de l'eau et lui en fis boire. Presque aussitôt la réconciliation s'opéra en ma présence.

« A Balbeck, un homme de trente-deux ans refusait de se confesser; il ne l'avait fait qu'une fois dans sa vie et il n'avait jamais communié. Je priai quelques personnes de me l'amener et leur donnai des médailles de saint Benoît. Le jeune homme refusant de venir, on lui offrit une médaille qu'il accepta avec quelque difficulté. On était à la tombée de la nuit. Dès qu'il l'eût sur lui, il vint de lui-même se confesser et il communia le lendemain.

« Les faits de ce genre m'ont frappé, en sorte que si je vois une obstination coupable, je fais quelquefois boire aux gens de l'eau de la médaille sans rien dire, et presque toujours cela m'a réussi.

A Douris, une femme souffrait depuis 9 mois de fièvres intermittentes; tous les remèdes étaient sans effet. Des religieuses indigènes, à qui j'avais donné des médailles en leur expliquant l'usage, lui en offrirent une, en lui disant de boire de son eau ou de la faire toucher aux remèdes. Cela lui réussit parfaitement et la femme fut guérie.

A Deïr-el-Ahmar, un jeune enfant passant la nuit près d'une église en ruine, crut voir une femme vêtue de blanc qui l'appelait. Quoi qu'il en soit de la réalité de cette apparition, il fut tellement effrayé qu'il perdit la parole et que son corps enfla. Tous les remèdes restèrent inutiles. Une femme, à qui j'avais donné une médaille, en lui disant qu'elle était miraculeuse, eut l'idée de l'employer sur l'enfant. La parole lui revint et il recouvra parfaitement la santé.

(Ce fait confirme le témoignage d'un missionnaire des Indes, que la médaille a une grande vertu contre la peur et tout ce qui vient de la peur, surtout chez les enfants. — Voir le nº 11-12, page 349.)

« Une religieuse indigène, sœur X..., souffrait depuis plusieurs mois d'une maladie res-

semblant à la pierre ; elle gardait presque toujours le lit ; aucun remède ne la soulageait. Ayant lu par hasard que la médaille de saint Benoît était souveraine pour ce genre de mal, j'eus l'idée de lui en donner une. Dès qu'elle s'en fut servie, elle fut complètement guérie. C'était en octobre 1891 ; depuis ce temps elle n'a plus aucune atteinte de ce mal, qui la faisait souffrir depuis longtemps. Le médecin fut tellement étonné qu'il vint me demander ce qu'était cette médaille qui avait produit un effet si surprenant.

« Un fait analogue s'est produit depuis trois mois. Un enfant de trois à quatre mois, fils d'un de nos professeurs, ne pouvait uriner. On n'avait pu trouver de soulagement pour le pauvre enfant. Je donnai une médaille au père en lui racontant le fait précédent. Peu de jours après il vint me dire : « C'est surprenant ! Dès que je lui eus mis la médaille son infirmité cessa conplètement. »

« Voici un fait encore plus extraordinaire. Il y avait à Fiki une jeune fille que l'on avait mariée, avec son plein consentement, à un jeune homme de Rap, en présence d'une foule nombreuse. A quelque temps de là, elle et ses parents conçurent une haine incroyable pour le mari ; ils prétendaient même que c'était l'effet d'un sortilège ; bref, ils demandèrent à l'évêque d'annuler le mariage. La femme avait quitté son mari pour revenir chez ses parents peu de jours après la cérémonie. L'évêque fit venir les parents et la jeune fille pour tâcher de leur faire entendre raison ; mais ce fut inutile. Il les menaça même de les excommunier s'ils persistaient dans leur obstination. Tout fut inutile. Sur ces entrefaites, j'arrivais à Balbeck et Monseigneur me chargea de faire mon possible pour arranger cette affaire. Il fit venir de nouveau la femme. Elle répondit à l'évêque avec effronterie, déclarant qu'elle voulait qu'on annulât le mariage. Il la confia à quelques personnes de Balbeck pour la garder, jusqu'à ce qu'il eut fait venir le mari. J'avais donné à ces personnes des médailles de saint Benoît. A toutes les sollicitations, la malheureuse répondait qu'elle ne voulait pas retourner auprès de son mari, qu'elle se ferait musulmane si on l'y forçait, qu'elle préférait prendre du poison, et que même elle ne voulait plus jamais revoir son époux. Ce qu'il y a de certain ; c'est que lorsqu'elle entendait prononcer son nom elle tremblait de tous ses membres et disait : « Mon cœur se brise et j'éprouve une douleur incroyable » ! Que faire ? On lui donna une médaille de saint Benoît dont on lui fit boire l'eau, et on la lui fit porter. Aussitôt elle s'écria : « On dirait qu'on enlève de mon corps un poids très lourd et je sens que le repos me vient peu à peu. » Il en fut ainsi, car le lendemain elle eut une entrevue avec son mari et peu après elle retourna chez lui. Elle disait à qui voulait l'entendre : « On m'avait ensorcelée et, dès que j'eus pris cette médaille, le sort a été détruit. » Je lui fis quitter un charme qu'un magicien lui avait donné. Depuis un an elle continue de vivre avec son mari.

« Je rapporte ce qu'il y a de plus frappant. Sans doute il y a des faits que je ne connais pas, car je donne souvent des médailles et je n'ai pas occasion de revenir dans les mêmes villages de longtemps, ce qui fait qu'ils peuvent m'échapper.

« En vous remerciant du zèle que vous montrez pour faciliter l'œuvre des Missions par vos médailles si précieuses, je reste... »

(P. Gab. Hawa. S. J.)

*
* *

Hôpital de Zanzibar, 4 juin 1889. « Saint Benoît est vraiment puissant au delà de toute expression. Je viens d'avoir de belles morts ; ces âmes le priaient avec moi. » (Lettre de Mme Chevalier.)

Zanzibar, 4 juillet 1890. « Nos bonnes religieuses de l'hôpital vénèrent saint Benoît du fond de leur cœur. L'une d'elles me charge de vous dire la faveur qu'elle vient d'obtenir par son intercession. Souffrant cruellement d'une névralgie faciale qu'aucun remède ne calmait, elle a placé la médaille sur son mal en invoquant la grande puissance de saint Benoît qui, à partir de ce moment, lui a enlevé ses douleurs. Ceci s'est passé il y a près de deux mois ; elle n'a plus ressenti quoi que ce soit et elle travaille sans arrêt. C'est pour la gloire de ce bon saint que la chère sœur en a parlé à ses compagnes et à moi, qui vous transmets son récit, persuadée que votre cœur n'y sera pas insensible. » (Lettre de Mme Chevalier.)

*
* *

Zanzibar, 4 mars 1894. « ...Quand Mgr de Courmont pourra entreprendre la bâtisse de sa cathédrale, projetée depuis bien des années et toujours empêchée par mille difficultés, quand, dis-je, nous verrons commencer ces travaux, je vous prierai d'insérer une action de grâce au grand Patriarche qui aura fait son œuvre... »

Zanzibar, 4 mai 1894. « ...Le dernier courrier vous entretenait de nos angoisses si légitimes, tandis que celui d'aujourd'hui vous apporte notre action de grâce. Ci-joint un petit récit de la victoire remportée sur Satan. Monseigneur m'a chargée de vous le faire parvenir, seulement il m'a recommandé de ne nommer personne. Nous voici dans la joie ; la cathédrale est déjà commencée... » (Lettre de Me Chevalier.)

MISSION DU ZANGUEBAR, 4 mai 1894. — *Récit en action de grâce au grand saint Benoît, pour une faveur obtenue d'une manière éclatante.* — « Depuis maintes années, la Mission du Zanguebar était en butte à des difficultés que Dieu seul pouvait aplanir ; sa seule arme était donc la prière persévérante. Saint Benoît était invoqué sans cesse ; toute notre confiance lui est acquise depuis longtemps. Déjà, dans une des stations de l'intérieur (Saint-Benoît de la Longa), il avait daigné manifester sa puissance en la délivrant des menaces d'une peuplade sauvage qui voulait ravager le pays occupé par les Allemands, et y comprenait la Mission, la soupçonnant d'avoir des liens étroits avec eux. Là, nos prières ont été exaucées ; aussi notre reconnaissance se tourne vers saint Benoît, Patron de cette station, qui comptait tant sur sa puissante intercession.

« Aujourd'hui, un événement éclatant se passe à Zanzibar, où l'Eglise était menacée d'un schisme qui jetait dans la consternation toute la colonie catholique ! Au moment où toutes les menaces et les combinaisons semblaient atteindre leur but, un bouleversement total survint ; les autorités civiles et religieuses d'Europe s'interposèrent et firent tout évanouir en un clin d'œil.

« Le grand saint Benoît avait pris en mains la position critique de la Mission ; bien des médailles avaient été placées dans les endroits qui portaient ombrage, et des invocations continuelles s'élevaient de tous les cœurs.

« Bref, le 15 mars, un dénouement inattendu mit le comble à la joie générale : gain de cause complet était donné à la Mission, et les ambitions sataniques de ceux qui se posaient comme ses ennemis s'évanouirent aux yeux de tous.

« Voilà donc un jour mémorable, et nous souhaitons le faire connaître au monde entier en témoignage d'action de grâce envers un saint si généreux et si puissant ! »

* * *

BROWNSVILLE (Texas), 23 mars 1894. « ...Vous me demandez si je connais quelque prodige opéré par le bon saint Benoît. Voici un petit fait tout personnel. Avec un goût assez prononcé pour les chevaux, je suis toujours un peu ému en mettant le pied dans l'étrier ; aussi j'ai l'habitude de me recommander à saint Benoît. — Je venais d'arriver au rancho de Las Rucias, quand un vaquero vint me chercher pour baptiser un enfant moribond. Immédiatement je saute en selle. Le Mexicain avait un cheval magnifique. Comme le temps pressait, je lui proposai de faire un temps de galop. Nous abandonnâmes les rênes à nos montures qui, s'excitant l'une et l'autre, partent à fond de train. Le chemin était très étroit et faisait des courbes très brusques. A un détour, au moment où le corps portait sur un étrier, le Mexicain, en voulant me devancer, m'arrache l'étrier. Je pars, la tête la première ; pensant que c'est la fin, je murmure : « O Sainte Vierge ! » Au lieu de tomber, je me retrouve bien en selle et les rênes en main. Tout cela avait duré une seconde, les chevaux courant toujours ventre à terre jusqu'à l'arrivée. Le Mexicain avait tout vu. Quand nous mîmes pied à terre, je voulus plaisanter sur l'accident ; lui était pâle, et, sans répondre, il me regarda avec un air qui voulait dire : C'est égal, vous l'avez échappé belle ! — Après la Sainte Vierge, j'attribue mon salut à saint Benoît : quelques secondes avant, un peu inquiet de l'ardeur extrême de nos chevaux, j'avais prié ce bon saint d'écarter les accidents.

« J'espère qu'il en éloignera d'autres encore... Je donne la médaille de saint Benoît à tous les malades. Quand arriveront celles que vous m'envoyez, j'en distribuerai aux laboureurs pour les mettre dans leurs champs... Depuis cinq ans qu'il ne pleut pas, il n'y a pas un brin d'herbe dans la campagne, les animaux meurent en masse..... » (Lettre du R. E. CHEVRIER, O. M. I.)

* * *

TRICHINOPOLY, 20 juin 1893. « Il y a deux ou trois mois, le Père Larmey, pangousami de Panjampatty, était absent ; son disciple, un jeune homme très pieux vivant comme un religieux, le remplaçait autant qu'un laïque peut remplacer un prêtre. Un jour, on vint dire au disciple que le diable tourmentait une pauvre chrétienne des environs. Le disciple s'y rend aussitôt ; mais à peine est-il entré dans la maison que la femme reprend son bon sens et son calme ordinaires. Le disciple laissa aux parents de cette malheureuse une médaille de saint Benoît, en leur recommandant de la mettre au cou de la femme dès qu'elle montrerait quelques signes de possession, et là-dessus il partit. A peine était-il sorti que le diable recommence à se montrer et à tourmenter la pauvre créature qu'il possédait. Les parents, alors, fidèles à l'injonction du catéchiste, lui passèrent au cou la médaille du glorieux Patriarche. Ce fut alors un spectacle horrible à voir. La possédée poussait des cris effrayants et se contournait en tous sens. « Arrachez-moi cela ! Cela me brûle, cela me brûle ! Je sortirai, je brûle ! etc., etc., » et en même temps la pauvre femme s'efforçait d'enlever elle-même la médaille, mais elle ne pouvait la toucher ; on eût dit qu'un pouvoir invisible arrêtait ses mains. Après avoir bien crié et tempêté, la possédée devint plus calme et prit un air suppliant. « Je vais sortir, dit-elle, mais au moins faites-moi sortir honorablement ;

donnez-moi au moins un mouton. » — « Tu n'auras rien, » répondent les parents. — « Donnez-moi au moins un coq. » — « Pas même cela. » — « Une noix de coco. » — « Pas davantage. » — « Vous me donnerez bien au moins une banane ? » — « Oh ! bien sûr que non ! » répondent les assistants, enhardis par la lâcheté du diable. — « Eh bien, je sors, dit le diable, mais je ne vous demande qu'une chose. Je me contenterai d'une feuille de bétel. » — « Tu n'auras rien du tout, » lui fut-il répondu. Là-dessus, honteux et confus, le diable partit, et depuis ne s'est pas montré de nouveau. Tout avait tourné à sa confusion. Il voulait amener ces braves chrétiens à lui faire au moins un petit sacrifice, comme il s'en fait faire par les païens qu'il oblige ainsi à lui bâtir de petits pagodins. Il ne put y arriver, grâce à Dieu, par l'intercession de saint Benoît.

« Dans un petit village où je vais assez souvent, on me demande beaucoup de médailles de saint Benoît ; une ou deux femmes sont, *dit-on*, tourmentées parfois par le diable et ne sont calmées que par la vue de la sainte médaille. — L'année dernière, près de Kodikanel, j'avais mis une médaille de saint Benoît derrière le dos d'un diablotin d'une pagode champêtre. Cette année le diablotin avait disparu, et je n'ai vu que le piédestal où deux diablotins sont sculptés en bas-relief ; j'y ai mis une autre médaille. — J'ai donné beaucoup de médailles à nos chrétiens, si exposés dans ce pays presque entièrement païen. J'en ai fait cacher dans des maisons païennes, d'où je pense, elles chasseront le diable et attireront les bons anges. — Je vous remercie donc beaucoup de m'aider ainsi à faire quelque bien..... » (Lettre du R. P. Lacombe, S. J.)

* * *

Gobalpore (Hindoustan), 8 avril 1894. « Très Révérend Père Supérieur, ce n'est qu'hier que nous avons célébré avec toute la solennité possible la fête de saint Benoît. Nous avions tous à cœur de le remercier d'avoir veillé sur nous pendant cette dernière année. Le Bon Dieu a voulu qu'une circonstance particulière donnât une ferveur exceptionnelle à notre dévotion envers ce grand Saint. Figurez-vous que pendant la nuit du 6 au 7, vers une heure du matin, le F. Descombes s'étant levé pour fermer une vénitienne, trouva sous son lit un serpent long de deux pieds ! Jugez de son émotion ! Le serpent tué, le Frère tomba à genoux, remerciant saint Benoît d'avoir veillé sur nous tous.

« Quelque temps auparavant, le F. Tyrode, entrant dans une chambre des dépendances du séminaire, un gros serpent lui tomba sur la tête, mais n'eut pas le temps de le mordre. Que de faits du même genre je pourrais encore vous citer ! Mais à quoi bon ? puisque ce que je viens de vous dire suffit pour démontrer que saint Benoît nous protège visiblement. Mille actions de grâces lui soient rendues !

« Toute la Congrégation s'est unie à nous pour célébrer sa fête, en recevant les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. » (4e lettre du R. P. Gojon, missionnaire de saint François de Sales, d'Annecy.)

N. B. — On demande instamment une petite aumône aux personnes dévouées aux Missions, à celles qui veulent remercier saint Benoît des grâces reçues par son intercession, comme à celles qui implorent son secours et espèrent de lui quelque faveur. Ces aumônes seront reçues avec reconnaissance au monastère de la Trappe d'Acey, par Gendrey (Jura), et employées à envoyer des médailles de saint Benoît dans les Missions.

On demande un *Gloria Patri* pour remercier Dieu des prodiges opérés par saint Benoît et par sa médaille, et le prier de les multiplier pour sa gloire et pour le salut des âmes.

Prière instante, pour l'honneur de saint Benoît, de nous faire connaître toutes les faveurs obtenues par sa puissante intercession et par sa médaille.

Le curé de Dôle, soussigné, affirme que les faits ci-dessus rapportés sur l'efficacité de la médaille de saint Benoît sont extraits fidèlement des lettres de missionnaires et de documents qui lui ont été soumis et dont il a constaté l'authenticité.

X. Guichard,
Curé de Dôle-du-Jura.

LUCIFER DÉMASQUÉ

Sous ce titre, la *Vérité* vient de commencer la publication des « Souvenirs d'un Occultiste », franc-maçon converti, qui signe : Jean Kotska.

Cette publication fait le plus grand honneur à son auteur et au journal qui la met en lumière. Nous sommes heureux de l'annoncer et d'en recommander la lecture. Les deux premiers chapitres qui viennent de paraître au moment où nous mettons sous presse, sont parfaits à tous les points de vue. Nous en parlerons, ainsi que de la suite dans notre prochain numéro ; mais nous n'avons pu retarder l'expression publique de notre satisfaction.

A la bonne heure ! voilà, dirons-nous, de l'excellente besogne dans l'œuvre que nous a tracée le Saint-Père et que tous les catholiques devraient avoir à cœur : démasquer Satan !

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

Extrait de la *Libre Parole*, n° du 22 mars :

Lorsque, mardi dernier, notre ami le vicomte d'Hugues, à la tribune de la Chambre, s'étonnait que la congrégation laïque et non autorisée qui s'appelle la Franc-Maçonnerie échappât au droit d'accroissement, M. Paul Doumer, député de je ne sais où, mais surtout député du Grand Orient, fit cette interruption :

« — Mais les Loges maçonniques ne possèdent pas, monsieur d'Hugues ! »

Et comme le vicomte d'Hugues, peu convaincu par l'objection, supposait que les congrégations maçonniques, en général, et le Grand Orient, en particulier, dissimulaient peut-être leurs biens, M. Doumer reprit avec sérénité :

« ...La société dont vous parlez (le G.·. O.·.) est, au même titre — pour prendre un exemple — que le comité royaliste qui siège, si je ne me trompe, dans la rue de Bourgogne, simplement locataire d'un immeuble qui appartient à une société immobilière, laquelle paye nécessairement tous les impôts dont sont frappées ces sortes de sociétés.

« Les sociétés qui se réunissent dans l'hôtel dont parle M. d'Hugues sont comme des comités quelconque ou des sociétés de gymnastiques qui n'ont pas d'autres revenus que les cotisations. »

Eh bien, franchement, comme blague c'es assez réussi, et si le funèbre visage de Brisson lui-même ne s'est pas déridé pendant que parlait M. Doumer, c'est que le vieux croquemort est plus récalcitrant à la gaieté que ses collègues des pompes funèbres.

Les Loges ne possèdent pas ! Le Grand Orient ne possède pas ! prétend M. Doumer.

Pourquoi donc alors chaque Loge a-t-elle son budget particulier ? Pourquoi le Grand Orient a-t-il, de son côté, un budget global qui est établi dans ses grandes lignes au petit Convent, étudié ensuite et revisé par une Commission des finances, puis discuté par tous les délégués des Loges de l'Obédience réunis au grand Convent ?

Cette discussion du budget maçonnique est même quelquefois orageuse, il y a souvent du tirage, comme à la Chambre, et il suffit de lire le compte rendu de l'une quelconque de ces discussions pour se convaincre que M. Doumer prend vraiment avec la réalité de fâcheuses licences quand il ose affirmer que le Grand Orient ne possède rien en propre.

Pauvre G.·. O.·., si l'on écoutait le F.·. Doumer, son dénuement vous tirerait les larmes des yeux ! Pensez donc, il ne serait même pas dans ses meubles !...

— Mais l'hôtel de la rue Cadet ?

— Ah ! gémit Doumer, ce n'est qu'une location.

Location, parfaitement; mais il s'agit de savoir qui est celui qui loue, ou plus exactement, quel est le propriétaire réel.

Doumer répond : C'est la Société Immobilière. Je dis moi : C'est le Grand Orient.

Doumer n'a cependant pas tort, et, pourtant, c'est moi qui ai raison. La Société Immobilière loue bien l'immeuble, mais elle loue pour le compte du G.·. O.·. Et c'est tellement vrai, que le G.·. O.·. a le droit d'écarter les locataires qui lui déplaisent. Dans son traité avec la Société Immobilière, qui n'est autre chose que son gérant, qui administre ses biens, meubles et immeubles, le G.·. O.·. a exigé l'introduction d'une clause ainsi conçue :

« La Société se réserve le droit de résilier la présente location, si elle apprend que cette location est faite dans un autre but que celui spécifié ci-dessus. Dans ce cas, la somme versée restera acquise à la Société à titre d'indemnité. »

C'est bien ce que je vous disais.

Je suppose que je veuille louer une des salles du Temple de la rue Cadet, pour y donner une réunion. Je m'adresse à la Société Immobilière; nous convenons du prix, et tout va bien.

Mais voilà qu'un grand Cordon quelconque apprend que la réunion dont il s'agit est donnée par des antisémites. Vite, les plus éminents des Triangles s'assemblent et font défense à la Société Immobilière de me louer la salle.

Le jour venu, je trouve portes closes, et la Société Immobilière, à laquelle je réclame, me déclare tout bonnement :

— Tous mes regrets. Le G.·. O.·., qui est le maître, m'a défendu de vous louer la salle. Cependant, ainsi que m'y autorise la clause que voici, je garde votre argent...

On le voit, c'est aussi simple qu'honnête !

Pour d'autres locataires, les choses ne se passent pas ainsi. On a vu, par exemple, des juifs louer une salle du G.·. O.·. pour y célébrer un mariage. Et les Vénér.·. F.·. ne sont intervenus qu'après !...

Voilà élucidée la question de l'immeuble de la rue Cadet ; mais ce n'est pas tout.

J'ai dit que les rapports de la Société Immobilière avec le G.·. O.·. étaient, non pas ceux d'un propriétaire avec son locataire, mais ceux d'un intendant, d'un gérant, ou tout au moins d'un homme d'affaires avec le particulier qui lui confie le soin d'administrer son avoir.

Que M. Doumer n'essaye pas de le contester ; car je le prierais de se reporter au compte rendu des séances du Convent de 1893, où je trouve des aveux formels.

Plusieurs FF.·. se plaignaient de remaniements tardifs dans le budget prévisionnel arrêté par le petit Convent.

Le F.·. Albran s'étonnait que la commission des finances eût eu seule connaissance du projet de budget. Le F.·. Bidou demandait pourquoi le F.·. Sincholle n'avait pas, selon sa promesse, fait déposer dans les bureaux un exemplaire du budget.

Le F.·. Aussel, président de la commission des finances, répondit :

« ... Votre commission a demandé pourquoi le budget n'avait pas été envoyé aux LL.·. comme précédemment, et on nous a dit que la raison matérielle était *que le rapport au point de vue productif de la Société Immobilière n'était pas connu ;* la Société Immobilière n'a arrêté ses comptes qu'au 30 juin dernier, conformément à ses statuts, et il n'y a que quinze jours, après les vérifications, que les commissaires de la Société Immobilière ont pu déposer leur rapport conformément à la loi de 1867.

« Les bénéfices arrêtés au 30 juin ne pouvaient donc être connus au 30 mars dernier, *et cela devait jouer un très grand rôle. Les LL.·. vont participer à une répartition de 3 p. 0/0 sur les actions,* mais cette répartition n'était pas certaine, il y a deux mois; elle n'est devenue certaine qu'après la vérification des comptes. La commission des finances du Conseil de l'Ordre ne pouvait donc connaître ces résultats et vous les communiquer plus tôt... »

Les déclarations du F.·. Fontainas ne furent pas moins explicites, au point de vue qui nous occupe :

Le F.·. Fontainas. — « Lorsque la Société Immobilière a été constituée, elle a, dans ses statuts indiqué que la date de la clôture des comptes serait le 30 juin ; elle a agi ainsi *parce qu'elle voulait arrêter ses comptes à la date la plus rapprochée du convent pour les soumettre aux actionnaires,* **parmi lesquels figurent les LL.·.** au moment où celles-ci avaient à Paris des délégués, et cela dans un but d'économie... »

Voulez-vous quelque chose de plus formel, de plus net encore, si c'est possible ?

Je transcris textuellement la conclusion d'un rapport du F.·. Renaudie *(Bulletin du Grand Orient de France,* août-septembre 1893, page 465) :

« Nous vous proposons de maintenir l'œuvre de propagande et de lui conserver tous les fonds restant disponibles pour alimenter cette caisse.

« Nous demandons également le prélèvement d'un impôt moins élevé que celui de l'année précédente, en laissant au Convent le soin de le fixer. Ce dernier moyen éviterait d'avoir recours aux impôts extraordinaires, comme en 1892, toujours si difficiles à établir.

« Ces sommes seraient confiées, comme celles du G.·. O.·., aux soins de la Société Immobilière, qui les ferait fructifier, et nous nous trouverions ainsi prêts, pour les combats incessants que la Maç.·. est appelée à livrer. »

Il n'y a pas de contestation possible, pas d'équivoque.

La Société Immobilière n'est autre chose que le gérant, l'administrateur, l'intendant du Grand Orient — son prête-nom aussi, son homme de paille — qui lui sert à se soustraire aux impôts iniques réservés aux seules congrégations religieuses catholiques. Le G.·. O.·. charge la Société Immobilière de gérer sa fortune et, si le percepteur ou le receveur d'enregistrement s'avisait de lui réclamer quelque chose, il s'empresserait de répondre :

— Je n'ai presque rien et, d'ailleurs, le peu que je possède est entre les mains de la Société Immobilière qui paie les mêmes impôts que les sociétés analogues. Vous n'avez donc rien à me réclamer.

Thèse admirable, expédient commode, en vérité, pour échapper aux lois d'exception !

Que les congrégations religieuses se modèlent sur les congrégations maçonniques. Qu'elles confient l'administration de leurs biens à un notaire, à un banquier honnête, à une société quelconque, de telle sorte que, légalement, elles soient réputées ne rien posséder en propre. Elles se trouveront ainsi exactement dans le même cas que le Grand Orient et devront être traitées comme lui, au point de vue des impositions à payer.

— Mais alors elle payeront un autre impôt, s'exclame le F.·. Paul Doumer. C'est tout ce que nous demandons.

— Parfaitement, Monsieur, c'est tout ce que nous demandons également. Nous voulons que les moines et les sœurs paient ni plus ni moins que les Francs-Maçons et les Juifs; mais nous ne voulons pas qu'ils paient trois ou quatre fois plus. Car nous sommes partisans tout autant que vous de l'égalité devant la loi ; seulement, nous la recherchons moins dans les paroles que dans les faits.

A. de Boisandré.

TRIBUNE DES ABONNÉS

Sous cette rubrique, nous avons créé, depuis le numéro de janvier 1895, une sorte de concours permanent d'érudition, entre nos abonnés, uniquement, bien entendu, sur les questions spéciales qui font l'objet de cette revue : surnaturel diabolique, occultisme, franc-maçonnerie et sociétés secrètes antichrétiennes, spiritisme examiné à la lumière de la science catholique ; en un mot, toutes les questions diverses les plus discutées se rattachant à notre programme.

L'idée de créer cette tribune nous a été suggérée par la lecture de diverses communications fort intéressantes, mais dont nous ne pouvons prendre la responsabilité personnelle quant aux doctrines émises ; d'autre part, on nous adresse souvent des questions, pour la réponse desquelles nous manquons d'éléments certains, et qui ne nous paraissent pas cependant devoir être éliminées.

Nos abonnés peuvent donc exposer leurs arguments dans notre revue, poser des questions, se répondre les uns aux autres, rectifier les erreurs échappées à nos collaborateurs occasionnels et à nous-mêmes ; et ainsi la lumière se fera de plus en plus vive.

Notre désir est d'obtenir, sur le terrain réservé de l'étude du satanisme contemporain, de ses manifestations et de ses manœuvres de toute sorte, des résultats analogues à ceux qu'obtient la revue bien connue *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* sur le terrain littéraire, historique et artistique. En citant cet exemple, notre but sera parfaitement compris de tous nos lecteurs.

N° 4. — L'Ante-Christ

À Mademoiselle DIANA VAUGHAN

Ex-grande-maitresse luciférienne de New-York

(Lettre ouverte)

Mademoiselle,

Je n'ai pas l'honneur de vous connaître directement ; mais, grâce aux publications de M. le Dr Bataille, j'ai conçu pour vous une profonde estime, motivée par votre franchise, votre droiture, votre probité et votre énergie morale. Or, je crois pouvoir vous démontrer que vous êtes victime d'une erreur aussi grave que possible. Vous ne serez donc pas étonnée que je prenne la liberté de vous adresser cette démonstration par l'organe de M. le Dr Bataille, votre ancien ami.

D'après *Le Diable au XIXe Siècle* (t. II, p. 864), vous disiez un jour à l'auteur de cet ouvrage : « Si je voyais, de mes yeux, Adonaï en personne terrasser Lucifer, et non seulement le terrasser, mais l'enchaîner et le réduire à une totale impuissance, alors, oui, je croirais à la supériorité d'Adonaï. Mais il n'en est pas ainsi certes ; tous les jours, je constate la puissance surnaturelle des esprits du feu, *tous les jours, je leur vois opérer des prodiges,* et il m'est, en conséquence, impossible d'admettre que c'est Adonaï qui veut bien leur tolérer un tel pouvoir... que c'est Adonaï qui aura le dernier mot. »

Eh bien, Mademoiselle, il ne tient qu'à vous de voir réellement, non pas par les yeux du corps, mais par ceux de l'intelligence et de la raison, « Adonaï en personne terrasser Lucifer, l'enchaîner et le réduire à une totale impuissance, avoir enfin avec lui le dernier mot ».

Pour cela vous n'avez qu'à ouvrir une Bible, recueil renfermant les révélations de celui que vous appelez Adonaï ; et vous constaterez de vos yeux que — *si ces révélations sont réellement vraies et divines* —, Lucifer doit être certainement et bientôt terrassé et enchaîné par son adversaire.

Voici, en effet, ce qu'on lit au chapitre XII de l'Apocalypse, dernière partie de la Bible : « Alors il se fit un grand combat dans le ciel : Michel et ses anges combattaient contre le dragon, et le dragon combattait et ses anges aussi. Mais ils ne prévalurent pas ; aussi leur place ne se trouva plus dans le ciel. Et ce grand dragon, l'ancien serpent, qui s'appelle *le Diable et Satan, et qui séduit tout l'univers,* fut précipité sur la terre, et ses anges furent précipités avec lui. Et j'entendis une voix forte dans le ciel, disant : « C'est maintenant qu'est accompli *le salut de notre Dieu, et sa puissance et son règne, et la puissance de son Christ,* parce qu'il a été précipité, l'accusateur de nos frères, qui les accusait devant notre Dieu jour et nuit. Et eux l'ont vaincu par le sang de l'Agneau et par la parole de leur témoignage ; et ils ont méprisé leurs vies jusqu'à souffrir la mort. »

Voilà donc Lucifer terrassé par les anges, grâce aux mérites de l'Agneau ou Jésus-Christ et à ceux des martyrs chrétiens (1). Voulez-vous maintenant le voir « enchaîné et réduit à une totale impuissance » par les mêmes adversaires ? Vous n'avez qu'à parcourir les chapitres XIX et XX du même livre. Voici ce que vous y lirez : « Je vis ensuite le ciel ouvert ; et voilà un cheval blanc ; celui qui le montait, s'appelait le Fidèle et le Véritable, qui juge et combat avec justice. Il était vêtu d'une robe teinte de sang, et le nom dont on l'appelle est *le Verbe de Dieu* (c'est-à-dire Jésus-Christ, Fils de Dieu)... Il porte écrit sur son vêtement et sur sa cuisse : Roi des rois, et Seigneur des seigneurs... Et je vis la Bête et les rois de la terre et leurs assemblées pour faire la guerre à celui qui montait le cheval et à son armée.

(1) Pour la Bible, *Lucifer* est synonyme de *Satan.*

Mais la Bête fut prise (l'Antéchrist) et avec elle le faux prophète, qui avait fait devant elle les prodiges par lesquels il avait séduit ceux qui avaient reçu le caractère de la Bête et qui avaient adoré son image. Ces deux furent jetés vivants dans l'étang du feu nourri par le soufre. Tous les autres furent tués par l'épée qui sortait de la bouche de Celui qui montait le cheval, et tous les oiseaux furent rassasiés de leurs chairs.

« Et je vis un ange qui descendait du ciel, ayant la clef de l'abîme et une grande chaîne en sa main. *Et il prit le dragon, l'ancien serpent, qui est le Diable et Satan, et il le lia pour mille ans*, et il le jeta dans l'abîme et l'y enferma, et il mit un sceau sur lui, afin qu'il ne séduisît plus les nations, jusqu'à ce que fussent accomplis les mille ans; car après ces mille ans, il faut qu'il soit délié pour un peu de temps... Et lorsque seront accomplis les mille ans, Satan sera relâché de sa prison et sortira, et il séduira les nations qui sont aux quatre coins du monde, Gog et Magog, et il les assemblera au combat, eux dont le nombre est comme le sable de la mer. Et ils montèrent sur toute la face de la terre, et ils environnèrent le camp des saints et la cité bien-aimée. Mais il descendit du ciel un feu venu de Dieu et il les dévora; *et le Diable qui les séduisait, fut jeté dans l'étang de feu et de soufre*, où la Bête elle-même et le faux prophète seront tourmentés jour et nuit dans les siècles des siècles. »

Voilà « le dernier mot » réclamé par vous sur la lutte entre Lucifer et Adonaï. Si ces prédictions sont vraies, votre dieu Lucifer doit bien réellement être « terrassé, enchaîné et réduit à l'impuissance totale » par son terrible adversaire, et, de plus, « jeté dans un étang de feu et de soufre où il sera tourmenté jour et nuit dans les siècles des siècles ». A ce propos, laissez-moi vous dire, entre parenthèses et par pure charité, que tel aussi sera éternellement votre sort épouvantable, si vous vous obstinez jusqu'à votre mort à vous faire l'amie et la servante dévouée de Lucifer.

« Mais, me direz-vous peut-être, qu'est-ce qui me prouve que tout cela est vrai? Notre Dieu aussi nous a déclaré une foule de fois que « le règne d'Adonaï approchait de sa fin » et que dans un siècle, ni plus ni moins, ce serait lui, Lucifer, qui deviendrait pour toujours le Maître unique et absolu de l'univers entier. Or, tous les jours je lui vois opérer des prodiges, tandis que je n'en vois aucun de ceux que vous attribuez à Adonaï. Je suis donc logique en croyant à la parole de Lucifer et en regardant comme de purs mensonges toutes les prétendues révélations de son adversaire. »

Eh bien, Mademoiselle, si vous raisonnez ainsi, quoique je sois bien fâché de vous contredire, je ne puis m'empêcher de vous répondre que tout en étant logique en apparence vous vous trompez complètement en réalité ; car, premièrement, il ne tient qu'à vous de voir des prodiges qui prouvent l'infaillibilité des prophéties chrétiennes ; et, secondement, les prodiges et les prédictions de votre Dieu démontrent précisément tout le contraire de sa véracité.

Voilà des propositions qui vous paraîtront sans doute bien hardies. Cependant, j'espère vous faire voir qu'elles sont parfaitement justes.

Pour vous prouver la divinité et la certitude des révélations attribuées à Jésus-Christ, je pourrais vous dire ceci : Si l'Evangile est une histoire vraie, le Christ s'est montré certainement le Maître absolu de l'univers entier, c'est-à-dire Dieu ; car il a fait ce qu'il a voulu de toutes les créatures ; il l'a fait de l'eau, en la changeant en vin ; — de l'air, en calmant subitement une tempête ; — de la terre, en la faisant trembler au moment de sa mort ; — du soleil, en cachant sa lumière en ce même instant ; — des végétaux, en multipliant les pains ; — des animaux, par la pêche miraculeuse ; — des hommes, en guérissant subitement toute sorte de maladies et surtout en ressuscitant plusieurs morts et en se ressuscitant lui-même ; — des anges, en se faisant servir par eux ; — des démons surtout, en les chassant d'une foule de possédés, en les faisant taire ou parler comme il lui plaisait ; — et enfin de tout l'avenir, en le prédisant exactement tel qu'il s'est réalisé depuis, et en particulier tel que nous le voyons de nos yeux se réaliser aujourd'hui. Or, l'Evangile est la plus certaine de toutes les histoires qui existent ; car les nombreux hommes qui l'ont écrit ou prêché les premiers ont tous versé leur sang, et cela sans aucun intérêt possible à mentir, pour certifier qu'ils disaient la vérité, parce qu'ils avaient vu de leurs yeux, entendu de leurs oreilles et touché de leurs mains les choses qu'ils racontaient.

Mais je ne veux pas insister avec vous sur cette preuve de la divinité du christianisme, parce que je puis vous en donner une qui est certainement de nature à vous frapper davantage, du moment qu'elle est tirée en grande partie de votre propre histoire et de celle de vos amis.

Veuillez bien ouvrir l'Evangile selon saint Mathieu, au chapitre XXIV, et vous y lirez ceci : « Beaucoup de faux prophètes aussi s'élèveront, et *beaucoup seront séduits par eux*. Et parce que l'iniquité aura abondé, *la charité d'un grand nombre se refroidira*. Mais celui qui persèvèrera jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé. Et *cet Evangile du royaume sera prêché dans le monde entier*, en témoignage à

toutes les nations; et *alors* viendra la consommation de tout cela... Il s'élèvera de faux christs et de faux prophètes; *et ils feront de grands signes et des prodiges*, en sorte que soient induits en erreur (s'il peut se faire) *même les élus*. Voilà que je vous l'ai prédit... Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point. »

Voilà au moins dix-sept ou dix-huit siècles que tout cela est écrit. Vous savez qu'il n'y a et ne peut y avoir aucune contestation sur ce point-là. Il est d'ailleurs impossible de voir là de simples conjectures; car d'un bout à l'autre ce sont les affirmations les plus absolues que l'on puisse concevoir. Or, ces affirmations annoncent très clairement quatre genres de faits qui n'avaient pas eu lieu jusqu'ici, mais qui se réalisent tous sous nos yeux avec une simultanéité parfaite. Et ces faits sont d'une nature telle qu'aucun homme de génie ne pouvait les prévoir, même à une distance de deux siècles. N'a-t-il donc pas fallu une Intelligence infinie pour les annoncer plus de dix-huit cents ans à l'avance ?

Et en effet, qui aurait pu prédire dans le courant du dix-septième siècle que dans deux cents ans, les nations chrétiennes découvriraient toutes les contrées les plus reculées de l'univers, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie ; qu'elles pénètreraient au cœur même des empires les plus fermés, comme la Chine et le Japon ; et qu'elles enverraient dans tous les coins de la terre plusieurs milliers de missionnaires, dévorés du feu de l'apostolat et travaillant de toutes leurs forces à réaliser cette parole de Jésus-Christ : « L'Evangile du royaume sera prêché dans le monde entier en témoignage à toutes les nations? »

Vous serez peut-être tentée de dire qu'après tout l'accomplissement de cette prédiction pourrait bien n'être qu'un simple effet du hasard. Mais d'abord, je vous ferai observer qu'il y avait toute sorte de chances pour qu'une telle annonce ne fût pas réalisée, puisqu'il s'est passé dix-huit siècles sans qu'elle le fût, et que le christianisme est la seule religion de l'univers obtenant le privilège d'une diffusion universelle. Tous les autres cultes, judaïsme, mahométisme, bouddhisme, brahmanisme, fétichisme, sont cantonnés dans un seul peuple ou une seule région de l'univers plus ou moins étendue. Et d'ailleurs, vous allez voir comme le problème se complique, avec une explication comme la vôtre.

D'après Jésus-Christ, la prédication de l'Evangile dans toute la terre doit coïncider d'abord avec l'apostasie du plus grand nombre des chrétiens, c'est-à-dire avec la perte de la foi et de la charité dans la foule de ses disciples. Est-ce que cela n'était pas *en soi* contraire à toutes les vraisemblances et toutes les probalités ? Est-ce que tout autre qu'un Dieu n'aurait pas dit : « Quand mes disciples seront à l'apogée de leur ferveur, ils se répandront partout pour multiplier autant que possible le nombre de mes fidèles ; mais quand ils n'auront pas assez de foi et de charité pour eux-mêmes, ils ne pourront pas en avoir suffisamment pour communiquer partout ces vertus autour d'eux? » Eh bien, Jésus-Christ a prédit le contraire, et c'est le contraire qui s'est réalisé et qui se réalise de plus en plus sous nos yeux. Pendant le moyen-âge, où la foi chrétienne était si ardente, l'Europe catholique n'a produit presque aucune mission féconde dans les autres continents. Aujourd'hui, au contraire, toutes les nations qui ont été les plus dévouées à l'Eglise, comme la France, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, travaillent avec acharnement à se *laïciser*, c'est-à-dire à se défaire de tout élément religieux dans leurs différentes institutions, et surtout dans l'enseignement de l'école primaire. Eh bien, chose incroyable *a priori*, ce sont les fauteurs même les plus ardents de cette apostasie religieuse de leur nation, ce sont les Gambetta, les Paul Bert, et les autres francs-maçons vos frères, qui disent : « l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation », et qui favorisent de leur mieux dans toutes les colonies du monde la diffusion de ce christianisme abhorré qu'ils désirent tant étouffer dans leur patrie. Ils travaillent donc doublement, quoique bien involontairement, à prouver la divinité de la religion qu'ils combattent; car, d'un côté, ils réalisent cette parole de Jésus-Christ : « Il s'élèvera beaucoup de faux prophètes, qui séduiront un grand nombre de mes disciples » ; et, d'autre part, ils concourent très efficacement à la pleine justification de cet oracle, en apparence si contraire au précédent : « Cet Evangile du royaume sera prêché dans le monde entier, en témoignage à toutes les nations, et *alors* tout ceci se consommera. »

Eh bien, Mademoiselle, croyez-vous que tous ces faits puissent arriver et coïncider par un simple effet du hasard ? Ont-elles vraiment pu être lancées à tout hasard, ces prophéties formulées avec tant d'assurance et de précision et accompagnées de phrases comme celles-ci : « Voilà que je vous l'ai prédit. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point ? »

Cependant, nous n'avons encore examiné qu'une partie des prédictions évangéliques, merveilleusement réalisées sous nos yeux. Les plus intéressantes pour vous et moi sont celles qui nous restent à étudier, parce que ce sont précisément celles qui sont accomplies par vous et vos amis. Vous allez voir comme les prodiges, dont vous êtes tantôt le sujet et tantôt le témoin, et qui sont d'après vous une

arme terrible contre notre religion, sont au contraire des preuves éclatantes de la vérité du christianisme et de la fausseté du culte de Lucifer.

D'après M. le Dr Bataille, vous jouissez parfois de véritables extases, pendant lesquelles vous restez suspendue en l'air sans aucun appui plus d'une demi-heure, et qui vous font dire : « Oh ! mes amis, je vous souhaite mon bonheur. » D'autres fois, votre corps devient lumineux ; vous marchez sur les eaux comme saint Pierre ; vous apparaissez à certains de vos amis qui vous appellent, quoiqu'il y ait la moitié de la terre entre vous et eux ; vous jouissez même d'une protection très visible et très efficace de la part d'une certaine queue du lion de saint Marc, — bien que ce lion n'ait jamais existé, et soit un pur produit de l'imagination des peintres, en quête de symboles sensibles pour distinguer les évangélistes entre eux. — Votre ancienne amie Sophia a le don de traverser les murs les plus épais, et le cadavre de son père s'est mis à parler à différentes reprises, tout en restant un pur cadavre (1).

Je vous accorde que tout cela est certainement très merveilleux et doit être on ne peut plus curieux à contempler. Mais tout cela ne fait que réaliser et confirmer une prophétie de Jésus-Christ, expliquée et complétée par les révélations de l'Apocalypse.

D'après Jésus-Christ, à l'époque même où les nations chrétiennes deviendront apostates et où l'Evangile sera prêché dans le monde entier, « il s'élèvera de faux christs et de faux prophètes, *qui feront de grands signes et des podiges, en sorte que soient induits en erreur (s'il peut se faire) même les élus* ». Voulez-vous savoir en quoi consisteront les principaux de ces prodiges? Vous n'avez qu'à lire le chapitre XIII de l'Apocalypse, où vous trouverez ceci : « Je vis une autre bête montant de la terre... Elle fit de grands prodiges, *jusqu'à faire descendre le feu du ciel sur la terre en présence des hommes...* Et il lui fut donné d'animer l'image de la Bête (l'Antéchrist), de faire parler l'image de la Bête, et de *faire que tous ceux qui n'adoreraient pas l'image de la Bête seraient tués.* »

Que ce soit le cadavre d'un luciférien ou la statue de l'Antéchrist qui se mettent à parler et à marcher, la différence n'est pas bien grande. Que votre corps devienne lumineux par l'opération d'Asmodée, ou que le feu du ciel descende sur la terre à la voix du prophète de l'Antéchrist, vous avouerez que tout cela se ressemble étrangement.

Mais alors, vous aussi, vous imitez ces francs-maçons que vous devez tant mépriser et détester, parce qu'ils travaillent doublement à réaliser les prédictions de Jésus-Christ, et en détruisant le christianisme dans leur patrie, et en s'efforçant de le répandre dans leurs possessions coloniales. Vous aussi, vous concourez de votre mieux par vos prodiges à la pleine justification de cette prophétie évangélique : « Il s'élèvera de faux christs et de faux prophètes, qui feront de grands signes et des prodiges, en sorte que soient induits en erreur (s'il peut se faire) même les élus. »

Eh bien, Mademoiselle, que dites-vous de tous ces faits et de toutes ces coïncidences? Croyez-vous toujours pouvoir les expliquer par le moyen du hasard? Si vous voulez juger en connaissance de cause de ce que vaut une pareille explication, vous n'avez qu'à demander à un mathématicien de vos amis combien de chance il y avait, à dix-huit siècles de distance, pour que ces trois faits, — apostasie de toutes les nations chrétiennes, prédication de l'Evangile dans toute la terre, prodiges merveilleux des adorateurs de Lucifer, — ne vinssent jamais à se réaliser complètement, et surtout pour qu'ils n'eussent pas lieu tous les trois en même temps. Ou je me trompe fort, ou l'on vous dira que Jésus-Christ, *parlant au hasard*, avait une infinité de chances pour tomber dans l'erreur contre une seule pour avoir raison. Et cependant, vous voyez très bien qu'il a raison et qu'en le prenant pour le vrai Dieu nous avons une infinité de chances pour nous et une seule contre nous.

Mais ma démonstration ne serait pas complète si je n'examinais pas maintenant la valeur des prodiges et des prophéties de votre Dieu Lucifer; car, dans l'objection qui a été la cause de cette lettre et que j'ai citée en

(1) *Note pour les incrédules.* Des faits pareils sont aujourd'hui hautement reconnus par ce qu'on appelle *la Science.* Voici, en effet, un court extrait d'un procès-verbal relatif à 17 séances de spiritisme, tenues à Milan en présence du *medium* Eusapia Paladino, publié par le *Figaro* du 17 mars 1893 et diverses revues, et signé par les plus célèbres représentants de la science matérialiste, tels que Charles Richet, directeur de la *Revue scientifique,* César Lombroso, Schiaparelli, directeur de l'*Observatoire de Milan*, etc., etc. « Les mains du médium étant tenues par MM. Schiaparelli et du Prël, apparut un poing fermé sur la tête du médium. Il s'ouvrit lentement et nous fit voir la main ouverte avec les doigts séparés. Cette main apparut tant de fois et fut tellement touchée aussi par nous que le doute n'était pas possible. C'était vraiment *une main humaine et vivante que l'on pouvait toucher.* » D'après le même procès-verbal, une table se remuait, donnait des coups et produisait des sons sans être touchée de personne ; le médium était transporté sur la table tout assis avec sa chaise, sans aucune cause visible ; sans cause sensible, un bloc d'argile était lancé sur la table et y recevait l'empreinte de deux mains. Celui qui demande des nouvelles de cette Paladino pourra lire, dans la *Revue des revues* du 15 mars 1895 (p. 473), qu'au commencement de cette année-ci M. Charles Richet l'a convoquée dans une des îles d'Hyères, en compagnie des principaux savants de l'Europe, et qu'elle y a fait des « opérations de plus en plus miraculeuses », consistant surtout en mouvements de toute sorte d'objets sans aucun contact. Il résulte de là que le démon est fatigué de se faire nier par les savants et qu'il va se montrer de plus en plus en public afin de se faire adorer. Le XXe siècle sera par-dessus tout le siècle du satanisme.

commençant, vous croyez pouvoir prouver la divinité des *esprits du feu* précisément par les prodiges que vous leur voyez accomplir. Vous voulez faire en faveur de votre religion ce que j'ai fait moi-même à l'égard de Jésus-Christ par le moyen de ses miracles et de ses prédictions.

Eh bien, comparons un peu, s'il vous plaît, les prodiges et les prophéties de Lucifer aux actes et aux révélations de mon divin Maître, auquel je demande bien humblement pardon pour un pareil rapprochement.

Vous répétez tous les jours, dans vos triangles, que votre Dieu est souverainement bon et puissant, et qu'Adonaï, le Dieu des catholiques, est méchant, cruel, qu'il accable l'humanité de fléaux, et qu'un jour viendra où il sera entièrement écrasé par son adversaire. Mais comment se fait-il que dans la pratique, Lucifer montre dans tous ses prodiges infiniment moins de bonté et de puissance que Jésus-Christ? Celui-ci a fait en trois ans une multitude de miracles, par lesquels il s'est montré, comme je l'ai dit, le Maître absolu de toutes les créatures sans exception, autant des anges et des *esprits du feu*, que des hommes, des plantes et des animaux, des éléments terrestres et des astres du ciel. Or, si vous lisez l'Evangile vous remarquerez facilement que pas un seul de ces prodiges n'a eu pour but d'étonner et d'éblouir ceux qui en étaient témoins. Tous sans exception ont été accomplis pour une fin charitable. S'il multiplie les pains, c'est qu'il a pitié d'une grande foule qui l'a suivi dans le désert et qui n'a rien à manger. S'il apaise subitement une tempête, c'est pour sauver ses compagnons d'un naufrage imminent. Quand il guérit toute sorte de maladies et ressuscite les morts, il est évident que son unique but est le soulagement des malheureux.

Mais où donc sont les miracles de ce genre accomplis par votre Lucifer? Je ne vois pas que vous en alléguiez l'ombre d'un seul. Tous les prodiges de vos esprits de feu ressemblent étrangement à des phénomènes de prestidigitation. On dirait qu'ils sont tous faits uniquement pour rivaliser avec le théâtre de Robert-Houdin. Tous ont pour simple but l'étonnement, la stupéfaction, l'éblouissement de leurs témoins ; jamais ils n'ont pour effet de donner à manger à une multitude affamée, de guérir des aveugles, des sourds, des muets, des paralytiques ou d'autres malades curables ou incurables ; et surtout jamais ils n'aboutissent à la résurrection réelle d'un mort ; ils n'ont jamais un but purement charitable, ils ne produisent jamais un effet vraiment utile. Est-ce que vous ne pourriez pas demander à votre Dieu « souverainement puissant et bon » pourquoi ses prodiges sont toujours de la même nature — et d'un genre si inférieur qu'ils ressemblent à s'y méprendre à de simples phénomènes de prestidigitation ? Pourquoi ne se mettrait-il pas, « comme ce méchant Adonaï », à nourrir de malheureux affamés, à guérir toute sorte de maladies, et à rendre réellement la vie à de vrais morts ? S'il refuse de s'expliquer là-dessus, vous n'avez qu'à le pousser dans ses derniers retranchements avec ce simple dilemme : « Si vous n'opérez pas des guérisons miraculeuses et de vraies résurrections, c'est nécessairement ou faute de pouvoir ou faute de vouloir. Mais, si vous ne pouvez pas, vous manquez de puissance et vous êtes plus faible qu'Adonaï, et, si vous ne voulez pas, c'est la bonté qui vous fait défaut. Or, quelle que soit celle des deux qualités qui vous manque, il s'ensuit nécessairement que vous n'êtes pas Dieu. »

Voilà quelle est la valeur de votre Lucifer en tant que thaumaturge. Nous allons voir maintenant qu'il vaut encore beaucoup moins comme prophète.

Et, en effet, toutes les principales prédictions de votre Dieu ne sont qu'un plagiat et un travestissement des prophéties contenues dans la Bible.

Ainsi, le nom même d'*Apadno,* qui sert de titre à son recueil de prétendues révélations, n'est qu'un emprunt fait au dernier verset du chapitre XI du livre de Daniel, conçu en ces termes : « Il (l'Antéchrist) dressera ses tentes à *Apadno,* entre les mers, *sur la montagne sainte et célèbre* (celle de Jérusalem). » C'est encore dans cette ligne et dans plusieurs passages analogues d'autres prophètes que votre Dieu a vu que le combat suprême entre lui et Jésus-Christ, saint Michel et les autres anges se livrerait à Jérusalem. Voilà pourquoi j'ai pu affirmer la même chose à la page 120 de mon livre intitulé l'*Avenir*, paru en 1887, bien avant que les prédictions lucifériennes fussent publiées et que j'en eusse la moindre connaissance.

Mais comme j'ai composé trois petits ouvrages sur l'avenir du Monde, de l'Eglise et de Satan, et qu'ils fournissent une longue démonstration de ma thèse sur les prédictions lucifériennes en tant que pur plagiat et travestissement des prophéties bibliques, — il me sera sans doute permis de donner ici leurs titres et leur adresse, afin que toute personne désireuse de constater ce fait et surtout de connaître les futures péripéties et l'issue de la grande lutte entre Satan et Jésus-Christ par les seules prophéties sacrées, puisse aisément se procurer ces livres. Voici donc les titres complets de ces trois études : 1° *L'Avenir, ou le règne de Satan et du Monde prochainement remplacé sur toute la terre par une domination indéfinie de Jésus-Christ et de l'Eglise.* — 2° *Justification du*

nouveau Millénarisme, ou glorieux avènement de Jésus-Christ, refoulement de tous les démons dans l'enfer et long règne spirituel de l'Eglise sur toute la terre. — 3° *Prochaine conversion du monde entier par une apparition foudroyante de Jésus-Christ à tout le genre humain* (1). »

Cela dit, revenons immédiatement aux plagiats de votre Dieu au sujet des révélations bibliques.

C'est en quelque sorte un dogme pour vous tous qu'il paraîtra bientôt au monde un homme appelé l'Antéchrist, qui détruira entièrement le christianisme sur toute la face de la terre et lui substituera partout et pour toujours le culte de Lucifer. C'est là l'essence de toutes vos prétendues révélations sur l'avenir. Mais, encore une fois, il n'y a là d'un bout à l'autre qu'un misérable plagiat et un vil travestissement des prédictions chrétiennes. Non seulement votre Dieu n'est pas prophète ; mais il n'a pas même le mérite d'une imagination féconde et inventive.

Et en effet, quel est le premier qui ait écrit le nom même de l'*Antéchrist*? C'est tout simplement l'apôtre saint Jean, dans sa première Epître. Quant aux portraits et aux histoires prophétiques de l'Antéchrist, il y en a déjà trois chez les grands prophètes de l'Ancien Testament, dont les écrits remontent au moins à deux mille cinq cents ans. Ainsi, Isaïe a tracé magistralement les principaux traits de l'Antéchrist sous le nom de Lucifer (ch. XIV), Daniel en a fait autant sous la figure d'Antiochus (ch. XI), Ezéchiel sous le nom de Gog (ch. XXXVIII); et les données de ces prophètes ont été si bien complétées par saint Paul, dans sa seconde Epître aux Thessaloniciens, et par saint Jean, dans son Apocalypse, que ce dernier livre est consacré presque tout entier à l'histoire de l'Antéchrist ; car celle-ci en absorbe à elle seule quatorze chapitres sur vingt-deux, depuis le ch. VI jusqu'au ch. XIX inclusivement. Aussi, dans le livre de l'*Avenir*, il m'a fallu quatre-vingt-dix pages pour décrire le règne de l'Antéchrist *rien qu'avec des textes de l'Ecriture sainte*, et j'ai abrégé au dernier point.

Or, il se rencontre que vos prétendues révélations lucifériennes relatives à ce personnage et à son règne sont *en général* d'une conformité stupéfiante avec celle de nos prophètes, et en particulier, sur ses prodiges, sur sa guerre à mort contre les chrétiens, sur sa réussite temporaire et sur la date de ses triomphes.

Voici, en effet, quelques passages de la lettre, très authentique et très officielle, écrite à Mazzini, le 15 août 1871, par votre ancien pontife suprême, Albert Pike, et par les dix Anciens composant le Sérénissime Grand Collège des Maçons Emérites, au Suprême Orient de Charleston (1) : « Il faut que nous soyons prêts à produire l'explosion qui *fera sauter le Temple d'Adonaï* ; alors la superstition devra être tellement impuissante et ruinée, que ses adeptes viendront d'eux-mêmes se fondre dans nos rangs, — et les *miracles éclatants qui ouvriront leurs yeux nous sont promis,* — et que, s'il reste à ce moment encore quelques prêtres obstinés à vouloir prêcher le Dieu Mauvais, *leur extermination s'exécutera sans aucune difficulté*... L'enfantement de la religion de Lucifer Dieu-Bon, *s'établissant à jamais sans rivale sur le globe terrestre*, ne saurait être une opération instantanée, ni d'un an, ni d'un lustre, ni d'un siècle... Le XX[e] siècle sera le siècle de la gestation, pour amener sûrement la parturition à son terme fixé dans le livre des cieux, *29 septembre 1996 de l'ère chrétienne alors finie.* »

Mais presque tout cela est une simple reproduction des prophéties de Jésus-Christ et de l'Apocalypse. Et, en effet, ce dernier livre dit ceci au ch. XIII : « Il lui fut donné (à la Bête ou l'Antéchrist) de faire la guerre aux saints et de les vaincre ; et il lui fut donné puissance sur toute tribu, sur tout peuple, sur toute langue et sur toute nation. Et ils l'adorèrent, tous ceux qui habitent la terre, dont les noms ne sont pas écrits dans le livre de vie de l'Agneau... Je vis une autre bête montant de la terre... *Elle fit de grands prodiges*, jusqu'à faire descendre le feu du ciel sur la terre en présence des hommes, et *elle séduisit ceux qui habitaient sur la terre*... Il lui fut même donné... de *faire que tous ceux qui n'adoreraient pas l'image de la Bête seraient tués.* » Voilà bien les trois points qui doivent résumer le règne de l'Antéchrist d'après les révélations de Lucifer à Albert Pike : 1° les miracles éclatants qui doivent séduire les foules, 2° l'extermination de tous les chrétiens obstinés dans leur foi, 3° le plein succès pour un temps de la guerre universelle contre l'Eglise.

Mais les prédictions bibliques fournissent encore le quatrième point, c'est-à-dire la date approximative du règne de l'Antéchist, car il y a longtemps que j'ai dit dans mes livres : « *Dans la seconde moitié du vingtième siècle*, le monde sera mûr pour le règne de l'Antéchrist... Ce glorieux avènement de Jésus-Christ (pour exterminer l'Antéchrist) arrivera très probablement *avant la fin du siècle prochain.* Qu'est-ce qui le prouve ? C'est, entre autres choses, l'évangélisation de toute la terre (2)... Pour que l'enchaînement du démon devienne

(1) Chez Vic et Amat, rue Cassette, 11, à Paris, et chez l'auteur, à Sonnac, par Chalabre (Aude) France. Prix *franco* de *l'Avenir* : 2 fr. ; de chaque autre opuscule, 1 fr. 25.

(1) *Le Diable au XIX[e] Siècle*. t II, p. 597.
(2) *Prochaine conversion du Monde entier* p. 108 et p. 128.

réellement effectif et que l'Eglise acquière le droit de régner sur l'univers avec son Epoux Jésus-Christ, il ne faut rien moins que *deux mille ans* de prières, de souffrances et de mérites de toutes sortes de la part des chrétiens (1). » Le P. Monsabré, qui a été pendant longtemps le grand prédicateur de la cathédrale de Paris et de la France, a dit aussi, mais après moi, dans une de ses conférences à Notre-Dame : « Ne nous est-il pas permis d'espérer que la Jérusalem spirituelle, fondée par le Verbe incarné, jouira enfin d'une paix chèrement achetée *par vingt siècles de combats et de souffrances ?* »

Votre Dieu Lucifer vous dit encore qu'à la lutte passée et actuelle entre lui et Jésus-Christ succèdera dans un siècle la pleine victoire de l'un des deux partis, ainsi que le règne complet du vainqueur sur toute la terre, à l'exclusion de son adversaire condamné à disparaître. Mais cette donnée aussi est uniquement empruntée aux prophéties bibliques ; car c'est avec ces seules prophéties que j'ai écrit mes livres intitulés : 1° *L'Avenir, ou le règne de Satan et du Monde, prochainement remplacé sur toute la terre par une domination indéfinie de Jésus-Crist et de l'Eglise.*—2° *Justification du nouveau Millénarisme, ou glorieux avènement de Jésus-Crist, refoulement de tous les démons dans l'enfer et long règne spirituel de l'Eglise sur toute la terre.*

Ici, votre grand plagiaire ne peut plus copier servilement ; car s'il avouait qu'après le règne de l'Antéchrist, il sera entièrement « terrassé, enchaîné et réduit à une totale impuissance » pour des milliers d'années par son adversaire Adonaï, vous vous empresseriez, comme vous dites, de renoncer à lui, et tous ses dévoués adorateurs en feraient autant. Par le fait même de cet aveu et de cette désertion générale, la prophétie de Jésus-Christ ne pourrait plus s'accomplir. Il faut donc forcément pour la justifier que Lucifer la travestisse et qu'il lui fasse dire tout le contraire de ce qu'elle affirme, en attribuant à lui-même le rôle de vainqueur définitif et en prêtant sa propre défaite à notre Dieu.

Mais ne voyez-vous pas que dans tout cela il ne fait que démontrer de la façon la plus frappante la vérité des prophéties bibliques, soit qu'il les pille simplement, soit qu'il les travestisse? Si le règne de l'Antéchrist doit réellement se passer tel qu'il est décrit par Albert Pike d'après les prétendues révélations de son Dieu, et tel que l'attendent réellement tous les partisans de Lucifer, n'est-il pas évident que les cinq auteurs chrétiens, Isaïe, Daniel, Ezéchiel, saint Paul et saint Jean, l'ayant décrit de même, soit dix-huit siècles, soit plus de deux mille cinq cents ans à l'avance, — n'est-il pas, dis-je, évident que ces prophètes adonaïtes étaient inspirés par le véritable Dieu, par une Intelligence infinie?

(1) *L'Avenir*, p. 149.

Ainsi donc, ce ne sont pas seulement les faits contemporains annoncés par l'Evangile, sans avoir pu être prévus par aucun esprit créé et limité, qui sont une preuve éclatante de la divinité du christianisme ; ce n'est pas seulement la prédication évangélique dans toute la terre, l'apostasie des nations catholiques, la foule des prodiges accomplis par vous et vos amis et la coïncidence si singulière de tous ces événements. Pour vous et pour tous les lucifériens, il y a une preuve encore plus forte de la divinité des prophéties bibliques, dans les nombreuses données que vous leur empruntez sur le personnage de l'Antéchrist et sur la grande lutte future entre notre Dieu et le vôtre. Ce sont, en effet, les prophètes bibliques qui ont parlé les premiers d'*Apadno*, de l'*Antéchrist*, devant régner à peu près dans un siècle, de ses grands succès contre l'Eglise qu'il semblera avoir anéantie, des merveilleux prodiges par lesquels il séduira les foules dans tout l'univers, de la mise à mort de tous les chrétiens qui lui résisteront, du combat décisif devant se livrer, précisément à Jérusalem entre lui et Jésus-Christ, et enfin du long règne du parti vainqueur sur le monde entier à l'exclusion totale du vaincu. Cela fait déjà huit grandes prédictions, *souverainement invraisemblables à priori*, que vous empruntez à nos Livres saints ; et je suis sûr que si je possédais votre recueil d'*Apadno*, j'y trouverais une multitude d'autres plagiats (1) ; on en découvrira certainement beaucoup d'autres dans les extraits de ce livre cités par M. le Dr Bataille dans sa dernière livraison du *Diable au XIXe Siècle*, qui n'a pas encore paru au moment où j'écris ces lignes.

Mais dès lors, vous voici acculés, vous et vos amis, à un nouveau dilemme, dont vous ne vous tirerez jamais tant que vous resterez lucifériens. Ou ces prédictions sur l'Antéchrist sont fausses, et alors votre Dieu, qui vous les a dictées, n'est qu'un vil imposteur. Ou elles sont vraies, et dans ce cas les prophètes bibliques, organes d'Adonaï et adversaires de Lucifer, qui ont annoncé plusieurs miliers d'années à l'avance des faits si nombreux, si extraordinaires et si impossibles à prévoir à une pareille distance pour tout esprit humain, ces prophètes, dis-je, sont des prophètes réels

(1) En voici deux autres. Les révélations lucifériennes disent : « Le Très-Saint 666 déposera dans l'arche le rameau d'olivier... et d'Ararat, *la première armée humaine du Dieu-Bon*, descendra en phalanges épaisses, pour aller jusqu'à Apadno, où sera établi le camp. » Donc, d'après Lucifer, le nombre de l'Antéchrist sera 666 comme pour l'Apocalypse, et dans sa marche sur Jérusalem il s'établira à Apadno, comme le dit Daniel.

et proprement dits, des hommes inspirés par un véritable Dieu. Donc tout ce qu'ils disent se réalisera nécessairement; et comme d'après eux, Lucifer doit enfin être « terrassé, enchaîné et réduit à une totale impuissance, de manière que son adversaire ait le dernier mot avec lui », il s'ensuit que tout cela se réalisera à la lettre et d'une manière absolument infaillible.

Voilà, ce me semble, ce que j'avais promis de vous démontrer.

Or, si votre Dieu nie cette conclusion et vous affirme précisément tout le contraire, au lieu d'infirmer en quoi que ce soit de pareilles prédictions, il ne fait que les confirmer d'un bout à l'autre; car ces prophéties annoncent qu'il parviendra à séduire pour un temps la plus grande partie du genre humain, et il est évident qu'il ne peut ainsi séduire les foules qu'en s'attribuant la victoire finale sur ses adversaires.

Certains de vos amis vous diront peut-être que les prophéties bibliques ne contiennent pas en réalité tout ce que je prétends en tirer dans mes livres, parce que mes interprétations sont nouvelles et que la plupart des exégètes classiques du catholicisme les ont entendues autrement que moi. Mais une pareille objection, je puis la résoudre deux fois pour une.

Et en effet, lors même que je me tromperais dans mes livres sur le sens de certaines prophéties scripturales, cela ne prouverait rien contre la justesse de mes raisonnements avec vous, parce que ces arguments sont tout à fait en dehors de mes ouvrages et sont basés uniquement sur des faits indéniables et sur les simples textes de l'Ecriture.

Quant aux interprétations de mes livres sur l'avenir du Monde, de Satan et de l'Eglise, quoiqu'elles soient relativement nouvelles et que certaines d'entre elles aient été dans le principe vivement combattues par de grandes revues catholiques, cela ne prouve nullement qu'elles soient erronées. Car il faut remarquer d'abord que tous mes adversaires m'ont accordé que mes propositions avaient à peu près toujours pour elles le sens littéral des prophéties sacrées, et ils ne pouvaient me combattre qu'en recourant à des sens spirituels plus ou moins fantaisistes.

Et puis, après avoir bien bataillé contre moi, la plupart de mes contradicteurs ont fini par avouer que j'avais raison.

Ainsi, le R. P. Corluy, jésuite belge, qui avait été le premier à combattre mes idées, a été aussi le premier à m'accorder la plupart de mes thèses; car dans la *Science catholique* du 15 mars 1894, il reconnaît après moi: 1° la future universalité morale du règne de Jésus-Christ et de l'Eglise, 2° la conversion générale des Juifs, 3° leur retour dans la terre de leurs ancêtres, 4° la restauration politique de leur nationalité, coïncidant avec l'âge d'or de toute l'Eglise. La grande revue des jésuites français, *Etudes religieuses*, mon autre adversaire, a fini par dire, le 15 février 1894 : « Il faut qu'il y ait, avant la fin du monde, une longue période où *l'humanité entière*, revenant à son Dieu, s'attachera à son service. » La *Revue biblique* des dominicains a d'abord proclamé l'orthodoxie de mon système dans son numéro de janvier 1894, et sur la fin de l'année elle a publié un article intitulé « l'Apocalypse de saint Jean », où elle reconnaît, après moi, non seulement la prochaine apparition de l'Antéchrist, mais encore la future translation de la papauté à Jérusalem (cause pour laquelle le combat décisif entre le Christ et Lucifer doit avoir lieu dans cette ville), l'enchaînement de tous les démons dans l'enfer, et le règne exclusif de Jésus-Christ sur toute la terre pendant des milliers d'années. Le P. Monsabré adopte ces propositions dans une préface de cet article publié à part.

Il résulte de là que presque tous les articles de mon système ont été successivement reconnus, après avoir été plus ou moins attaqués. On n'a maintenant qu'à proclamer la vérité d'un glorieux avènement de Jésus-Christ, venant exterminer de son souffle son grand adversaire l'Antéchrist, pour me donner raison d'un bout à l'autre; et les progrès obtenus par mon système dans l'espace de sept ou huit ans prouvent que cela ne saurait guère tarder.

Mais il est temps de clore la dissertation que j'ai eu l'honneur de faire pour vous, Mademoiselle.

Maintenant que j'ai raisonné avec vous, il me reste à prier humblement mon Dieu de vous convertir bientôt à sa sainte religion; et j'ai le doux espoir qu'il ne manquera pas de vous accorder cette grâce pour plusieurs motifs. D'abord, vous avez eu le mérite de vous brouiller avec votre amie Sophia et beaucoup d'autres lucifériens, pour avoir refusé absolument de souiller et de poignarder une hostie consacrée. Puis, vous tenez si bien à la virginité, qu'on a dû faire une exception à une règle essentielle du palladisme pour vous en conférer les hauts grades. Cela prouve évidemment que vous n'êtes pas faite pour être franc-maçonne et luciférienne, parce que le seul but réel et fondamental de ces sectes et la seule grande raison de leur guerre à mort contre le christianisme, c'est la volonté de pouvoir se livrer à la luxure sans se mépriser soi-même et sans être méprisé par les autres. Si la religion du Christ permettait de s'abandonner librement à tous les instincts de la bête, il y a déjà longtemps qu'elle n'aurait pas un seul adversaire et que tous les hommes la vanteraient hautement et la mettraient en

pratique. Mais comme elle a toujours dit : « Luxurieux point ne seras, ni de corps, ni de consentement », et que la plupart des hommes ont une inclination violente à la luxure, la plupart des hommes sont pour elle des ennemis nés et sont naturellement très portés à la combattre. C'est là le grand et l'unique secret de la terrible guerre qui lui est faite par ses ennemis en général et par les francs-maçons, surtout par les lucifériens, en particulier.

Or, vous n'avez pas un pareil motif pour rester luciférienne, puisque vous aimez la chasteté. Il est donc moralement impossible que vous persistiez longtemps à demeurer telle, et voilà pourquoi j'ai une pleine confiance dans votre prochaine conversion.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'hommage de mon profond respect et de mon religieux dévouement.

L'abbé J.-B. Bigou.

TESTAMENT D'UN SPIRITE

Un de nos abonnés nous envoie un numéro de la *Revue Spirite*, vieux déjà de dix ans (nº daté du 15 mai 1885), mais qui ne laisse pas que d'être fort intéressant ; car il contient, sous le titre : Mandat Mixte, Inhumation Civile, un document de nature à édifier complètement certains catholiques naïfs qui, entendant les spirites se proclamer *profondément religieux*, ne comprennent pas que cette religion-là est foncièrement antichrétienne.

Par cette pièce, qui a tous les caractères de la plus parfaite authenticité, il est facile de voir que le dieu des Spirites est exactement le contraire du Dieu que les catholiques adorent. Si le testateur dont il s'agit ne l'appelle pas Lucifer, c'est uniquement parce qu'il n'a pas eu l'occasion d'être recruté pour les Triangles et de s'y parfaire. On voit aussi par là quel terrain propice les sociétés spirites offrent à l'ensemencement de la graine palladiste ; ces soi-disant *profondément religieux* sont en réalité d'enragés anticléricaux.

Et notez que la *Revue Spirite*, — fondée en 1858 par Allan-Kardec, est-il dit sur la couverture, — publie ce document à titre de modèle ! Il n'est pas possible de pousser plus loin la crainte du salut, c'est-à-dire l'horreur du ciel. Ce document est vraiment d'inspiration diabolique.

Voici l'article in-extenso, tel qu'il a été publié par le journal officiel du spiritisme français :

M. Leboucher, notaire honoraire, homme respectable et profondément religieux, a vivement désiré que la *Revue* portât à ses abonnés la connaissance de l'acte notarié, ci-dessous, qui a été enregistré et qui peut servir de guide à ceux dont les dispositions testamentaires courent le risque d'être violées.

« Devant Mᵉ V..., notaire, et son collègue, à Paris, a comparu M. Pierre-Michel-Hilaire Leboucher, notaire honoraire, demeurant à Paris, rue Leclerc, nº 3. Lequel a fait la déclaration suivante, explicative du mandat mixte qui va être l'objet du présent acte.

« J'ai été informé — a dit textuellement « M. Leboucher — que la volonté de per- « sonnes ayant expressément manifesté l'in- « tention d'être inhumées civilement avait été « violée par leurs héritiers, soit sur l'initia- « tive de ceux-ci, soit par suite de sugges- « tions étrangères.

« Dans la prévision où quelqu'un oserait « exercer ce criant abus sur ma dépouille « mortelle et mon intention fermement arrê- « tée étant que mon corps soit porté directe- « ment au cimetière, sans prêtre et sans céré- « monie religieuse d'aucune sorte, je vais « prendre les précautions nécessaires à cet « effet.

« Ces précautions doivent être réalisées par « voie de mandat ou procuration ; ce ne peut « être par testament, puisque je ne puis ni ne « veux léguer mon corps à personne.

« Ma résolution, prise définitivement avec « toute l'énergie de mon caractère, je vais « énoncer les motifs qui m'y déterminent.

« Pendant sa vie, l'homme est formé de « deux éléments étroitement unis, fusionnés, « qui sont : l'un le corps, matière ingénieu- « sement organisée ; et l'autre, la force in- « tellectuelle, invisible, immatérielle, impal- « pable, appelée âme ou Esprit.

« Sans cette force intangible ou immaté- « rielle, ainsi que je viens de le dire, mais « intelligentée cependant, le corps ne serait « qu'un composé physique et chimique inca- « pable de se mouvoir et de se diriger par « lui-même, un automate sans ressort. Ce « n'est qu'une matière dépourvue d'intelli- « gence et de volonté comme toute autre ma- « tière inerte.

« C'est donc uniquement l'âme ou esprit « qui est le principe vraiment vital. Il est in- « contestablement le siège de la pensée, de la « volonté, de l'action, triple fonctionnement « qui ne peut être l'attribut de la matière. « J'énonce ainsi une vérité que tous les peu- « ples reconnaissent. La nier, serait abdiquer « sa raison.

« Avec son ensemble mixte et pendant son « séjour dans notre monde, l'homme a des « biens et des droits. Ses biens corporels et « incorporels lui appartiennent et il peut en « disposer à sa convenance dans les limites

« légales. Cette faculté, palladium de la vie « civile, doit-elle s'éteindre lorsque le prin- « cipe animique se sépare du corps? En « d'autres termes, le Droit peut-il survivre à « la disjonction ou séparation mortelle des « deux principes, dissemblables mais unis tem- « porairement, qui constituent l'individualité « humaine? Ma conviction est que le droit « survit et continue la personne morale de « l'Etre.

« Cette prolongation des droits de l'Etre est « consacrée d'abord par le droit naturel, puis « par diverses dispositions de la loi civile. « Les articles 895 et suivants, du Code civil, « qui permettent de disposer de tout ou partie « de ses biens pour le temps où l'on n'exis- « tera plus et sous des conditions qui ne se- « ront exécutées qu'après la mort, sont une « preuve certaine de la survivance de la « volonté humaine. Le législateur y a atta- « ché une très sérieuse importance et en a « indiqué le mode d'exécution. C'est alors « comme si l'auteur de la disposition, celui « qu'on nomme le mort, vivait encore et réa- « lisait lui-même ce qu'il aurait arrêté pen- « dant sa vie.

« C'est une sorte de résurrection. Elle est « inhérente si positivement à l'individualité « humaine, elle est tellement irréfutable, que « les contrats notariés ou privés, passés pen- « dant la vie terrienne de l'Etre doivent être « et sont exécutés après la mort comme une « loi de la force des choses, et que les conven- « tions y contenues sont obligatoires pour ou « contre les représentants d'un défunt, abso- « lument comme s'il en réclamait lui-même « l'exécution ou comme s'il avait à se défen- « dre personnellement contre des prétentions « ou des demandes fondées sur des actes, de- « venus loi perpétuelle des parties.

« Les biens ne sont que l'accessoire de la « personne morale, qui en a le *jus in re* et « le *jus ad rem*. Le corps aussi n'est qu'un « accessoire, car la force psychique intelligen- « tée qui le dirige n'en fait qu'un instru- « ment à son usage. En un mot, sans l'âme « le corps n'est rien.

« Puisque l'âme est la personne morale, « agissante et sensitive de l'Etre humain; « puisque cette personne morale dispose, con- « formément à la loi, des droits et des biens « que laissera la personne matérielle humaine, « il devient de la dernière évidence que cette « même personne morale peut valablement « disposer du corps auquel elle est unie, de la « même manière qu'elle dispose des biens « meubles et immeubles que le corps lais- « sera sur la terre et qui composeront ce « qu'on appelle sa succession.

« Partant de cette vérité absolue, qui me « paraît suffisamment démontrée, et tout en « croyant sincèrement en Dieu, qui est la « force intellectuelle toute-puissante et infinie « gouvernant l'univers, je déclare que ma « volonté formelle, expresse, est que, après sa « séparation d'avec mon âme, mon corps soit « transporté directement au cimetière, sans « passer par une église ou un temple quel- « conque, sans être accompagné par un « prêtre à quelque culte qu'il appartienne, et « sans aucune cérémonie sacerdotale, ecclé- « siastique ou cultuelle, ni à mon domicile, « ni ailleurs.

« Pour que ce vœu irrévocable soit rempli, « et ma personnalité morale devant se conti- « nuer après ma mort de la même manière « que si je laissais un testament disposant de « mes biens, il me faut un mandataire ayant « les pouvoirs nécessaires pour faire respecter « et réaliser ma volonté comme un exécuteur « testamentaire le ferait pour la transmission « de ma fortune en faveur d'un légataire.

« C'est un mandat, et aucun texte de loi ne « le défend. Les pouvoirs qu'il va contenir « auront un double caractère et leur effet « sera successif. Les uns, relatifs aux me- « sures à prendre pour qu'aucune violence « morale ou physique ne soit exercée contre « moi, cesseront naturellement à ma mort et « conformément d'ailleurs à l'article 2003 du « Code civil. Les autres, concernant mon « inhumation et qui vont composer la partie « posthume du mandat, commenceront à « l'instant même de ma mort pour être conti- « nués jusqu'à ce que la fosse où mon corps « sera descendu soit comblée.

« Je vais, en conséquence, désigner mon « mandataire et définir les pouvoirs dont il « doit être armé contre les empiètements, les « entreprises et les résistances qu'il pourrait « rencontrer. »

« Après cet exposé et par suite des prin- cipes y exprimés,

« M. Leboucher, comparant, a institué son mandataire : M. Claude La Châtre, homme de lettres, demeurant à Fontenay-sous-Bois, avenue Marigny, n° 42, auquel il a donné pouvoir de, pour lui et en son nom, comme si le corps et l'âme n'étaient pas séparés :

« S'opposer fortement à ce que, pendant la maladie que produira la disjonction de l'âme et du corps, aucun religieux, aucune religieuse, aucune personne ayant un emploi dans un culte quelconque, aucune personne connue comme fréquentant des institutions ou des édifices religieux, ne pénètre près du mandant, sous quelque prétexte que ce soit;

« Faire expulser, même par la force, comme violant son domicile et attentant à sa liberté, qu'il veut conserver pleine et entière jusqu'à son dernier soupir, toutes personnes de l'une ou de l'autre de ces catégories d'individus qui

s'introduiraient ouvertement, furtivement, ou par surprise dans l'endroit où il serait, malade et déjà en proie à l'affaiblissement intellectuel qui est ordinairement le prélude de la mort;

« Veiller, par tous moyens, à ce qu'il n'ait pas à subir, directement ni indirectement, une pression ou obsession ayant pour but de le forcer à accepter une prière, un sacrement, une cérémonie religieuse, quelle qu'en soit la dénomination ou la forme; et, si une garde-malade devait être appelée, de n'admettre comme telle qu'une personne laïque n'ayant aucune attache avec les sectateurs et sectaires des religions actuelles;

« Dans le cas où les héritiers du mandant, ou toutes personnes préposées par eux, élèveraient, avant ou après sa mort, des prétentions qui seraient en opposition avec sa volonté très formelle, telle qu'elle est précisée dans l'exposé qui précède et au présent mandat, et dans le cas aussi où ils s'opposeraient à ce que son inhumation soit purement civile, sans prêtre ni cérémonies religieuses à aucun titre, mode d'inhumation qu'il ordonne dès maintenant: prendre toutes mesures administratives et judiciaires nécessaires pour que sa volonté, qui doit être leur loi, ne soit ni éludée, ni dénaturée, ni violée dans aucun cas; introduire toutes demandes à cet effet, même par voie de référé devant le juge compétent; obtenir toutes ordonnances, les faire exécuter; en appeler si elles n'étaient pas favorables;

« Si une procédure quelconque devait être engagée parce que la résistance se prolongerait, prendre les précautions sanitaires et de conservation pour que le corps du mandant soit préservé de la décomposition jusqu'à la fin de l'instance qui pourrait être introduite et jusqu'à ce que sa dépouille mortelle soit déposée dans sa tombe, où elle serait transportée selon le mode par lui prescrit ci-dessus;

« Pendant tout le temps qui s'écoulera entre la mort et l'enterrement, aller, venir et séjourner dans le domicile mortuaire et en emporter la clef au besoin, le tout afin qu'on ne puisse empêcher le mandataire de remplir sa mission en prétextant que le droit à la jouissance du local serait entré dans le domaine de la succession du mandant et appartiendrait à ses héritiers, qui pourraient avoir la prétention d'en exclure le mandataire;

« Enfin, faire toutes démarches et réquisitions; faire délivrer tous actes judiciaires et extra-judiciaires; constituer tous avoués; plaider; obtenir et faire exécuter toutes décisions; signer tous actes et pièces; élire domicile; substituer une ou plusieurs personnes dans tout ou partie des pouvoirs ci-dessus définis; et faire généralement, soit seul, soit avec ses mandataires substitués, tout ce qu'il croira utile pour accomplir la volonté du mandant, qui la considère comme étant et devant rester inviolable.

« Dont acte, rédigé dans ces termes sur la réquisition expresse que le comparant en a faite à Me V... en vertu des articles 1 et 3 de la loi du 25 ventôse, an II sur le Notariat.

« Fait et passé à .... etc., le 3 février 1885, etc. »

Nous tenons à remercier publiquement et chaleureusement celui de nos abonnés qui a bien voulu nous envoyer ce numéro de journal spirite, tombé entre ses mains par le plus grand des hasards. Il nous a permis de montrer ce que sont ces sectaires qui osent se dire *profondément religieux*.

Aussi, nous renouvelons nos instances auprès de tous nos abonnés en général et de chacun en particulier. Que l'on ne craigne pas de nous envoyer des journaux même anciens, lorsqu'ils contiennent quelque chose de nature à éclairer le public catholique sur l'action présente de Satan et de ses suppôts. Glanez partout où vous pourrez, chers abonnés; vos épis réunis dans la *Revue Mensuelle* feront d'importantes gerbes. L'aide de chacun nous est nécessaire, et elle profite à tous.

UN FAIT CURIEUX

Du *Petit Journal* :

« De quel nom appeler le fait suivant : somnambulisme, télépathie, double-vue?

« Ces jours-ci mourait dans un hospice de Saint-Etienne la mère d'un assassin nommé Servajean, exécuté à Montbrison, il y a quelques mois. La pauvre vieille était depuis longtemps tombée en enfance et n'avait rien su du crime commis par son fils ni de la condamnation à mort de celui-ci.

« Cependant la nuit de l'exécution, vers deux heures du matin, elle se leva brusquement, se mit à marcher dans la salle des malades avec une agitation extrême et refusa jusqu'à huit heures passées de se coucher.

« Jamais la malheureuse femme, avant cette nuit fatale, n'avait eu de crise semblable. Elle n'en eut pas d'autre jusqu'à sa mort. »

Dans notre prochain numéro, nous publierons une étude, curieuse à plus d'un titre, sur LES ORIGINES MAÇONNIQUES, *extraite des œuvres du T∴ Ill∴ F∴* **Albert Pike**.

TRENTE-CINQ ANNÉES
DU
GRAND ORIENT DE FRANCE
(1860-1894)

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

Nous rappelons ce que nous avons dit dans le numéro où nous avons commencé la publication de ces listes de chefs d'ateliers. Il ne s'agit pas ici de démasquer des palladistes, et nous ne nous préoccupons pas non plus de savoir si telle ou telle loge possède ou non une annexe androgyne. Nous reproduisons l'extrait fidèle des annuaires officiels du Grand Orient de France. Nous plaçons cette divulgation *uniquement et exclusivement sur le terrain politique* : étant donné que c'est dans les ateliers maçonniques qu'ont été élaborées toutes les lois impies, toutes les mesures de persécution contre l'Eglise, les Vénérables, les Très-Sages, les Grands-Maîtres ont tous leur part de responsabilité dans l'œuvre mauvaise, irréligieuse, néfaste, qui a été accomplie par les Chambres; ce sont donc purement et simplement des politiciens plus ou moins ignorés que nous présentons au public.

Avis. — Nous ne donnons l'indication des jours de réunion ou tenues que pour les loges existant encore actuellement. Quant aux loges tombées en sommeil, cette indication ne nous semble plus avoir aucun intérêt.

PREMIÈRE PARTIE

LES LOGES
ET LEURS VÉNÉRABLES
(*Suite*)

GIRONDE

Bordeaux

L'ALLIANCE FRATERNELLE

Loge fondée le 30 juin 1866.

Vénérables : — (1867) Cumin, maire de Cenon, Gironde ; Rose-Croix. — (1868) le même. — (1869) Augros, entrepreneur de travaux publics, 123, avenue de Paris ; Chevalier Kadosch. — (1870-1873) le même. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Guibert, bourrelier, 46, quai de Bourgogne ; Chevalier Kadosch. — (1876) Tombée en sommeil.

Temple : — 40, rue Picard (1870-1876).

LES AMIS RÉUNIS

Loge fondée le 26 avril 1804.

Vénérables : — (1860) Vigneau, maître de chai ; Rose-Croix ; et pour la correspondance : Rissum aîné, chez M. Louidet, 15, rue Saint-Siméon. — (1861) le même. — (1862) Fourcaud, négociant ; Rose-Croix. — (1863 et 1864) le même. — (1865) Buisson, docteur-médecin ; Rose-Croix. — (1866) le même. — (1867) Fourcaud, rentier ; Maître. — (1868) le même ; Rose-Croix. — (1869) Laterrade, homme de lettres ; Maître. — (1870) le même. — (1871) le même, propriétaire, 6, rue Naujac. — (1872) le même, maire de Talence, membre du Conseil général, 8, rue d'Albret, à Bordeaux. — (1873) le même. — (1874) le même, ancien maire de Talence, 22, rue Mouneyra, à Bordeaux. — (1875) le même, professeur de littérature, d'histoire et de botanique. — (1876) le même. — (1877) Loubet, liquoriste, 30, rue Dauphine ; Maître. — (1878) Ricaud, Emile, négociant, 4, rue Batre ; Rose-Croix. — (1879) Delvaille, Edmond, négociant, 174, rue Sainte-Catherine ; Maître. — (1880) le même. — (1881) Molinié, employé de commerce, 274, rue Sainte-Catherine ; Maître. — (1882) Carrère, Louis, limonadier, 192, rue Sainte-Catherine ; Maître. — (1883 et 1884) le même. — (1885) le même, propriétaire. — (1886) Adéma, Bertrand, employé aux Contributions indirectes, 33, rue Mouneyra ; Maître. — (1887) le même, 35, rue du Hautoir. — (1888) le même, commis de direction des Contributions indirectes, 2, rue des Ayres ; Rose-Croix. — (1889) le même. — (1890) Marbeuf, Noé-François, imprimeur, 63, rue des Remparts ; Rose-Croix. — (1891) le même. — (1892) Vianne,

Louis, ferblantier, 7, rue Julie; Rose-Croix. — (1893) le même. — (1894) Marbeuf, Noé-François, comme ci-dessus.

Temple : — 15, rue Saint-Siméon (1860-1868). — 95, rue Judaïque (1869-1876). — 8, rue Ségalier (1877-1894).

Tenues actuelles : — Tous les jeudis.

L'ANGLAISE

Loge fondée le 27 avril 1732.

Vénérables : — (1860) Bras-Laffite, avocat, grand officier d'honneur de l'Ordre; Trente-Troisième. — (1861-1862) le même. — (1863) le même, 137, rue Sainte-Catherine. — (1864) Thévenard, négociant; Maître. — (1865) Debessé, négociant; Chevalier Kadosch. — (1866 et 1867) le même. — (1868) Lanusse, négociant; Chevalier Kadosch. — (1869) Fourcand, président du Tribunal de commerce; Rose-Croix. — (1870) le même. — (1871) le même, député à l'Assemblée nationale, maire de la ville de Bordeaux, et président du Tribunal de commerce. — (1872) Chaigneau, docteur en médecine, 57, allées de Tourny; Maître. — (1873) Lanusse, ancien négociant en vins, 13, rue du Temple; Chevalier Kadosch. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) le même. — (1876) Petit-Dufrenoy, directeur de la Manufacture des tabacs; Maître. — (1877) Bernard, avocat, 9, rue Castillon; Maître. — (1878) Bordes, Victor, propriétaire, 40, rue Rodrigues-Péreire; Maître. — (1879) le même. — (1880 et 1881) le même; Rose-Croix. — (1882) Abadie, ingénieur civil, 14, rue des Augustins; Maître. — (1883) Bézian, négociant, 74, cours d'Alsace-Lorraine; Rose-Croix. — (1884) Bonnet, Joseph, marchand tailleur, 8, rue Combes; Chevalier Kadosch. — (1885) Bordes, comme ci-dessus, 71, rue de la Croix-Blanche; Chevalier Kadosch. — (1886-1889) le même, 40, rue Rodrigues-Péreire. — (1890) Desmartin, Eymery-Germain, docteur-médecin, 59, cours Champion; Maître. — (1891) le même. — (1892) Liégaux, Fernand-Pierre, entrepreneur de serrurerie, 17, rue du Manège; Maître. — (1893 et 1894) le même.

Temple : — 8, rue Ségalier (1860-1894).

Tenues actuelles : — Tous les mardis.

LA CANDEUR

Loge fondée le 5 décembre 1785.

Vénérables : — (1860) Gayette, chef d'institution; Rose-Croix; pour la correspondance: Lasserre, 22, rue Mouneyra. — (1861) le même. — (1862) Philippe, marchand poêlier, 7, rue Duffour-Dubergier; Chevalier Kadosch. — (1863 et 1864) le même. — (1865) Rousié, entrepreneur de charpente, 96, rue Montgolfier; Rose-Croix. — (1866 et 1867) le même. — (1868) Philippe, marchand poêlier; Chevalier Kadosch. — (1869) le même. — (1870 et 1871) le même, 4, rue Duffour-Dubergier. — (1872) le même, rue Henri IV. — (1873 et 1874) le même, 4, rue Duffour-Dubergier. — (1875) Roques, Barthélemy, propriétaire, 2, rue des Douves; Maître. — (1876) le même. — (1877) le même; Chevalier Kadosch. — (1878) le même. — (1879) Tourné, propriétaire, 73, rue Grateloup; Chevalier Kadosch. — (1880 et 1881) Roques, Barthélemy, comme ci-dessus. — (1882) Laroque, Edouard, entrepreneur de peinture, 12, rue de la Bourse; Rose-Croix. — (1883) le même, conseiller municipal. — (1884) Roques, comme ci-dessus, conseiller municipal. — (1885) Tourné, comme ci-dessus. — (1886) Granges, Armand, négociant, 8, place Saint-Michel; Rose-Croix. — (1887 et 1888) le même. — (1889) Cellerier, Alfred Pierre, entrepreneur de travaux publics, 11, rue Monadey; Maître. — (1890) Augey, Henri, boucher, 9, place Ferbos; Maître. — (1891) Roques, comme ci-dessus, ✠. — (1892) le même; Trente-Troisième. — (1893) le même, adjoint au maire. — (1894) Maloire, Eugène, entrepreneur de menuiserie, 82, rue Lecoq; Rose-Croix.

Temple : — 8, rue Nauville, (1868-1871). — 22, rue Mouneyra (1872-1875). — 8, rue Nauville (1876-1885). — 8, rue Ségalier (1886-1894).

Tenues actuelles : — Tous les jeudis.

LES CHEVALIERS DE LA FRATERNITÉ

Loge fondée le 25 janvier 1848.

Vénérables : — (1860) Vuitton, rampiste, 8, rue d'Albret; Rose-Croix. — (1861) le même. — (1862-1866) le même, 124, rue de Pasc. — (1867) le même, 34, rue Lacornée. — (1868 et 1869) le même. — (1870) Massart-Weit, négociant, 28, rue de la Trésorerie; Rose-Croix. — (1871) Bonorand, chapelier, 18, rue Saubat; Maître. — (1872) le même. — (1873) Sarrat, fabricant d'engrais, 65, cours de l'Intendance; Maître. — (1874) Sarrat, Ferdinand, le même. — (1875-1880) le même. — (1881) Soulié, Alfred, directeur d'école communale, 15, rue Saint-Charles; Rose-Croix. — (1882) le même. — (1883) Joulia, Charles, chef d'institution, 60, rue Bénauge; Rose-Croix. — (1884 et 1885) le même. — (1886) Sarrat, Ferdinand, comme ci-dessus, membre de la Chambre de cassation, 47, place Gambetta. — (1887) le même. — (1888) Joulia, Charles, comme ci-dessus, 152, route d'Espagne; Chevalier Kadosch. — (1889) Thillet, André, directeur d'école communale, 63, rue Dupaty; Maître. — (1890) Sarrat, Ferdinand, père, comme ci-dessus; Chevalier Kadosch. — (1891) le même. — (1892) Delvaille, Georges, ancien négociant, 15, rue du Colysée; Rose-Croix. — (1893) le même, ✠. —

(1894) Sarrat, Georges, industriel, 10, place Gambetta; Maître.

Temple : — 95, rue Judaïque (1871-1876). — 8, rue Ségalier (1877-1894).

Tenues actuelles : — Tous les lundis.

L'ÉTOILE DU PROGRÈS

Loge formée de la fusion des loges *l'Essence de la Paix, l'Etoile de la Gironde* et le *Triangle,* le 17 décembre 1855.

Vénérables : — (1860) Choucherie, huissier; Chevalier Kadosch. — (1861) le même. — (1862) Debessé, négociant; Chevalier Kadosch. — (1863) le même. — (1864) Hermitte, avocat, 16, rue de l'Observance; Chevalier Kadosch. — (1865-1867) le même, 66, cours de Tourny. — (1868) le même; Trente-Troisième. — (1869) Choucherie, huissier, 23, rue des Piliers de Tutelle; Chevalier Kadosch. — (1870) le même. — (1871) Hermitte, comme ci-dessus. — (1872) le même. — (1873) Choucherie, comme ci-dessus. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) aucun nom dans l'Annuaire. — (1876) Godin, inspecteur à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, 20, rue du Jardin-Public; Rose-Croix. — (1877) le même. — (1878) Bouzom, Bernard, négociant, 16, rue d'Albret; Maître. — (1879) le même. — (1880 et 1881) le même; Rose-Croix. — (1882) De la Mare, François, propriétaire, 24, allées d'Orléans; Maître. — (1883) le même; Rose-Croix. — (1884) Bayle, Charles, négociant, 26, rue Latour; Maître. — (1885) le même. — (1886) le même, fabricant de conserves. — (1887) Bouzom, Rodolphe, comme ci-dessus. — (1888) le même, Chevalier-Kadosch. — (1889-1891) le même. — (1892) le même, 56, rue du Loup. — (1893 et 1894) le même.

Temple : — 95, rue Judaïque (1870-1876). — 8, rue Ségalier (1877-1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e mardis du mois.

LA FRANÇAISE D'AQUITAINE

Loge fondée le 30 juin 1781.

Vénérables : — (1860) Dubois, marchand tanneur; Rose-Croix; pour la correspondance : Milhas, 15, rue Saint-Siméon. — (1861) le même. — (1862) de Monchy, avoué; Chevalier Kadosch. — (1863) le même. — (1864) Dubois, comme ci-dessus; Chevalier Kadosch. — (1865) de Monchy, comme ci-dessus. — (1866) Dubois, comme ci-dessus. — (1867) Bontou, restaurateur; Rose-Croix. — (1868) le même. — (1869) Coulon, Achille, négociant; Rose-Croix. — (1870) le même, négociant et directeur d'assurances. — (1871) Bonnet, marchand-tailleur, 8, rue Combes; Maître. — (1872) Coulon, comme ci-dessus, négociant en vins, directeur d'assurances, membre du conseil municipal, 36, rue des Incurables. — (1873) le même. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Coulon, comme ci-dessus. — (1876) le même. — (1877) Moulnier, contrôleur principal des contributions directes, 119, rue Sainte-Catherine; Rose-Croix. — (1878) le même. — (1879) Coulon, comme ci-dessus. — (1880) le même, 36, rue Elie-Gentrac; Chevalier Kadosch. — (1881) aucun nom dans l'Annuaire. — (1882) Baril, employé des finances, à Caudéran, Gironde; Rose-Croix. — (1883) le même. — (1884) Moulnier, Théodore-Hubert, percepteur du 4e arrondissement, 73, rue du Loup; Chevalier Kadosch. — (1885) le même. — (1886) le même, receveur des finances. — (1887) Réchou, François, professeur de mathématiques, 210, rue de Pessac; Rose-Croix. — (1888) le même. — (1889) Cazenave, Jean-Achille, garde-mines principal du département, 22, boulevard du Tondu; Maître. — (1890) le même, 128, boulevard du Tondu. — (1891) le même, contrôleur principal des mines. — (1892 et 1893) le même. — Le 1er juin 1893, la loge a fusionné avec les loges *la Française Elue Ecossaise et Amitié réunies* et *les Neuf Sœurs,* sous ce titre : *les Françaises et les Neuf Sœurs Réunies* (Voir ci-après).

Temple : — 15, rue Saint-Siméon (1860-1867). — 95, rue Judaïque (1868-1876). — 8, rue Ségalier, (1877-1893).

LA FRANÇAISE ÉLUE ÉCOSSAISE ET L'AMITIÉ RÉUNIES

Loge fondée le 1er février 1765.

Vénérables : — (1860) Poinsot, imprimeur typographe; Rose-Croix; pour la correspondance : Egol, 15, rue Saint-Siméon. — (1861) Serizier, négociant; Rose-Croix. — (1862) le même. — (1863) Robin, huissier près le tribunal civil de première instance; Maître. — (1864) le même. — (1865) Dormoy, ingénieur; Maître. — (1866) Valleton, homme de lettres; Maître. — (1867) Lavertujon, imprimeur; Maître. — (1868) Laurendeau, horloger; Rose-Croix. — (1869) le même, mécanicien. — (1870) Moinet, docteur-médecin; Maître. — (1871) Laurendeau, horloger-mécanicien, 16, rue Rolland; Rose-Croix. — (1872) Loubatières, Guillaume-Marc, négociant en vins, 152, rue de la Croix-de-Séguey; Maître. — (1873-1875) le même. — (1876) Bonnet, marchand tailleur, 8, rue Combes; Maître. — (1877) Douaud, Stanislas-Camille, docteur en médecine, 22, rue Borie; Maître. — (1878) le même; Rose-Croix. — (1879-1881) le même. — (1882) le même, 71, cours du Jardin-Public. — (1883) le même; Chevalier Kadosch. — (1884 et 1885) le même. — (1886) Du-

rand, Jacques, imprimeur; Chevalier Kadosch. — (1887) Bauzon, Louis-Edme, rédacteur à *la Gironde*, 31, rue Théodore-Ducas; Maître. — (1888) Durand, Jacques, comme ci-dessus, 20, rue Condillac. — (1889) Dupond, Emile, conseiller à la Cour d'appel, 51, rue Millière; Chevalier Kadosch. — (1890) le même, ✠. — (1891) Fontebride, Gabriel, teinturier, 4, rue de Guienne; Chevalier Kadosch. — (1892 et 1893) le même. — Le 1er juin 1893, la loge a fusionné avec les loges *la Française d'Aquitaine* et *les Neuf Sœurs*, sous le titre : *Les Françaises et les Neuf Sœurs Réunies* (Voir ci-après).

Temple : — 15, rue Saint-Siméon (1860-1867). — 95, rue Judaïque (1868-1876). — 8, rue Ségalier (1877-1893).

LES FRANÇAISES ET LES NEUF SOEURS RÉUNIES

Loge formée de la fusion des loges *Française d'Aquitaine, Française Élue Écossaise et Amitié réunies*, et *les Neuf Sœurs*, le 1er juin 1893.

Vénérables : — (1894) Roubertie, Jean-Jacques, chimiste expert, essayeur de la garantie des matières d'or et d'argent, 15, rue de Lyon; Rose-Croix.

Temple : — 8, rue Ségalier (1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e mercredis du mois.

LES FRANCS CHEVALIERS DE SAINT-ANDRÉ D'ÉCOSSE

Loge fondée le 6 février 1826.

Vénérables : — (1860) Sadran; Rose-Croix; pour la correspondance : L. Saint-André, 15, rue Saint-Siméon. — (1861) Chassin, marchand tailleur; Rose-Croix. — (1862-1870) le même. — (1871-1873) le même, 2, cours du 30 juillet. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Clos, marchand de cuirs, 40, rue de Cheverus; Maître. — (1876 et 1877) le même. — (1878) Ballade, Jean, négociant, 63, rue Croix-de-Séguey; Rose-Croix. — (1879) Joubert, Célestin, 25, rue Duffour, Bordeaux-la-Bastide; Maître. — (1880) le même, entrepreneur de charpentes, rue Jean-Paul Allaux. — (1881) le même. — (1882) Delcourt, Ernest, entrepreneur, 7, rue d'Anjou; Maître. — (1883) Carrère, Maxime, négociant, 7, rue Serporat; Rose-Croix. — (1884) le même. — (1885) le même; Chevalier Kadosch. — (1886-1891) le même, 5 et 7, rue du Serporat. — (1892) le même, conseiller municipal. — (1893) Milhau, Paul, commis des ponts et chaussées, 13, chemin de Doumerc; Rose-Croix. — (1894) le même.

Temple : — 15, rue Saint-Siméon (1860-1867). — 95, rue Judaïque (1868-1876). — 8, rue Ségalier (1877-1894).

Tenues actuelles : — Tous les samedis, excepté le 1er samedi du mois.

LES NEUF SOEURS

Loge fondée le 14 novembre 1879.

Vénérables : — (1880) Chassin, Louis, pharmacien, à la Croix-Saint-Genès; Maître. — (1881) le même, boulevard de Talence. — (1882) Moulnier, Théodore, percepteur; Chevalier Kadosch. — (1883) le même. — (1884) Faure, Fernand, professeur, à la Faculté de droit, 124, rue Naujac; Rose-Croix. — (1885) le même. — (1886) Coyne, Paul, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux; Maître. — (1887) Mazade, Henri, docteur en médecine, inspecteur du service des enfants assistés de la Gironde, 209 *bis*, rue de Pessac; Maître. — (1888) Guillaud, Jean-Alexandre, docteur, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, 40, rue Henri IV; Maître. — (1889) Lasserre, Jean-Gilbert, pharmacien de 1re classe, 50, allées de Tourny; Maître. — (1890) Faure, Fernand, ✠, ancien député, professeur à la Faculté de droit, 56, rue de la Teste; Chevalier Kadosch. — (1891) Saint-Marc, Raoul, directeur de la Société anonyme Blanchisserie à vapeur de la Gironde, 36, boulevard de Talence; Maître. — (1892 et 1893) le même. — Le 1er juin 1893, la loge a fusionné avec les loges *la Française d'Aquitaine* et la *Française Élue Écossaise et Amitié réunies*, sous le titre : *les Françaises et les Neuf Sœurs Réunies* (voir ci-dessus).

Temple : — 8, rue Ségalier (1880-1893).

LE PROBLÈME SOCIAL

Loge fondée le 12 avril 1885.

Vénérables : — (1886) Peringuez, Jean, docteur en médecine, 244, route d'Espagne; Rose-Croix. — (1887) Jourde, Antoine, employé de commerce, 20, rue de Labirat; Rose-Croix. — (1888) Margouty, Emmanuel, pharmacien, 64, rue de Bègles; Maître. — (1889) Chassain, Louis, pharmacien, 19, cours Gambetta; Rose-Croix. — (1890) Carbonne, François-Jules, négociant, 67, rue Peyronnet; Maître. — (1891) le même, 30, rue Peyronnet. — (1892) Tombée en sommeil.

Temple : — 8, rue Ségalier (1886-1892).

LA SINCÉRITÉ

Loge fondée le 7 juin 1784.

Vénérables : — (1860) Comme, chef de culture au Jardin-des-Plantes; Maître; pour la correspon-

dance : Crétinési, 4, rue Nauville. — (1861) Gout des Martres, avocat ; Rose-Croix. — (1862) Dulue, médecin-vétérinaire ; Rose-Croix. — (1863-1870) le même. — (1871) Lalande, négociant ; Chevalier Kadosch. — (1872-1874) le même, 99, rue Mondenard. — (1875) le même, 11, place de Bourgogne. — (1876) Furt, agent maritime, 36, rue du Manège ; Rose-Croix. — (1877 et 1878) le même. — (1879) le même ; Chevalier Kadosch. — (1880) le même, négociant. — (1881) Cabaret, Raymond, négociant, 127, quai de Brienne : Maître. — (1882-1884) le même. — (1885) Sibadon, Pierre-Louis, boulanger, 21, place Canteloup ; Rose-Croix. — (1886) le même, négociant-boulanger. — (1887) Comme, Jean, sous-directeur des jardins et squares, 15, rue Belleville ; Chevalier Kadosch. — (1888) Sibadon, Pierre-Louis, comme ci-dessus, 34, rue Montfaucon : Chevalier Kadosch. — (1889) le même. — (1890) Dupart, Georges, fabricant de caisses, 2, rue du Casse ; Chevalier Kadosch. — (1891-1894) le même.

Temple : — 4, Rue Nauville (1860-1876) — 8, rue Ségalier (1877) — 8, rue Nauville (1878-1886) — 8, rue Ségalier (1887-1894).

Tenues actuelles : — Tous les vendredis.

LA TOLÉRANCE

Loge fondée le 22 décembre 1867.

Vénérables : — (1868) Boissonneau, propriétaire ; Chevalier Kadosch. — (1869) Salles, entrepreneur de travaux publics ; Rose-Croix. — (1870) le même. — (1871) Tombée en sommeil.

Temple : — 22, rue Mouneyra (1868-1870).

LA VÉRITÉ

Loge fondée le 2 mai 1881.

Vénérables : — (1882) Lacoste, Albert, employé, 38, rue du Pas-Saint-Georges : Rose-Croix. — (1883) le même. — (1884) le même, comptable, 36, route de Bayonne ; Chevalier Kadosch. — (1885) Larrègieux, Vincent, architecte, 39, rue Saint-François ; Rose-Croix. — (1886) Lacoste, Albert, comme ci-dessus. — (1887-1890) le même. — (1891) le même, 31, rue Villedieu. — (1892) Lagarde, Désiré, ingénieur civil, 163, rue Lecocq ; Rose-Croix. — (1893) Lacoste, Albert, comme ci-dessus. — (1894) le même, 31, rue Borda.

Temple : — 8, rue Ségalier (1882-1894).

Tenues actuelles : — Tous les vendredis.

Bègles

LA CONCORDE

Loge fondée le 4 janvier 1884.

Vénérables : — (1884) Pauchot, Aubin, employé aux Ponts et Chaussées, rue de la République ; Maître. — (1885) le même ; Rose-Croix. — (1886) Alazet, Paul, employé, 28, allées d'Orléans, à Bordeaux : Rose-Croix ; pour la correspondance : Chastanet, impasse Deysson, à Bègles. — (1887) le même. — (1888) Forest, Jean-Ernest, photographe, 53, cours d'Aquitaine, à Bordeaux ; Rose-Croix : et même adresse pour la correspondance. — (1889) Nougarède, Jean-Adrien, négociant, à la Peyssaguègre, Bègles : Rose-Croix. — (1890) Dastugue, Pierre, employé aux chemins de fer du Midi ; Rose-Croix : et même adresse pour la correspondance. — (1891) Coste, Louis, pharmacien ; Maître : pour la correspondance : Chastanet, 30, rue de la Bombe, à Bordeaux. — (1892) Bonneval, Julien, entrepreneur de travaux publics, 317, boulevard de Talence : Maître. — (1893) Dastugue, Pierre, commis à la Compagnie des chemins de fer du Midi, 124, rue Pelleport : Rose-Croix. — (1894) Fillastre, Jean-Louis-Henri, propriétaire, 131, rue Billaudel ; Rose-Croix.

Temple : — Rue Adolphe-Thiers, (1884-1892). — Rue Aupérie, 58, Bordeaux (1892-1894).

Tenues actuelles — : Tous les quinze jours, le samedi

Blaye

LA BIENFAISANCE

Loge fondée le 28 janvier 1854.

Vénérables : — (1860) Léonard Fourrier, charpentier, rue de l'Hôpital ; Maître ; pour la correspondance : Brizard, relieur, 8, rue de la Loge. — (1861) Tombée en sommeil.

Castillon-sur-Dordogne

LA CONCORDE CASTILLONAISE

Loge fondée le 18 septembre 1882.

Vénérables : — (1883) Mollo, Lucien, rentier ; Trente-Troisième ; et pour la correspondance : Dupuy, café Turenne. — (1884) le même. — (1885) Fabaron, Simon, négociant en vins, avenue Gambetta ; Maître. — (1886-1889) le même. — (1890) Mollo, Lucien, comme ci-dessus, à Saint-Magne de Castillon, Gironde. — (1891) le même. — (1892) Fabaron, Simon, comme ci-dessus, à Castillon-sur-Dordogne. — (1893 et 1894) le même.

Temple : — Maison Léon (1883). — Maison Léon Lavignac, rue Michel Montaigne, (1884-1894).

Tenues actuelles : — Le 1er samedi et le 3e dimanche du mois.

Libourne

L'ECOLE DE LA MORALE

Loge fondée le 3 janvier 1832.

Vénérables : — (1860) Carbonnier, huissier ;

Rose-Croix. — (1861) Bloy, jeune, propriétaire; Rose-Croix. — (1862) Andrieu, huissier; Maître — (1863-1866) le même, huissier près le tribunal civil de 1[re] instance, 67, rue Saint-Emilion. — (1867) aucun nom dans l'Annuaire. — (1868) Andrieu, comme ci-dessus. — (1869 et 1870) le même. — (1871-1873) le même, rue Saint-Emilion. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Vendenjou, marchand de fauteuils et chaises, 33, rue de Lyon; Maître. — (1876) Weiss, négociant en vins, 33, rue Michel Montaigne; Maître. — (1877) le même. — (1878) Steeg, Jules, rédacteur en chef du journal *le Patriote*, route de Montagne; Maître. — (1879) le même. — (1880) Tombée en sommeil.

Temple : — 22, rue des Chais (1875-1880).

LE RÉVEIL MAÇONNIQUE

Loge fondée le 25 décembre 1886.

Vénérables : — (1887) Deville, Antoine, parfumeur, 43, rue Fonneuve; Maître. — (1888) Surchamp, Abel, maire de Libourne, conseiller général; Maître. — (1889) le même ✲. — (1890 et 1891) le même, député. — (1892) Dumas, Savinien, ingénieur civil, conseiller municipal, à Doumaine, près Libourne; Chevalier Kadosch. — (1893) Nouguey, Jean, négociant en vins, 48, cours Tourny; Maître. — (1894) le même, conseiller municipal; Rose-Croix.

Temple : — 13, quai du Pont (1887-1894).

Tenues actuelles : — Les 1[er] et 3[e] samedis du mois.

Lormont

L'AVENIR

Loge fondée le 15 octobre 1881.

Vénérables : — (1882) Chassain, Louis, pharmacien; Maître; pour la correspondance : Dacosta, 9, place Richelieu, à Bordeaux. — (1883) Lescure, Albert, pharmacien; Rose-Croix. — (1884) le même, 2, place de la Croix. — (1885-1888) le même. — (1889) Tombée en sommeil.

Temple : — 1, rue du Carbon-Blanc (1883-1889).

Monségur

L'ESPÉRANCE

Loge fondée le 14 novembre 1869.

Vénérables : — (1871) Joly, négociant à Taillecavat, par Monségur; Rose-Croix. — (1872 et 1873) le même. — (1874) le même; Chevalier Kadosch; pour la correspondance : Saint-Marc, cafetier. — (1875 et 1876) le même. — (1877) Gal, Léonce, négociant à Duras, Lot-et-Garonne; Maître. — (1878) le même. — (1879) Joly-Arnaud, négociant à Taillecavat, Lot-et-Garonne; Trente-Troisième. — (1880) Issartier, Raoul, docteur en médecine; Maître. — (1881) le même. — (1882) Joly, Arnaud, négociant, à Taillecaral (Gironde); Chevalier Kadosch. — (1883 et 1884) le même. — (1885) Audignon, Jean-Gustave; Maître. — (1886) le même, médecin-vétérinaire. — (1887) Joly, Arnaud, comme ci-dessus. — (1888) le même; pour la correspondance : Audignon, à Monségur. — (1889) Arboin, Paul, charpentier, porte des Fontaines; Maître. — (1890) Audignon, comme ci-dessus. — (1891) le même. — (1892) aucun nom dans l'Annuaire. — (1893) Arboin père, Paul, comme ci-dessus. — (1894) Sarrazin (Marcel), docteur en médecine, maire de Saint-Sulpice-de-Guilleragues, conseiller d'arrondissement; Maître.

Temple : — Grande-Rue (1876-1887). — Grande-Rue porte de la Réole (1888-1894).

Tenues actuelles : — Le 3[e] dimanche du mois.

La Réole

LA TOLÉRANCE

Loge fondée le 3 décembre 1887.

Vénérables : — (1888) David, Julien-François, professeur de mathématiques; Maître. — (1889) Boutain, Antoine, officier en retraite; Maître. — (1890) David, Julien-François, comme ci-dessus. — (1891) Tronche, Pierre, docteur en médecine; Maître; pour la correspondance : Terrade, professeur, rue Gensac. — (1892) le même, conseiller d'arrondissement. — (1893) le même. — (1894) Moulin, Henri, agent de détaxes, rue Frères-Faucher; Maître.

Temple : — Rue Lassie (1883-1894),

Tenues actuelles : — Les 2[e] et 4[e] samedis du mois, à 8 heures du soir.

Sainte-Foy-la-Grande

LES TRAVAILLEURS UNIS

Loge fondée le 30 avril 1868.

Vénérables : — (1869) Guignard, négociant; Maître. — (1870) Martin, pasteur, sous-directeur de la colonie agricole; Maître. — (1871) Vigneau, maître de chai; Rose-Croix; pour la correspondance : Jean Guignard, jeune, négociant. — (1872) Guignard, Jean, négociant; Maître. — (1873) le même. — (1874) Cordeiro de Silva, docteur en médecine; Maître. — (1873) Boymier, docteur en médecine; Maître. — (1876 et 1877) le même. — (1878) Tombée en sommeil.

Temple : — Rue de la Mer, maison de la Vinaigrerie (1874-1878).

La Teste-de-Buch

LA CANDEUR

Loge fondée le 26 mai 1884.

Vénérables : — (1885) Laterrade, Maximilien, commis principal des douanes, conseiller municipal à Talence, Gironde, 97, rue de Belfort, à Bordeaux; Rose-Croix. — (1886) le même, contrôleur-adjoint des douanes, 25, rue Servandoni, à Bordeaux; pour la correspondance : docteur Louis Lalanne, loge *la Candeur*. — (1887) le même. — (1888) Lalanne, Jean-Marie-Louis, docteur en médecine; Maître. — (1889) Fillioux, Paulin-François-Xavier, pharmacien; Maître. — (1890) Massieu, Jean, instituteur, directeur de l'Ecole du Centre, à Arcachon, Gironde; Maître. — (1891) Lalanne, Jean-Marie-Louis, comme ci-dessus, adjoint au maire. — (1892) le même. — (1893) Joulia, Charles, ✠, ex-chef d'institution, à Arcachon; Chevalier Kadosch. — (1894) Lalanne, Jean-Marie-Louis, comme ci-dessus.

Temple : — Villa Adélaïde (1888-1894).

Tenues actuelles : — Tous les mercredis.

Statistique des 35 années :

Le département de la Gironde a compté, en tout, vingt-cinq loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France; quinze fonctionnent actuellement.

HÉRAULT

Montpellier

LES VRAIS FIDÈLES

Loge fondée le 15 décembre 1893.

Vénérables : — (1894) Audibert, Ernest, propriétaire, conseiller général, 15, rue Poitevine; Rose-Croix.

Temple : — 14, rue Durand (1894).

Tenues actuelles : — L'annuaire n'indique pas leur jour.

Agde

LA PARFAITE UNION

Loge fondée le 31 janvier 1780.

Vénérables : — (1860) Figaret, avocat; Maître. — (1861-1869) le même. — (1870) Reveille, capitaine marin; Maître. — (1871) le même, capitaine au long cours, armateur. — (1872) Bertrand, expéditionnaire de navire; Maître. — (1873) Figaret, comme ci-dessus. — (1874-1876) le même. — (1877) aucun nom dans l'Annuaire. — (1878) le même. — (1879) Tombée en sommeil.

Temple : — Quai de l'Est, maison Fourcade (1871-1879).

LA VRAIE HUMANITÉ

Loge fondée le 6 février 1868.

Vénérables : — (1868) Lignon, négociant, 22, rue Napoléon; Maître. — (1869 et 1870) le même. — (1871) le même, 22, rue de la République. — (1872) le même, rue Saint-Vénuste. — (1873) Christol, armateur et négociant en vins; Maître. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Martin, Firmin, propriétaire; Maître. — (1876) Tombée en sommeil.

Temple : — Grande-Rue, maison Janin (1872-1876).

Bédarieux

LES VRAIS AMIS RÉUNIS

Loge réveillée le 28 juin 1863.

Vénérables : — (1864) Coulon, directeur de l'usine à gaz; Rose-Croix. — (1865) Fournier, propriétaire, à Boussanges, canton de Bédarieux; Maître. — (1866 et 1867) le même. — (1868) Tombée en sommeil; réveillée le 25 juin 1884. — (1885) Sarrut, Auguste, négociant, faubourg Trousseau; Rose-Croix. — (1886 et 1887) le même. — (1888) Fournier, Casimir, propriétaire, receveur municipal spécial, Grande-Rue; Maître. — (1889) le même; Rose-Croix. — (1890 et 1891) le même. — (1892) Mourgues, Auguste-Némorin, ✠, inspecteur primaire, à Lodève, Hérault, Maître. — (1893 et 1894) le même.

Temple : — Quartier de la Plaine (1886-1891) — Quartier de la Plaine, maison Cauvy (1892-1894).

Tenues actuelles : — Le premier samedi du mois.

Béziers

LES ENFANTS UNIS PAR LA VÉRITÉ

Loge fondée le 20 décembre 1852.

Vénérables : — (1860) Fuzier, avocat, secrétaire général à la mairie, 13, rue Montmorency; Rose-Croix. — (1861) Tombée en sommeil.

LA RÉUNION DES AMIS CHOISIS

Loge fondée le 18 mars 1810.

Vénérables : — (1860) Coulon, propriétaire, Chemin-Neuf, avenue de Sauclières; Rose-Croix. — (1861) Cœurdacier, entrepreneur de travaux publics; Rose-Croix. — (1862 et 1863) le même. — (1864) Calot, vétérinaire, 38, rue Française; Rose-Croix. — (1865) Rigal, propriétaire, 3, rue du Capus; Rose-Croix. — (1866) le même. — (1867) Perréal, docteur-médecin, 3, rue du Capus; Rose-

Croix. — (1868-1871) le même. — (1872) Garric, E.-Marcel, commis-négociant; Rose-Croix. — (1873) Perréal, comme ci-dessus, maire de Béziers, conseiller général. — (1874-1876) Moulins, maître de chai ; Rose-Croix. — (1877) Jules Verdan, carrossier, 2, rampe des Casernes ; Maître. — (1878) Catala, serrurier-mécanicien ; Maître. — (1879) Jules Verdan, comme ci-dessus. — (1880-1883) le même. — (1884) Etienne Garric, agent d'assurances ; Rose-Croix. —(1885) Jules Verdan, comme ci-dessus. — (1886) le même. — (1887) Guillaume Arbieu, propriétaire, rue de la Gare ; Maître. — (1888) Henri-Antoine-Félicien Allaret, coupeur d'habits, 24, rue Général-Miquel ; Maître. — (1889) le même, maître coupeur, 2 et 4, rue Sainte-Aphrodise. — (1890) le même, 1, rue Saint-Eloi. — (1891) Léon Dupré, journaliste, 18, avenue de Villeneuve ; Maître. —(1892-1893) le même, avenue de la République. — (1894) François-Etienne Triaire, receveur du bureau de l'Assistance publique, 10, rue Saint-Aphrodise ; Maître.

Temple : — 3, rue du Capus (1865-1874). — 28, rue Meyran, impasse Pompon (1875-1880). — 12, Descente de la Citadelle (1881-1882). — 12, place de la Loge (1883-1894).

Tenues actuelles : — Tous les samedis.

Cette

LES AMIS FIDÈLES

Loge fondée le 22 juillet 1780 ; réveillée en 1864.

Vénérables : — (1865) Maillé, peintre décorateur; Rose-Croix. — (1866) Loulès, architecte ; Rose-Croix. — (1867 et 1868) le même. — (1869) Lacoste, horloger, 8, Grande-Rue ; Rose-Croix. — (1870) Sommeil d'une année, après lequel la loge se reconstitue sous le titre : *Les Vrais Amis Fidèles* (voir plus loin).

LES AMIS RÉUNIS

Loge fondée le 27 mai 1877 ; réveillée en 1864.

Vénérables : — (1878) Peyronnet, Léonce, négociant, 24, quai de la République ; Maître. — (1879) le même. — (1880) Lacoste, Louis, horloger, 18, Grande-Rue ; Maître. — (1881 et 1882) le même. — (1883) Bonnet, Auguste, gérant de commerce ; Maître. — (1884) Arminguié, Félix, rentier, rue Régis, maison Fondère ; Maître. — (1885) Augirard, Paul, propriétaire ; Maître. — (1886) Hardy, Maximilien-Etienne, employé, 46, quai de la Ville ; Maître. — (1887) le même. — (1888) le même, employé de la marine ; pour la correspondance : Hardy-Jourdan, voilier, 46, quai de la Ville. — (1889) le même, 2, rue Louis-Blanc. — (1890) le même. — (1891) Richard, Jean, maçon ; Maître ; pour la correspondance : Hardy, 2, rue Louis-Blanc. — (1892) Tombée en sommeil.

Temple : — 31, rue de l'Esplanade (1878-1880). — 33, rue des Casernes (1881-1885). — 31, rue de l'Esplanade (1886). — 6, rue Nationale (1887-1892).

LES VRAIS AMIS FIDÈLES

Loge reconstituée en 1871 avec les éléments de la loge *les Amis fidèles*.

Vénérables : — (1871 et 1872) Lacoste, horloger, 8, Grande-Rue ; Rose-Croix. — (1873) Didier, confiseur, 30, rue des Carmes ; Maître. — (1873) Didier, confiseur, 30, rue des Casernes ; Maître. — (1874) le même, conseiller municipal. — (1875-1876) le même. — (1877) Peyrusse, modeleur, 6, route de Montpellier ; Maître. — (1878) Philomen, Didier, négociant en vins, 21, rue de l'Hôtel-de-Ville ; Maître. — (1879-1880) le même. — (1881) Joseph Nicolau, entrepositaire, rue du Grand-Chemin, 33 ; Chevalier Kadosch. — (1882) Philomen, Didier, comme ci-dessus. — (1883) Janson, maître carrier, rue Boudon, maison Loiselle ; Maître. — (1884) Emile Mazel, propriétaire, rue Nationale ; Maître. — (1885) Emile Ducros, quai de Bosc ; Maître. — (1886) Joseph Nicolau, négociant, 33, rue du Grand-Chemin ; Chevalier Kadosch. — (1887) Auguste Janson, entrepreneur de travaux publics, 3 *bis*, quai de la Bordigue ; Maître. — (1888) Philippe Peyrusse, marchand de modes ; Maître. — (1889) Alexandre Brunel, directeur de l'école laïque communale Paul-Bert ; Maître. — (1890) le même. — (1891) le même, officier d'Académie. — (1892) Napoléon Crémieux, négociant, 18-20, rue des Casernes ; Maître. — (1893) Noël-Joseph Trille, employé de commerce, quai de Bosc prolongé ; Maître. — (1894) le même ; et pour la correspondance : Joseph Bonniol, 7, rue Gambetta.

Temple : — 23, rue de l'Hospice (1870-1872). — 8, rue Nord du Château-d'Eau (1873-1880). — 33, rue des Casernes (1881-1885). — 7, quai de Bosc (1886-1890). — 10, rue de l'Hôtel-de-Ville (1891-1894).

Tenues actuelles : — 1er et 3e jeudis du mois.

Lunel

ÉTOILE ET CROISSANT

Loge fondée le 26 septembre 1868.

Vénérables : — (1869) Réginard, huissier, près le tribunal civil ; Rose-Croix. — (1870 et 1871) le même. — (1872) Valentin, entrepreneur ; Maître. — (1873) Philipon, employé des contributions indirectes ; Maître. — (1874) le même, négociant. — (1875) Grand, Jules, commis-négociant ; Maître. — (1876-1884) le même. — (1885) Gempp, Emile,

négociant; Maître. — (1886) le même. — (1887) Tombée en sommeil.

Temple : — 113, route Nationale (1872-1887).

Pézenas

L'ÉTOILE DU MIDI

Loge fondée le 10 juillet 1880.

VÉNÉRABLES : — (1881) Granier, Jules, négociant en vins; Maître. — (1882) le même. — (1883) Ronzy, Joseph, huissier, à Servian, Hérault; Maître. — (1884) Tombée en sommeil.

Temple : — Château de M. Hérail (1881-1884).

Statistique des 35 années :

Le département de l'Hérault a compté, en tout, dix loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; quatre fonctionnent actuellement.

ILLE-ET-VILAINE

Rennes

LA LIBRE CONSCIENCE

Loge fondée le 1er février 1894.

VÉNÉRABLES : — (1894) Belletrud, Pierre-Michel-Emmanuel, docteur en médecine, directeur-adjoint de l'asile d'aliénés, 72, faubourg de Paris; Maître ; et pour la correspondance : Lucien Lemainais, 21, boulevard Solférino.

Temple : — 54, rue du Champ-Dolent (1894).
Tenues actuelles : — Les 1er et 2e vendredis du mois.

LA PARFAITE UNION

Loge fondée le 24 juin 1758.

VÉNÉRABLES : — (1860) Guillot, chef de bureau à l'Hôtel de Ville ; Rose-Croix ; pour la correspondance : Duval, militaire retraité, 4, levée des Incurables. — (1861-1866) le même ; pour la correspondance : Esnault, 83, rue de Nantes. — (1867) le même, chef de bureau à la mairie. — (1868-1873) le même. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Guillot, Louis, comme ci-dessus. — (1876-1878) le même. — (1879) le même, 83, rue de Nantes. — (1880) aucun nom dans l'Annuaire. — (1881) Phélipot, négociant, 36, rue Saint-Louis ; Rose-Croix. — (1882-1885) le même. — (1886) Veil, Edouard, négociant, tailleur, 7, rue de Rohan ; Rose-Croix. — (1887) Grimault, Joseph-Marie, négociant, rue du Mail d'Onges ; Rose Croix. — (1888) le même. — (1889) Louveau, Isidore, professeur à l'école de médecine, 25, boulevard Sévigné ; Rose-Croix. — (1890 et 1891) le même. — (1892) le même, 4, boulevard Sévigné. — (1893) Lemainais, Lucien-François, négociant, 3, boulevard Beaumont ; Rose-Croix. — (1894) Louveau, Isidore, comme ci-dessus, 4, boulevard Sévigné.

Temple : — 83, rue de Nantes (1861-1878). — 13, rue du Mail-d'Onges (1879-1894).
Tenues actuelles : — Les 1er et 3e mercredis du mois

Saint-Malo

LA BIENFAISANTE

Loge fondée le 20 mai 1852.

VÉNÉRABLES : — (1860) Hovius, Auguste, consul du roi des Pays-Bas, rue Saint-Vincent ; Trente-Troisième. — (1861-1864) le même. — (1865 et 1866) le même, président du tribunal de commerce. — (1867) Tombée en sommeil.

LA TRIPLE ESSENCE

Loge reconstituée en 1877 avec une partie des éléments de l'ancienne loge *la Bienfaisante*.

VÉNÉRABLES : — (1877) Grout, Alphonse, négociant, quai Duguay-Trouin ; Rose-Croix. — (1878) le même. — (1879) aucun nom dans l'Annuaire. — (1880) le même. — (1881) Lecouteur, Edward, agent de la Compagnie South Western ; Rose-Croix. — (1882) le même. — (1883) Tombée en sommeil.

Temple : — 2, rue Mahé de la Bourdonnaie (1881-1883).

Statistique des 35 années :

Le département de l'Ille-et-Vilaine a compté, en tout, quatre loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France; deux fonctionnent actuellement.

INDRE

Issoudun

LA GAULOISE

Loge fondée le 2 mai 1869.

VÉNÉRABLES : — (1869) Luneau, propriétaire, 18, place des Marchés ; Chevalier Kadosch. — (1870) le même. — (1871 et 1872) le même, rue de l'Horloge. — (1873) Lecherbonnier, Charles-Alexandre, propriétaire, membre du conseil municipal; Maître; et pour la correspondance : Luneau, comme ci-dessus. — (1874) le même, et même adresse. —

(1877) Aumerle, Ernest, propriétaire, 53, Grande-Rue ; Maître : et même adresse pour la correspondance. — (1878) le même, membre du Conseil général. — (1879) Luneau, Hippolyte, comme ci-dessus, 21, rue de l'Horloge. — (1880) le même. — (1881) Lecherbonnier, Alexandre, propriétaire, maire ; Maître. — (1882-1884) le même. — (1885) Seney, Flore-Antoine, marchand-tailleur, 9, rue Marmousse ; Maître. — (1886) le même. — (1887) Luneau, Hippolyte, propriétaire, rue Foulerie ; Chevalier Kadosch. — (1888 et 1889) le même. — (1890) Leconte, Alfred, député, 96, avenue de Clichy, à Paris ; Maître. — (1891 et 1892) le même. — (1893) le même, 5, rue Pierre-Dillery, à Paris. — (1894) le même.

Temple : — 8, rue Surrerie (1873 et 1874). — Rue Foulerie (1875). — Rue Surrerie (1876). — 8, rue Foulerie (1877) — 8, rue Surrerie (1878-1884). — 8, rue Foulerie (1885-1892). — Rue Surrerie (1893 et 1894).

Tenues actuelles : — Le 2e dimanche de chaque second mois.

Châteauroux

L'ÉTOILE DU CENTRE

Loge fondée le 14 janvier 1870.

Vénérables : — (1870) De Boisset-Glassac, lieutenant au 2e régiment du train des équipages militaires ; Maître. — (1871) Grospierre, capitaine au 3e régiment du train des équipages militaires ; Maître. Pour la correspondance : Martinet, 10, place d'Orléans. — (1872) Miette, maître d'hôtel ; Maître. — (1873) le même ; et même adresse pour la correspondance. — (1887) le même, rentier. — (1875) Martinet, Armand, fabricant de chaussures, 10, place d'Orléans ; Maître. — (1876-1880) le même. — (1881) Tombée en sommeil.

Temple : — 12, rue de l'Indre (1870-1871).

Statistique des 35 années :

Le département de l'Indre a compté, en tout, deux loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; une seule fonctionne actuellement.

INDRE-ET-LOIRE

Tours

LES DÉMOPHILES

Loge fondée le 18 novembre 1832.

Vénérables : — (1860) J. Charpentier, juge au Tribunal de commerce ; Rose-Croix. — (1861) Aubert, négociant ; Rose-Croix. Pour la correspondance : Chauveau, 4, place des Jacobins. — (1862) le même. — (1863) Charpentier, négociant ; Rose-Croix. — (1864-1867) le même — (1868) Meneu, propriétaire, 2, rue Sainte-Marthe ; Rose-Croix. — (1869 et 1870) le même. — (1871) le même, commis-négociant. — (1872-1874) le même. — (1875) le même, membre du conseil municipal. — (1876) Aubert-Bouché, négociant, ancien membre du Tribunal de commerce, conseiller municipal ; Rose-Croix. — (1877) le même. — (1878) Meneu, Constant, négociant, conseiller municipal, 4, rue Sainte Marthe ; Maître. — (1879) le même ; Rose-Croix. — (1880-1884) le même. — (1885) Charpentier, Jules, propriétaire, 70, rue Saint-Eloi ; Rose-Croix. — (1886) le même, rentier. — (1887) le même ; Chevalier Kadosch. — (1888 et 1889) le même, ancien maire. — (1890) Chevallier, Léon-Eugène, courtier de commerce, 4, rue Baleschoux ; Rose-Croix. — (1891) le même, courtier assermenté au Tribunal de commerce, membre de la Chambre de commerce ; Chevalier Kadosch. — (1892) le même. — (1893) le même ; 32, rue Jehan-Foucquet. — (1894) le même, Prince du Royal-Secret.

Temple : — 4, rue des Jacobins (1860-1871). — 11, rue de Jérusalem (1872-1894)

Tenues actuellss : — Tous les lundis.

Chinon

LES ENFANTS DE RABELAIS

Loge fondée le 18 avril 1880.

Vénérables : — (1881) Coulon, J.-B., ancien chef d'institution, propriétaire, à Saumur, Maine-et-Loire ; Chevalier Kadosch. Pour la correspondance : Faucillon-Boucher, Eugène, agriculteur, à la Haute-Olive, Chinon. — (1882) Faucillon-Boucher, agriculteur, à la Haute-Olive, Chinon ; Maître. — (1883-1887) le même. — (1888) le même ; Rose-Croix. — (1889-1892) le même. — (1893-1894) le même ; Chevalier Kadosch.

Temple : — 62, rue Haute-Saint-Maurice (1881-1894).

Tenues actuelles : — Le dernier dimanche du mois, à 4 heures du soir.

Statistique des 35 années :

Le département d'Indre-et-Loire a compté, en tout, deux loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; les deux fonctionnent actuellement.

ISÈRE

Grenoble

LES ARTS RÉUNIS

Loge fondée le 10 juillet 1864.

Vénérables : — (1865) Nugues, maire de Faverges ;

Maître. — (1866) Bouvier, entrepreneur ; Chevalier Kadosch. — (1867) Nugues, rentier ; Maître. — (1868) le même. — (1869) Rey, négociant ; Maître. — (1870) Raboult, Victor, liquoriste ; Maître. — (1871) Ravier, Louis, professeur de mathématiques au Lycée ; Maître. — (1872) Degeorge, ancien libraire, aspirant au notariat, à Noyarey, par Sassenage, Isère ; Maître. — (1873) le même. — (1874) Rouchouse, notaire à Saint-Ismier, Isère ; Maître. — (1875) Perrotin, inspecteur de travaux ; Maître. — (1876) le même, architecte, 8, rue Saint-André. — (1877 et 1878) le même. — (1879) Giraud, ancien notaire, à Pontcharra, Isère ; Maître. — (1880-1883) le même. — (1884) Robert, Auguste, ingénieur civil, 3, rue Villars ; Maître. — (1885) le même. — (1886) le même ; Rose-Croix. — (1887) Rouchouse, Paul-Léon-Louis, comme ci-dessus. — (1888) Morin, André-Pierre, négociant, 44, rue Lesdiguières ; Maître. — (1889-1894) le même.

Temple : — 9, rue Napoléon (1865-1867) — Rue du Gaz, ancienne usine (1868-1871) — 24, place des Alpes (1872 et 1873) — 9, rue de Strasbourg (1874-1891) — Angle du cours Saint-André et de la rue Billerey, (1892 et 1894).

Tenues actuelles : — Le 1er mercredi et le 3e samedi du mois.

La Tour-du-Pin

L'ABRI DU PENSEUR

Loge fondée le 10 juillet 1867.

Vénérables : — (1868) Blache, rentier ; Maître. — (1869) Léoutre-Figuet, directeur de l'usine à gaz ; Maître. — (1870) Tombée en sommeil.

Vienne

LA CONCORDE

Loge fondée le 5 juin 1781.

Vénérables : — (1860) Gros, propriétaire, rue de l'Archevêché ; Rose-Croix. — (1861-1867) le même. — (1868) Faure, avoué, 7, cours Romestang ; Maître. — (1869) Gros, comme ci-dessus. — (1870) Faure, comme ci-dessus. — (1871) Savigné, imprimeur, place de l'Hôtel-de-Ville ; Maître. — (1872 et 1873) le même. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) le même ; Rose-Croix. — (1876) le même. — (1877) Gouet, négociant, rue de la Roche ; Maître. — (1878-1880) le même. — (1881) Savigné, imprimeur-typographe ; Maître. — (1882) le même. — (1883 et 1884) le même ; Rose-Croix. — (1885 et 1886) le même, éditeur. — (1887) le même, publiciste ; Chevalier Kadosch. — (1888) le même (Ennemond-Joseph), ✠ ; Trente-Troisième. — (1889) Prévost, Jean-Baptiste, négociant, 83, rue Vimaine ; Maître. — (1890 et 1891) le même. — (1892 et 1893) le même, directeur d'usine, 83, chemin de Vimaine. — (1894) le même ; Chevalier Kadosch.

Temple : — Rampe de Coupe-Jarret (1871-1894).

Tenues actuelles : — Le 1er lundi du mois.

LA PERSÉVÉRANCE

Loge fondée le 15 août 1837.

Vénérables : — (1860) Feyat, propriétaire, rue de l'Affuterie ; Rose-Croix. — (1861) Mailler, trésorier de la Caisse d'épargne, rue de l'Hôtel-de-Ville ; Maître. — (1862) le même, place des Carmes. — (1863) le même ; Rose-Croix. — (1864) Molard, principal clerc de notaire, 18, place de Miremont ; Rose-Croix. — (1865) le même. — (1866) le même, propriétaire, membre du Conseil municipal. — (1867-1871) le même. — (1872) Mailler, comme ci-dessus, 4, rue de la Halle. — (1873 et 1874) le même. — (1875) Perrard, horloger-bijoutier, 5, rue Ponsard ; Maître. — (1876) le même. — (1877) Morel, dépositaire d'eaux minérales, 3, Grande-Rue ; Maître. — (1878) Tardif, Etienne, arbitre de commerce, 8, place du Musée ; Maître. — (1879-1881) le même. — (1882-1885) le même, inspecteur d'assurances. — (1886) Bannier, Joannès-Isaac, négociant, 89, boulevard Maupas ; Maître. — (1887-1890) le même. — (1891) le même, fabricant de feutres, place Saint-Louis. — (1892) Dambuyant, Guillaume-René, négociant, quai de Gère ; Maître. — (1893 et 1894) le même.

Temple : — Montée des Epis (1871-1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e lundis du mois.

Voiron

TRIPLE UNION ET AMITIÉ

Loge fondée le 12 août 1789.

Vénérables : — (1865) Pochoy, Victor, propriétrire ; Rose-Croix. — (1866-1870) le même. — (1871) Monin, Gaspard, ferblantier, aux Quatre-Chemins ; Maître. — (1872 et 1873) le même. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Nugues Durand d'Auxy, Alfred, propriétaire, à Coublevie, par Voiron ; Maître. — (1876) le même, même adresse et 44, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris. — (1877) le même, 20, rue Soufflot, à Paris. Pour la correspondance : Buissière, négociant, place de la Porte de la Buisse, à Voiron. — (1878-1883) le même. — (1884) le même. Pour la correspondance : Eugène Douron, représentant de commerce. — (1885) Devaluez, Auguste, directeur de l'usine à gaz ; Maître. Pour la correspondance : Bérier, imprimeur à Voiron. — (1886 et 1887) le même. — (1888) Noble, Joseph, marchand de bois, à Coublevie, Isère ; et la même adresse pour la cor-

respondance. — (1889) le même. — (1890) aucun nom de Vénérable dans l'annuaire ; mais toujours la même adresse pour la correspondance : Bérier, imprimeur. — (1891) Carre-Pierrat, Clément, négociant, conseiller général ; Maître. — (1892) le même. — (1893) Douron, Eugène, représentant de commerce, 3, avenue de la Gare ; Maître. — (1894) le même.

Temple : — Rue et maison des Bains, propriété Berne (1870-1874). — Rue du Colombier, maison Giraud (1875-1892). — Rue Lakanal (1893 et 1894).

Tenues actuelles : — Le 2e samedi du mois.

Statistique des 35 années :

Le département de l'Isère a compté, en tout, cinq loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France; quatre fonctionnent actuellement.

JURA

Lons-le-Saulnier

LA PRUDENTE AMITIÉ

Loge fondée le 27 mai 1849 ; reconstituée le 20 mars 1881.

VÉNÉRABLES : — (1882) Simon, Gaëtan, proviseur du Lycée. Maître. — (1883) le même. — (1884) Gaulion, Jules, chef de section à la Compagnie P.-L.M. ; Maître. — (1885-1887) le même. — (1888-1891) le même, 32, rue des Cordeliers. — (1892 et 1893) le même, 58, rue du Commerce. — (1894) le même, 1, rue Lafayette.

Temple : — 9, quai de la Mégisserie (1882-1894).

Tenues actuelles : — Le 1er samedi et le 3e dimanche du mois.

Dôle

LE VAL D'AMOUR

Loge fondée le 15 septembre 1813.

VÉNÉRABLES : — (1860) Rebouillat, ✻, médaillé de Sainte-Hélène, capitaine de cavalerie en retraite, place Napoléon ; Rose-Croix. — (1861 et 1862) le même. — (1863) Robert, agréé au Tribunal de commerce ; Maître. — (1864 et 1865) le même ; Rose-Croix. — (1866-1868) le même, ancien avoué. — (1869) Vincent, teinturier, adjoint au maire ; Maître. — (1870) Robert, comme ci-dessus. — (1871) aucun nom dans l'Annuaire. — (1872) Vincent, Auguste, teinturier, membre du conseil municipal, juge au Tribunal de commerce, rue des Tanneurs ; Maître. — (1873) le même, adjoint au maire, président de la Société de secours mutuels, administrateur des hospices. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875-1880) le même. — (1881) Renaud, Emile, négociant, 35, Grande-Rue ; Maître. — (1882 et 1883) le même. — (1884) Budin, Ignace, propriétaire, inspecteur d'assurances, hôtel de Lyon ; Maître. — (1885) Renaud, Emile, comme ci-dessus. — (1886 et 1887) le même, place Nationale. — (1888 et 1889) le même, Grande-Rue. — (1890) Mollard, Antoine, chimiste ; Maître ; pour la correspondance : Emile Renaud, négociant, Grande-Rue. — 1891 Fornasari, Antonio, notaire ; Maître. — (1892) le même. — (1893) Mollard, Antoine, imprimeur, 22, rue des Arènes ; Maître. — (1894) Renaud, Emile, comme ci-dessus, conseiller général du Jura.

Temple : — 5, rue des Tanneurs (1872-1889). — 5, rue Pasteur (1890-1894).

Tenues actuelles : Les 1er et 3e jeudis du mois.

Saint-Claude

LE RÉVEIL DE LA MONTAGNE

Loge fondée le 6 février 1880.

VÉNÉRABLES : — Rosenberg, Wilhelm, négociant ; Maître. — (1881-1885) le même. — (1886) Monneret, Jérémie, commissionnaire, 48, rue du Pré ; Maître. — (1887) Bauduret, Charles, limonadier ; Maître. — (1888) le même. — (1889) Vuillod, Jean-Baptiste, négociant en vins, rue Christin ; Maître. — (1890) Leduc, Elisée, négociant ; Maître ; pour la correspondance : Henri Ponart, 7, rue Lacuzon. — (1891) Vuillod, Jean-Baptiste, journaliste, directeur de l'*Echo de la Montagne ;* Maître. — (1892) Colin, Honoré, fabricant, 30, rue du Pré-Saint-Claude ; Maître. — (1893) le même. — (1894) Bauduret, Charles, café Saint-Claude, 45, rue du Pré ; Maître.

Temple : — 22, rue du Collège (1880-1887). — 48, rue du Pré (1888-1894).

Tenues actuelles : — Le 2e dimanche du mois.

Statistique des 35 années :

Le département du Jura a compté, en tout, trois loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France; les trois fonctionnent actuellement.

LANDES

Mont-de-Marsan

LA CONCORDE

Loge fondée le 9 avril 1888.

VÉNÉRABLES : — (1889) Gobert, Emile, docteur en médecine, 51, rue Victor-Hugo ; Rose-Croix. — (1890) le même. — (1891) le même, ✻, maire. —

(1892 et 1893) le même. — (1894) le même, ✲ ; Chevalier Kadosch.

Temple : — Rue Lacataye (1889-1894).

Tenues actuelles : — Le dernier mardi du mois.

Dax

LA SOBRIÉTÉ

Loge fondée le 30 décembre 1784 ; réveillée en 1867.

Vénérables : — (1868) Duverger, naturaliste ; Maître. — (1869) le même — (1870) Bacler d'Albe, propriétaire-rentier ; Maître. — (1871) Tombée en sommeil. Réveillée le 3 octobre 1888. — (1889) Duverger, Joseph-Alexandre, comme ci-dessus, 26, boulevard de la Marine. — (1890 et 1891) le même. — (1892) Labeyrie, Jean-Léon, marchand-tailleur; Rose-Croix. — (1893) le même, 26, rue des Carmes. — (1894) aucun nom dans l'Annuaire.

Temple : — 7, avenue de la Chalosse (1889-1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e samedis du mois

Statistique des 35 années :

Le département des Landes a compté, en tout, deux loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; les deux fonctionnent actuellement. Toutefois, celle de Dax paraît être d'une vitalité très faible ; car, l'année dernière, elle n'avait pas fait connaître au Grand Orient l'élection de son Vénérable au moment de l'impression de l'Annuaire.

LOIR-ET-CHER

Blois

L'UNITÉ DES ARTS ET MÉTIERS

Loge fondée le 19 septembre 1803.

Vénérables : — (1860) Brunet, boulanger ; Rose-Croix. Pour la correspondance : Tenin, place de l'Ave-Maria. — (1861-1863) le même. — (1864) Bailly, tailleur ; Rose-Croix. — (1865) le même. — (1866) Porcher, propriétaire ; Rose-Croix. — (1867) Berger, entrepreneur de travaux ; Maître. — (1868) le même; Rose-Croix. — (1869 et 1870) le même. — (1871) par interim, Trouet, boiselier ; Rose-Croix. — (1872) Tombée en sommeil.

Temple : — 24, place de l'Ave-Maria (1860-1872).

UNION ET PRÉVOYANCE

Loge fondée le 22 octobre 1889.

Vénérables : — (1891) Julien, Philippe-Emile, avocat, membre de la Chambre des députés, 8, rue de Belloy, à Paris ; Maître. — (1892) le même, Rose-Croix. — (1893 et 1894) le même.

Temple : — 9, levée de Saint-Dié (1891-1894).

Tenues actuelles : — Le 1er dimanche du mois, à 2 heures, et le 3e samedi, à 8 heures du soir.

Montrichard

LES ENFANTS DE LA VALLÉE DU CHER

Loge fondée le 10 juin 1867.

Vénérables : — (1868) Simon, Auguste, entrepreneur ; Maître. — (1869) le même. — (1870) Simon, Silvain, entrepreneur ; Maître. — (1871) Supligeon, Silvain, peintre ; Maître. — (1872 et 1873) le même. — (1874) Supligeon, peintre ; Maître. — (1875-1879) le même. — (1880) Simon Auguste, entrepreneur de maçonnerie ; Maître. — (1881) Supligeon, comme ci-dessus, peintre en bâtiments. — (1882-1885) le même. — (1886) Simon, Auguste, maître maçon ; Maître. — (1887) le même. — (1888) le même, entrepreneur de maçonnerie; et pour la correspondance : Lefranc, place du Grand-Marché. — (1889-1893) le même. — (1894) Simon, Auguste, comme ci-dessus.

Temple : — 5, rue de Sully (1868-1879). — Place du Grand-Marché (1880-1889). — Impasse de la Glacière (1891-1894).

Tenues actuelles : — Le 1er lundi du mois.

Statistique des 35 années :

Le département de Loir-et-Cher a compté, en tout, trois loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; deux fonctionnent actuellement.

LOIRE

Saint-Etienne

LES ÉLUS

Loge fondée le 21 décembre 1828.

Vénérables : — (1860) Buffe, négociant en rubans, 13, place Marengo ; Rose-Croix. — (1861) le même. — (1862) le même ; et pour la correspondance : Julien, 4, rue Froide. — (1863) le même. — (1864) Bonnassiès, directeur d'usine, maire de Lorette, Loire ; Chevalier Kadosch. — (1865) Maréchal, teinturier ; Maître. — (1866) Julien, bijoutier, 4, rue Froide ; Chevalier Kadosch. — (1867) le même. — (1868) le même, 4, rue de Foy. — (1869) le même. — (1870) Boudarel, Jean-Marie, fabricant de rubans, 4, rue de la Croix ; Maître. — (1871) le même. — (1872) Crozet, ingénieur civil ; Maître. — (1873) le même. — (1874

Romian, marchand de crépins, 4, rue Notre-Dame; Rose-Croix. — (1875) Poupon, employé aux mines, 22, rue Saint-Charles; Maître. — (1876) Romian, Pierre, comme ci-dessus; 5, rue Saint-François. — (1877) Fontanay, employé de commerce, 35, rue des Jardins; Rose-Croix. — (1878) Fayet, Georges, docteur en médecine, rue Mercière; Maître. — (1879) le même. — (1880) Romian, comme ci-dessus; Chevalier Kadosch. — (1881 et (1882) le même. — (1883) l'Annuaire ne donne aucun nom de Vénérable, mais seulement cette adresse pour la correspondance : Ladet, 4, rue Neuve. — (1884) Crozet-Fourneyron, ingénieur, métallurgiste, ancien député, 52, rue Saint-Georges à Paris, et 25, place Chavanelle, à Saint-Etienne; Maître. — (1885) Bonnefoy, Antoine, comptable, 16, place Chavanelle; Rose-Croix. — (1886) le même, entrepreneur, 33, grande rue du Soleil. — (1887) Ladet, Adolphe, négociant, 4, rue Neuve; Rose-Croix. — (1888) le même. — (1889) Mazet, Noël, ✠, ex-adjoint au maire, 13, place du Peuple; Maître. — (1890) le même, conseiller d'arrondissement. — (1891 et 1892) le même, négociant. — (1893) Marcoux, J.-François, fabricant de lacets, à Izieux, près Saint-Chamond, Loire; Rose-Croix; et pour la correspondance : Mazet, 13, place du Peuple. — (1894) Garrigues, Joseph, vérificateur des poids et mesures, 1, grande rue Saint-Roch; Maître.

Temple : — Place des Beaumes, maison Montagneux (1863-1870). — 1, rue du Pavillon-Chinois (1871-1882). — 96, grande rue Saint-Roch (1883-1892). — 56, rue Désirée (1893 et 1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e samedis du mois

L'INDUSTRIE

Loge fondée le 24 décembre 1860.

Vénérables : — (1861) Pichot-Duclos, commandant le recrutement de la Loire; Rose-Croix. — (1862) le même, ✲, 18, rue Marengo. — (1863) Blanc, avoué, 28, rue de la Bourse; Maître. —(1864) le même. — (1865) Guinard, négociant, 27, rue de la Loire; Maître. — (1866) le même. — (1867) Chapon, négociant, commissionnaire; Maître. — (1868) le même; Rose-Croix. — (1869) le même. — (1870) Boudarel, Pierre, 4 rue de la Croix; Maître. — (1871) le même, fabricant de rubans. — (1872) Bertholon, César, ancien représentant du peuple, ancien préfet, rédacteur en chef du journal l'*Eclaireur*, 41, rue Saint-Louis; Maître. — (1873) le même. — (1874) Duchamp, avocat, membre du Conseil général et de la commission départementale, 10, rue de la Loire; Maître. — (1875) Poupon, employé aux Mines, 22, rue Saint-Charles; Maître. — (1876) le même. — (1877) Boudarel Pierre, comme ci-dessus, 6, rue des Arts. — (1878) le même. — (1879) Marx, Georges, marchand-tailleur, 2, place de l'Hôtel-de-Ville; Maître. — (1880) le même, conseiller municipal, directeur de la Caisse d'épargne. — (1881) Poupon, employé aux Mines de la Loire, 22, rue Saint-Charles; Maître. — (1882 et 1883) le même. — (1884) le même, agent du contentieux aux Mines de la Loire. — (1885) Labully, Pierre, médecin-vétérinaire, 6, rue des Jardins; Maître. — (1886) le même, chef du service sanitaire du département. — (1887-1889) le même. — (1890) Convers, Jean-François, 11, rue de Roanne; Rose-Croix. — (1891) le même, docteur en médecine. — (1892) le même. — (1893) Labully, Pierre, comme ci-dessus; Rose-Croix. — (1894) le même.

Temple : — 1, rue du Pavillon-Chinois (1867-1882). — 96, grande rue Saint-Roch (1883-1892). — 56, rue Désirée (1893 et 1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e jeudis du mois.

Roanne

LES ÉCOSSAIS ROANNAIS

Loge fondée le 14 mars 1841.

Vénérables : — (1868) Perrin, fondeur en cuivre, rue Sainte-Elisabeth; Maître. — (1869) le même. — (1870) Martin, huissier; Maître. — (1871) Mahaut, employé de commerce; Maître. — (1872) le même. — (1873-1874) le même, quai de l'Ile. — (1876) Devillaine, négociant; Maître. — (1877-1879) le même. — (1880) Lafont, architecte, agent-voyer; Rose-Croix. — (1881-1884) le même. — (1885) le même, rue du Phénix; Chevalier Kadosch. — (1886-1888) le même. — (1889) Champion, Charles, professeur au collège, rue Fontalon; Maître. — (1890 et 1891) le même. — (1892) Tombée en sommeil. Réveillée le 11 juillet 1893 — (1894) Fouteiller Benjamin-Joseph, ✲, commandant-major au 98e régiment d'infanterie, 12, rue du Collège; Maître.

Temple : — 13, rue des Fossés (1870-1874). — Rue du Canal (1875-1879). — 20, rue Bayard (1880-1892). — 14, rue des Fossés (1894).

Tenues actuelles : — Le 1er samedi et le 3e dimanche du mois.

Statistique des 35 années :

Le département de la Loire a compté, en tout, trois loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France; les trois fonctionnent actuellement.

HAUTE-LOIRE

Le Puy

LE RÉVEIL ANICIEN

Loge fondée le 1er juin 1893.

Vénérables : — (1894) Berbigier, Louis, ✠, négociant en vins, maire de Lissac, conseiller d'arrondissement, avenue de Vals : Maître ; et pour la correspondance : Jaillardon, receveur-buraliste, 3, boulevard Saint-Laurent.

Temple : — 32, rue du Faubourg-du-Breuil, cité Vidal (1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e mercredis du mois.

Statistique des 35 années :

Le département de la Haute-Loire n'a compté, en tout, appartenant à l'obédience du Grand Orient de France, qu'une seule loge, laquelle, de fondation toute récente, fonctionne actuellement.

LOIRE-INFÉRIEURE

Nantes

MARS ET LES ARTS

Loge fondée le 6 décembre 1800.

Vénérables. — (1860) Thébaud, Hippolyte, négociant ; Rose-Croix. — (1861 et 1862) le même. — (1863) Grignon-Dumoulin, négociant ; Rose-Croix. — (1864) Thébaud, comme ci-dessus. — (1865) et 1866) le même. — (1867) Pouzin, propriétaire ; Rose-Croix. — (1868) Thébaud, comme ci-dessus. — (1869) Guépin, docteur-médecin, conseiller municipal, membre du Conseil général de la Loire-Inférieure ; Maître. — (1870) le même, ex-professeur à l'École de médecine et ancien chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Nantes. — (1871) le même. — (1872) Mercier, pharmacien ; Maître. — (1873) Tombée en sommeil. Réveillée le 22 septembre 1892. — (1893) Thouvenin, Jules, négociant en métaux, 7, quai des Tanneurs ; Chevalier Kadosch. — (1894) Griveaud, Paul, ingénieur civil, 22, avenue Pasteur ; Chevalier Kadosch.

Temple : — 10, rue de la Fosse (1860 et 1861). — 30, rue de la Fosse (1862-1873). — 2, rue de l'Héronnière, (1893 et 1894).

Tenues actuelles : — les 2e et 4e vendredis du mois.

PAIX ET UNION

Loge fondée le 19 avril 1776.

Vénérables : — (1860) Terpereau, tapissier ; Chevalier Kadosch. — (1861) Suser fils, négociant-tanneur ; Chevalier Kadosch. — (1862) Thomas de Closmadeuc, capitaine au long cours ; Maître. — (1863) le même, négociant. — (1864) Le Guay, propriétaire ; Chevalier Kadosch. — (1865 et 1866) le même. — (1867) Suzer, négociant ; Chevalier Kadosch. — (1868) le même. — (1869) Ollivié, agent-voyer ; Maître. — (1870) le même. — (1871) de Closmadeuc, armateur ; Rose-Croix. — (1872) le même, 3, rue Jean-Jacques Rousseau. — (1873) le même. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Thouvenin, négociant, 1, place du Cirque ; Chevalier Kadosch. — (1876) le même. — (1877) le même, négociant en métaux, 1, place du Vieux-Cirque. — (1878) Bayon, G.-Paul, quincaillier, 15, rue d'Orléans ; Chevalier Kadosch. — (1879) Thouvenin Jules, comme ci-dessus, 1, place du Cirque. — (1880 et 1881) le même. — (1882) Ebstein, Henri, négociant, 3, rue Suffren ; Maître. — (1883) le même. — (1884 et 1885) le même, 15, rue des Coulées. — (1886-1888) le même, 15, rue Arsène Leloup. — (1889) Griveaud, Paul, ingénieur civil, 24, avenue Pasteur ; Maître. — (1890) le même, chef du bureau des travaux publics de la Loire-Inférieure ; Rose-Croix. — (1891) le même ; Chevalier Kadosch. — (1892) Praud père, Auguste, propriétaire à Plaisance, 6, rue Meslé ; Chevalier Kadosch. — (1893) Salières, François, directeur du journal *le Populaire*, rue du Calvaire ; Chevalier Kadosch. — (1894) le même.

Temple : — 1, petite rue de la Bourse (1860-1865). — 23, place de la Bourse, cercle Paix et Union (1866-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er, 2e et 3e mercredis du mois.

Saint-Nazaire

L'ÉTOILE DES DEUX-MONDES

Loge fondée le 8 novembre 1864.

Vénérables : — (1865) Duval, Jules, propriétaire, directeur de l'usine à gaz, rue Bonne-Louise, à Nantes ; Maître. — (1866) Monnier, boulanger ; Rose-Croix. — (1867 et 1868) le même. — (1869) Sallebert, négociant ; Maître. — (1870) Monnier, comme ci-dessus, rue de l'Artillerie. — (1871) Pinguet, architecte, route de Pornichet ; Maître. — (1872 et 1873) le même. — (1874) Tombée en sommeil.

Temple. : — Rue Anselme Fleury (1870 et 1871). — Rue de la Paix (1872-1874).

LE TRAIT D'UNION

Loge fondée le 2 mars 1887.

Vénérables : — (1887) Boulin, Adolphe, chef du matériel aux Ateliers et Chantiers de la Loire ;

Maître. — (1888 et 1889) le même. — (1890) Hongniard, Charles-Arthur, dessinateur, 78, rue Villès-Martin ; Maître. — (1891) Pierre-Dumas, Louis-Napoléon, entrepreneur de serrurerie, 5, rue Thiers ; Maître. — (1892) Hongniard, dessinateur aux Chantiers de la Loire, comme ci-dessus ; Rose-Croix. — (1893) le même, chef du matériel aux Chantiers de la Loire : Chevalier Kadosch. — (1894) le même, ingénieur-mécanicien, 78, rue Villès-Martin.

Temple : — Rue de Paris et rue des Caboteurs (1887-1889). — 45, rue de Paris (1890-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e vendredis du mois.

Statistique des 35 années :

Le département de la Loire-Inférieure a compté, en tout, quatre loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; trois fonctionnent actuellement.

LOIRET

Orléans

LES ADEPTES D'ISIS-MONTYON

Loge fondée le 9 mars 1885.

Vénérables : — (1886) Brouard, Joseph-Désiré-Sébastien, maire, conseiller général, à Saint-Jean-de-Braye ; Maître. Pour la correspondance : Rachel, 25, rue de l'Ecrevisse. — (1887) Rachel, Michel, propriétaire, 2, rue du Chariot ; Maître. — (1888) le même, ✠. — (1889) Gavot, François-Xavier-Philippe, propriétaire ; Maître. — (1890) le même, 2, rue Haute-Vallée. — (1891) le même, conseiller général. — (1892) le même. — (1893) Doinel, Jules, ✠, archiviste du Loiret ; Maître. — (1894) le même ; Rose-Croix : démissionnaire de la franc-maçonnerie à la fin de ladite année 1894 ; aujourd'hui, pleinement converti.

Temple : — 22, rue des Turcies (1886-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e mercredis du mois.

LA VÉRITABLE AMITIÉ

Loge fondée le 9 mars 1885.

Vénérables : — (1886) Barreau, Henri, marchand de fers, 70, faubourg Bannier ; Maître. — (1887) Ménager, Charles-Jacques, tailleur d'habits, 22, rue Xaintrailles ; Maître. Pour la correspondance : Bonnardot, 13, rue Royale. — (1888) Halmagrand, Robert-Amédée-Nicolas-Félix, docteur en médecine, 46, rue de la Lionne ; Maître ; et même adresse pour la correspondance. — (1889) Riu, Eloi-Joseph-Blaise, docteur en médecine, 1, rue Porte-Madeleine ; Maître. — (1890) Ménager, comme ci-dessus ; 60, rue Xaintrailles. Pour la correspondance : Hutteau, négociant, 7, rue de Bourgogne. — (1891) le même. — (1892) Rabier, Athos-Fernand, avocat à la Cour d'appel, député du Loiret, 28, rue du Coq, à Orléans, et 36, avenue Bosquet, à Paris : Maître. Pour la correspondance : Ménager, 60, rue Xaintrailles. — (1893) le même. — (1894) Hutteau, Séraphin-Maximilien, négociant, 7, rue de Bourgogne ; Rose-Croix.

Temple : — 1, rue de Patay (1886-1893). — 19, rue Croix-de-Bois (1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e vendredis du mois.

LES ÉMULES DE MONTYON

Loge fondée le 11 mars 1862.

Vénérables : — (1862) Brouard, négociant, maire de Saint-Jean-de-Braye ; Maître. Pour la correspondance : Tousé, 69, rue Royale. — (1863) le même. — (1864-1868) le même, 22, rue des Turcies. — (1869) le même, membre du Conseil général du Loiret. — (1870) Gavot, brasseur ; Maître. — (1871 et 1872) le même. — (1873) le même, 18, rue du Héron. — (1874 et 1875) le même. — (1876) le même, conseiller municipal. — (1877 et 1878) le même. — (1879) Jourdain, propriétaire aux Aydes, par Orléans ; Maître. Pour la correspondance : Rachel, 17, place du Grand-Marché. — (1880) le même. — (1881) Gavot, brasseur, 18, rue du Héron ; Maître. — (1882 et 1883) le même. — (1884) Brunschwig, Samuel, négociant, 51, place du Martroi ; Maître. Pour la correspondance : Rachel, 30, rue Royale. — (1885) Rachel, Michel, propriétaire, 30, rue Royale : Maître. — (1886) Tombée en sommeil : remplacée par la Loge *les Adeptes d'Isis-Montyon* (voir ci-dessus).

Temple : — 22, rue des Turcies (1870-1886).

Gien

JUSTICE ET ÉGALITÉ

Loge fondée le 16 octobre 1892.

Vénérables : — (1893) Bonnardot, François, publiciste ; Maître. — (1894) le même, 142, rue Montmartre, à Paris ; Rose-Croix.

Temple : — 4, rue des Degrés (1893). — Route d'Orléans, maison Faillat (1894).

Tenues actuelles : — Le 2e samedi du mois et le 4e dimanche.

Pithiviers

LA FRATERNELLE BEAUCERONNE
ET GATINAISE

Loge fondée le 14 septembre 1889.

Vénérables : — (1890) Couture, Louis, négociant en vins ; Maître. Pour la correspondance : Arthur Sonnet, fermier des places. — (1891) Sonnet, Louis, fermier des droits de place ; Maître. — (1892) Couture, Louis, comme ci-dessus ; même adresse pour la correspondance. — (1893) le même, conseiller municipal. — (1894) Macquet, Charles-Emile-Joseph, rentier, 5, ruelle des Frères ; Maître. Pour la correspondance : Sonnet, comme ci-dessus.

Temple : — 2, place de l'Etape, au Jardin d'Hiver (1890-1892). — Boulevard Transversal, près la Gare (1893 et 1894).

Tenues actuelles : — Le 1er jeudi et le 3e samedi du mois.

Statistique des 35 années :

Le département du Loiret a compté, en tout, cinq loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; quatre fonctionnent actuellement.

LOT

Cahors

LE PHARE DU QUERCY

Loge fondée le 15 novembre 1886.

Vénérables : — (1887) Filsac Edmond, employé des contributions indirectes ; Maître. Pour la correspondance : Filsac, propriétaire, 15, rue des Mirepoises. — (1888) Dissès, Antoine-Ernest, directeur de la Compagnie d'assurances *Le Lot*, 1, rue Pierre-Brunie ; Maître. — (1889) le même ; Rose-Croix. — (1890) le même. — (1891) Ausset, Théodore-Augustin, ✻, conducteur des ponts et chaussées, 4, rue Feydel ; Rose-Croix. — (1892 et 1893) le même. — (1894) le même, 2, rue des Cadourques.

Temple : — Rue du Four-Sainte-Catherine, près du port Bullier (1987). — Place Saint-Laurent (1888-1889).

Tenues actuelles : — Tous les mercredis.

Gourdon

LES PARFAITS AMIS

Loge fondée le 25 mars 1883.

Vénérables : — (1883) Pastrie, Louis, entrepreneur de travaux publics ; Maître, — (1884 et 1885) le même. — (1886) Gouloumès, Jean, médecin-vétérinaire ; Maître. — (1887) le même. — (1888) Cocula, Frédéric, médecin-vétérinaire, à Saint-Germain-de-Bel-Air ; Maître. — (1889) le même. — (1890) le même, maire de Saint-Germain-de-Bel-Air. — (1891) le même. — (1892 et 1894) le même, conseiller général ; et pour la correspondance : Gouloumès, vétérinaire à Gourdon.

Temple : — Rue du Majou (1884-1894).

Tenues actuellee : — Tous les samedis, du 1er novembre au 1er mai ; les 2e et 4e samedis, du 1er mai au 1er novembre.

Souillac

LE RÉVEIL DU LOT

Loge fondée le 4 août 1893.

Vénérables : — (1884) Espitallié, Jean, maire ; Maître. — (1885) Renavand, Paul-Ferdinand, entrepreneur de travaux publics ; Maître. — (1886 et 1887) le même. — (1888) Bruel, Osmin, négociant, banquier ; Maître. — (1889) le même. — (1890) Bergerol, Edouard, caissier de la Caisse d'épargne, secrétaire de la mairie ; Maître. — (1891-1894) le même.

Temple : — Place de la Halle, maison Traversat (1884-1886). — Route Nationale (1887-1894).

Tenues actuelles : Les 1er et 3e samedis du mois.

Statistique des 35 années :

Le département du Lot a compté, en tout, trois loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; les trois fonctionnent actuellement.

(A suivre).

HORRIBLE SACRILÈGE

à l'Ile Maurice

Le 29 mars, arrivait à Marseille *le Polynésien*, paquebot de la Compagnie des Messageries Maritimes, qui, dans son voyage, passe à l'Ile-Maurice et en apporte le courrier pour l'Europe.

Or, les journaux que le navire apportait de la colonie anglaise contenaient le bref récit d'un épouvantable sacrilège datant de la nuit même qui a precédé le départ de la malle.

Ce n'est pas un crime, c'est neuf crimes horribles qui ont été commis dans la même nuit, sur plusieurs points différents, et avec un ensemble qui témoigne, plus fortement que jamais, l'existence des sociétés secrètes vouées au satanisme ; car il est impossible de voir en ceci l'action de simples malfaiteurs, de voleurs vulgaires préoccupés uniquement de faire main basse sur des objets d'orfè-

vrerie. Non, il y là, avec le vol et au-dessus du vol, la profanation voulue et accomplie avec une rage vraiment diabolique.

D'après la dépêche de l'Agence Havas, communiquée aux journaux, neuf églises de Maurice ont été pillées dans la même nuit. Les tabernacles ont été défoncés, les vases sacrés enlevés, et leur contenu jeté de tous côtés et piétiné.

Dans une église de Port-Louis, les sacrilèges, après avoir vidé le ciboire de ses hosties, l'ont rempli du sang d'un chat, qu'ils ont égorgé sur l'autel même ; ils y ont laissé le cadavre de la bête, immolée en holocauste à Satan.

Les profanations commises dans les autres temples sont aussi monstrueuses. Partout les sacrilèges malfaiteurs se sont principalement acharnés sur les hosties, qu'ils ont couvertes d'ordures.

La population catholique de Maurice est affolée, et il y a de quoi ! Elle accuse de ce crime de fanatiques ennemis de la religion catholique, dit la dépêche Havas, sans s'expliquer autrement.

Mais quels sont ces ennemis de Dieu et de l'Eglise, sinon les membres des arrières-loges de la franc-maçonnerie luciférienne ? Le docteur Bataille, confirmé par l'ex-F∴ Margiotta, nous a montré que le Palladisme est florissant à l'Ile-Maurice et que Port-Louis est même le siège du Sous-Directoire Central de la haute-maçonnerie (pour l'Afrique).

En outre, Mgr Léon Meurice, l'érudit auteur de *la Franc-Maçonnerie synagogue de Satan*, qui a courageusement démasqué l'action du diable au moyen de l'infâme secte, est l'archevêque-évêque de Port-Louis. Il est facile de comprendre à quel degré est montée la haine des sectaires, particulièrement dans le diocèse de l'éminent prélat ; les crimes récents, ces sacrilèges horribles, sont, cela est de la dernière évidence, l'explosion de cette haine infernale.

COUP DE THÉATRE

Au moment où nous mettions sous presse, nous avons reçu le premier numéro de... l'organe des Groupes Palladistes Indépendants.

Voilà, par exemple, un nouveau coup de théâtre de l'ex-grande-maîtresse de New-York. A vrai dire, le Convent tenu à Londres les 29-30 novembre 1894 nous avait fait l'effet d'un bloc enfariné, ne disant rien qui vaille... pour Lemmi ; d'autre part, nous avions reçu confirmation de la tenue d'un second Convent au mois de janvier, toujours à Londres ; mais nous en étions réduits à de simples conjectures. Vraiment, nous l'avouons, le secret a été bien gardé, et, pour la première fois, nos informateurs ont été en défaut.

Que s'est-il passé ?... On ne le sait pas encore au juste.

On dit — et miss Vaughan proteste contre ce bruit qui court les arrière-loges de la parfaite initiation — que l'ex-grande-maîtresse de New-York avait accepté, comme nous l'avons fait connaître, de donner son concours à la création d'une Fédération Palladiste Indépendante, sous diverses conditions (notamment, l'élimination de diverses pratiques et la propagande désormais publique des principes lucifériens), et qu'elle s'était entendue avec les convocateurs du premier Congrès pour laisser simplement discuter, sans vote formel, ses propositions ; on dit que cette façon de procéder avait pour but de tâter le terrain, de voir quels étaient ceux des antilemmistes qui s'opposent à la publicité des doctrines palladiques, et qu'alors ceux-ci précisément n'ont pas été convoqués au deuxième Convent, lequel a eu lieu les 19-20-21 janvier 1895. Dans ces conditions, la majorité désirée par miss Vaughan était sûre.

S'il en est ainsi, l'ardente propagandiste est arrivée à son but. Ou une retraite absolue, disait-elle, ou bien rentrée en scène avec nos drapeaux flottant au vent. Etant donné son caractère, la retraite devait lui peser : il y avait longtemps, on le sait, qu'elle caressait ce projet de mise en lumière du Palladisme, au moins au point de vue doctrinal.

Bien entendu, miss Vaughan atteste, à ses Frères et Sœurs en Baphomet, qu'elle est animée des meilleures intentions. En outre, elle ne manque pas de se dire calomniée par tout le monde : par les catholiques, qui s'entêtent à voir Satan en Lucifer et qui la qualifieront de sataniste ; par les partisans de Simon-Lemmi, qui l'accusent d'avoir documenté les « adonaïtes », même sur les pratiques rituelles et les dogmes du Palladisme, et elle jure par tous ses grands diables qu'elle s'est bornée à faire connaître l'infamie de l'intrus du palais Borghèse, comme homme privé ; enfin, par bon nombre d'antilemmistes même, qui lui reprochent d'avoir escamoté, au moyen d'une roublarde manœuvre, le vote du 21 janvier, sur lequel elle se base pour hisser publiquement la bannière de Lucifer.

Et elle se débat contre tous. Lemmi et nous, Goblet d'Alviella et Margiotta, les évêques catholiques et les grands-maîtres lucifériens qui suivent Simon le voleur, chacun a son paquet.

Quoi qu'il en soit, l'événement n'est pas ordinaire. Miss Vaughan se tient forte des décisions du deuxième Convent Palladiste Indépendant de Londres et affirme que la nouvelle Fédération est constituée, que la propagande par la voie de la presse commence, que celle par les conférences suivra, que des organes publics vont paraître, aujourd'hui à Paris même, demain à New-York, et qu'en tout cas cet essai de recrutement d'un genre aussi nouveau qu'inattendu doit durer tout une année entière, la délibération prise le 21 janvier ayant force de loi et étant irrévocable.

Du coup, l'ennemie jurée de Lemmi s'est installée en Europe ; le premier organe de la nouvelle Fédération des Triangles Indépendants est publié

carré. On nous a envoyé le nº 1, daté du 21 mars, avec cette mention sur la bande : *Echange ?* Nous eussions préféré que miss Vaughan acceptât l'hospitalité de nos colonnes, puisqu'elle désire la discussion publique : nous la lui eussions faite aussi large que possible, et la pauvre aveugle, en nous envoyant ses répliques, eût sans doute plus modéré ses expressions que dans sa feuille, à elle, où — nous le lui disons charitablement — elle se laisse trop aller.

Qu'elle y prenne garde : il ne suffit pas de dire qu'on estime les prêtres en tant qu'hommes, qu'on admire et vénère les sœurs de charité, qu'on réprouve les sacrilèges : il faut observer une mesure dans la discussion des idées religieuses qu'on se refuse à admettre, et il est tels et tels passages où miss Vaughan, laissant déborder sa haine folle contre « Adonaï », tombe dans la Sophie Walder. Oui, qu'elle y prenne garde : ce n'est pas en blasphémant contre Dieu et les saints qu'elle conservera les sympathies qu'elle s'était acquises chez les catholiques, pas plus qu'en essayant de nous prouver que saint Vincent de Paul est au royaume de Lucifer elle nous convaincra de la bonté du père de l'orgueil, du mensonge et du mal.

Ce qui ressort surtout de cette tentative du Palladisme, c'est une sorte de besoin de ne pas paraître au-dessous des autres sectes occultistes. Les mages noirs se sont installé à Paris un centre public de propagande, 29, rue de Trévise (directeur, Papus ; éditeur-gérant, Chamuel) ; les mages blancs du lucifériamisme ont tenu à avoir aussi le leur, à Paris également, et en plein centre. Sur la première page de la couverture de l'organe des Triangles antilemmistes, on lit : « Paris. *Bureau central de la propagande palladiste indépendante*. 37, rue Etienne-Marcel. Pierret, éditeur ». Ailleurs, le même M. Pierret est qualifié d' « administrateur-gérant ».

L'organe officiel des lucifériens rappelle par l'aspect la défunte *Chaîne d'Union*. Le numéro est à peu près semblable à ceux de l'illustre F∴ Hubert ; c'est une brochure d'assez grand format, sous couverture bleue (pourquoi *bleue ?* les Indépendants se placeraient-ils sous le patronage d'Astaroth ?)

Miss Vaughan, directrice du *Palladium Régénéré et Libre*, déclare que la nouvelle Fédération est vue de bon œil par Lucifer ; le Baphomet lui-même aurait parlé, pour dire de laisser faire. Nous citons : « L'œuvre nouvelle sera féconde. « L'Excelsus-Excelsior ne désaprouve point ; Baal-« Zéboud l'a dit. Astarté s'est manifestée trois fois, « mettant en fuite Lilith. On a entendu à Char-« leston les grincements de dents de Mikaël, au « moment même où, à la clôture des Indépen-« dants réunis à Londres en actions de grâces, « Asmodée mit le sceau des gloires célestes sur « le parchemin béni ; la nouvelle officielle du *fiat* « exprimé par le Palladium sacré a été transmise « aux constituants, signée des Sages du Sanctum « Regnum. Nous pouvons donc déployer nos éten-« dards ; Good-God est avec nous. »

en langue française, sous le titre : *le Palladium Régénéré et Libre*, avec ce sous-titre : *lien des Groupes Lucifériens Indépendants*. C'est net, c'est

Mais, malgré tout son espoir, l'ex-grande-maîtresse de New-York nous paraît marcher à de grandes déceptions, nous ne craignons pas de le lui prédire. En premier lieu, sa propagande n'a aucune chance, fort heureusement, de pénétrer dans les masses : en second lieu, sa publication est, somme toute, des plus mauvaises. Les catholiques feront donc bien de ne pas apporter leur argent au « bureau central » de la rue Etienne-Marcel : la curiosité de voir une luciférienne fustiger la haute-maçonnerie lemmiste, tout en exposant avec gravité les idées les plus saugrenues, ne doit pas se satisfaire au risque de contribuer à faire créer de nouveaux groupes d'occultistes. Indépendants ou dépendants, tous les palladistes adorent le même monstre.

Nous avons voulu aujourd'hui mentionner cette tentative, en prenant sur la place destinée à la suite des *Sociétés Secrètes Musulmanes*. Dans un de nos prochains numéros, nous reviendrons plus longuement sur cette première publication luciférienne : nous ne pouvons pas laisser passer surtout ce que miss Vaughan dit au sujet du miracle de la Salette.

Cet article, principalement, nous fait douter de la raison de la pauvre femme. Elle croit à l'apparition : elle est convaincue que c'est bien la vierge Marie, mère de Jésus-Christ, qui s'est montrée et qui a parlé aux deux petits bergers de la montagne ; elle veut même ajouter aux arguments des catholiques en faveur du miracle : mais, à son dire, le *deus ex-machinâ* de l'apparition, c'est... Lucifer ! Ceci est absolument insensé. Quant au texte des paroles secrètes, adressées par la Sainte Vierge à Mélanie, nous ignorons si celui que donne miss Vaughan est bien le texte authentique ; en tout cas, nous ne voyons pas clair du tout, mais là pas du tout, dans la conclusion qu'elle en tire.

C'est aussi peu clair que les signatures d'esprits du feu dont le numéro est parsemé ; celle du daimon Asmodée, entre autres, est passablement extravagante ; miss nous permettra de le lui dire avec tout le manque de respect que nous avons pour son « noble protecteur ».

Saint-Etienne, imp. BOY *Le Gérant* : P. FEYRE.